

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 7/II

Séance du mardi 7 décembre 2010, seconde partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

	Ordre du jour (voir bulletin N ^o 7/I, p. 559)	
	Ouverture de la séance	620
Divers :		
	Rapport sur la gestion municipale pour 2009 et réponse aux 23 observations de la Commission permanente de gestion. <i>Rapport photocopié</i> de M. Maurice Calame (LE), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur	620
	<i>Discussion</i>	622
Préavis :		
N ^o 2010/56	Crédits supplémentaires pour 2010 (2 ^e série) (Administration générale et Finances)	659
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Giampiero Trezzini, rapporteur	708
	<i>Discussion générale</i>	709
N ^o 2010/42	Budget de fonctionnement de l'exercice 2011. Plan des investissements pour les années 2011 à 2014. Fixation des traitements des membres de la Municipalité (Administration générale et Finances).	716
	<i>Rapport photocopié</i> de M. David Payot, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	738
	<i>Discussion</i>	741
Rapport :		
N ^o 2010/1	Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2010 (Administration générale et Finances, Sécurité publique et Sports, Culture, Logement et Patrimoine, Travaux, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels)	625
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Maurice Calame, président de la Commission permanente de gestion, rapporteur	650
	<i>Discussion générale</i>	653
	<i>Discussion</i>	653

Séance

du mardi 7 décembre 2010, seconde partie

Membres absents excusés : M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Sarah Frund, M^{me} Claude Grin, M. Philippe Jacquat, M. Johan Pain, M. Charles-Denis Perrin, M. Florian Ruf, M. Pierre Santschi, M. Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : M. Jean MPoy.

Membres présents	90
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous me paraissez en nombre suffisant pour que nous puissions reprendre nos travaux. Nous passons à notre ordre du jour avec le point R58, « Rapport sur la gestion municipale pour 2009 et réponse aux 23 observations de la Commission permanente de gestion ». J'appelle à la tribune M. Maurice Calame, président de la Commission de gestion.

Je vous serais reconnaissant d'être attentifs. Nous entreprenons un rapport qui a son importance et que je souhaite conclure assez rapidement.

Rapport sur la gestion municipale pour 2009 et réponse aux 23 observations de la Commission permanente de gestion

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente de gestion.

Rapport photocopié de M. Maurice Calame (LE), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur : – La Commission de gestion a formulé 23 observations à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie à deux reprises, soit les 29 septembre et 20 octobre, pour examiner les réponses municipales. Au terme de ces séances, 18 observations n'ont pas été maintenues, les réponses écrites ayant été jugées satisfaisantes.

Le 6 octobre, lors de la séance commune avec la Municipalité, celle-ci a apporté des réponses orales aux cinq observations restantes, pour lesquelles la Commission de gestion demandait un complément d'information.

Lors de sa séance du 20 octobre, la Commission a décidé :

- d'accepter les réponses aux observations 4, 14, 18, 23 ;
- de maintenir les 2 observations (réponses refusées) 20 et 1 de 2008.

Je tiens ici à remercier les membres de la Commission, ainsi que la secrétaire qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

Réponses acceptées après explications complémentaires de la Municipalité (observations levées)

4^e observation : La Municipalité est invitée à examiner la bonne utilisation des subventions accordées aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors dans la perspective d'une formation au sport.

La CoGes ressent, en ayant entendu la réponse complémentaire, un manque de motivation de la Municipalité d'en faire plus dans cette affaire. Un contrôle n'est fait que sur les présences. Le sujet n'étant pas fondamental, la réponse a été acceptée.

14^e observation : La Municipalité est invitée à prendre contact avec le Canton pour s'assurer que l'addiction aux jeux (comme par exemple aux MMORPG) est prise en charge et d'en informer le Conseil.

La Commission est rassurée par la réponse, car, en réalité, peu d'élèves sont concernés par la problématique.

18^e observation : La Municipalité est invitée à expliquer pourquoi la somme de Fr. 80'000.– portée en 2007 au budget de Culture, Logement et Patrimoine, n'a pas été utilisée à la sécurisation des locaux du Service social.

Pour la Commission, la réponse complémentaire est satisfaisante, car les travaux sont sur le point d'être terminés. Elle désire néanmoins savoir quel budget a été réellement engagé.

23^e observation : La Municipalité est invitée à expliquer en quoi le partenariat portant sur l'établissement d'un réseau de fibres optiques et conclu entre Swisscom et la Ville de Lausanne est encore judicieux.

En l'état, la réponse doit être acceptée, un rapport-préavis étant promis.

Observations maintenues (réponses refusées)

20^e observation : La Municipalité est invitée à effectuer un bilan des besoins de formation au progiciel de gestion SAP des collaborateurs du Service de la comptabilité et des finances quel que soit leur niveau d'activité.

Le dossier est à suivre l'année prochaine.

La Commission marque son étonnement qu'il n'y ait pas un plan de formation pour SAP. Les cours devraient être obligatoires. Nous avons le sentiment désagréable qu'il n'y pas une volonté réelle de former les collaborateurs.

Il est précisé que les cours sont donnés par des consultants externes. Si ceux-ci estiment que le nombre de participants est insuffisant, le cours est annulé.

La Commission est inquiète de constater que des collaborateurs éprouvent encore de la peine avec ce logiciel six ans après l'introduction de SAP. Elle doute que les problèmes d'assainissement et d'eauservice soient totalement résolus.

Une critique doit être émise sur la méthode et la gestion lors de l'introduction de SAP au sein de la Ville. Cette dernière devrait dorénavant, dans les contrats d'achat de logiciels, avoir une clause qui impose une formation, ainsi que son suivi.

La Municipalité a promis un bilan sur la formation. Aussi, l'observation doit-elle être maintenue jusqu'à l'obtention du bilan promis.

Au vote, la réponse est refusée par 7 voix contre 5.

Observation 2008 N° 1: Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1^{er} janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service.

La Commission de gestion n'est toujours pas satisfaite de la réponse. Les EPT budgétisés, malgré les nombreuses demandes (postulat Longchamp, lettre de la CoGes/CoFin, etc.), ne sont toujours pas insérés dans la brochure du budget ou du rapport de gestion.

Pour comprendre le nombre des EPT donné dans le rapport de gestion de la Municipalité, il faut connaître, à la base, le nombre des EPT auxquels chaque service a droit (soit le nombre d'EPT budgétisé). Ce chiffre devrait être inséré dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Au vote, la réponse est refusée par 12 voix contre 1.

Conclusions

Rappelons que, selon le Règlement de notre Conseil, la Municipalité devra apporter une nouvelle réponse aux

observations qui seront maintenues, en la joignant à son rapport de gestion paraissant en avril 2011.

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2009 ;
- vu les réponses formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2009,
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion,
3. d'accepter les réponses aux observations : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23
4. de maintenir les observations (réponses refusées) : 20 et 2008 N° 1.

Le président : – J'ouvre une discussion générale, d'abord sur le rapport de gestion de la Municipalité. La parole n'est pas demandée, cette discussion est close.

J'ouvre maintenant une discussion sur le rapport de la Commission de gestion. La parole n'est pas demandée, la discussion générale est donc close sur ce rapport.

La Commission de gestion a fait 23 observations, elle a accepté 21 réponses. J'ouvre la discussion sur ces 21 réponses acceptées par la Commission de gestion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Deux observations sont maintenues par la Commission de gestion. J'ouvre la discussion sur ces deux observations.

M. Maurice Calame (LE), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur : – Je désire vous lire la partie du rapport portant sur ces deux observations.

20^e observation

(Lit le rapport.) La Municipalité est invitée à effectuer un bilan des besoins de formation au progiciel de gestion SAP des collaborateurs du Service de la comptabilité et des finances, quel que soit leur niveau d'activité. Le dossier est à suivre l'année prochaine.

La Commission marque son étonnement qu'il n'y ait pas un plan de formation pour SAP. Les cours devraient être obligatoires. Nous avons le sentiment désagréable qu'il n'y a pas une volonté réelle de former les collaborateurs.

Il est précisé que les cours sont donnés par des consultants externes. Si ceux-ci estiment que le nombre de participants est insuffisant, le cours est annulé.

La Commission est inquiète de constater que des collaborateurs éprouvent encore de la peine avec ce logiciel six ans après l'introduction de SAP. Elle doute que les problèmes d'assainissement et d'eauservice soient totalement résolus.

Une critique doit être émise sur la méthode et la gestion lors de l'introduction de SAP au sein de la Ville. Cette dernière devrait dorénavant, dans les contrats d'achat de logiciels, avoir une clause qui impose une formation, ainsi que son suivi.

La Municipalité a promis un bilan sur la formation. Aussi, l'observation doit-elle être maintenue jusqu'à l'obtention du bilan promis.

Au vote, la réponse est refusée par 7 voix contre 5.

Observation 1 de 2008

C'est une ancienne observation, que nous avons faite dans le rapport de l'année dernière. Nous l'avons maintenue encore cette année.

(Lit le rapport.) Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1^{er} janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service.

La Commission de gestion n'est toujours pas satisfaite de la réponse. Les EPT budgétisés, malgré les nombreuses demandes (postulat Longchamp, lettre de la CoGes/CoFin, etc.), ne sont toujours pas insérés dans la brochure du budget et du rapport de gestion. Pour comprendre le nombre des EPT donné dans le rapport de gestion de la Municipalité, il faut connaître, à la base, le nombre des EPT auxquels chaque service a droit (soit le nombre d'EPT budgétisés). Ce chiffre devrait être inséré dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Au vote, la réponse est refusée par 12 voix contre 1.

Discussion

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – A propos de cette 20^e observation de la Commission de gestion, dont elle propose de refuser la réponse, je voudrais dire qu'il y a manifestement eu un malentendu lié à la formulation de l'observation. Celle-ci parlait des collaborateurs du Service de la comptabilité et des finances. Et la réponse a strictement porté sur les formations des collaborateurs de ce service, alors que, bien entendu, ce que manifestement la Commission de gestion avait en tête concernait les collaborateurs au-delà de ce seul service.

J'ai malheureusement été absent lors de la rencontre entre la Commission de gestion et la Municipalité, pour cause de déplacement à l'étranger, je n'ai donc pas pu lever ce malentendu à ce moment-là. Je voudrais essayer de le faire maintenant.

Je précise tout d'abord que le plan de formation sur SAP a bel et bien été mis en œuvre parallèlement au déploiement de ce logiciel. Je remercie M^{me} Benitez de projeter trois planches sur cette question.

Cette formation est assurée de manière interne pour l'introduction au système. Ensuite, des formations spécialisées sont données en fonction du domaine d'intervention et de fonction du module SAP utilisé. Il y a bien entendu de la formation continue. Il s'agit de formations internes, et pas de formations externes auxquelles, semble-t-il, la Commission de gestion fait référence. A côté de cela, il y a bien des formations externes, qui sont alors destinées à des collaborateurs très qualifiés sur des sujets très pointus. Il s'agit des fameux modules évoqués ici, qui ont des noms tout à fait évocateurs. Mais il vaut mieux les nommer d'après leurs fonctions.

Ces formations sont dispensées à 85 % par des formateurs internes et à 15 % par des formateurs externes. Vous voyez ici le nombre d'heures dispensées annuellement depuis la mise en place du système fin 2004 à 2006, jusqu'à l'année en cours, 2010. Vous voyez qu'il y a un grand nombre de sessions et de participants à ces formations.

En outre, des formations aux connaissances métier ont été aussi élaborées et des heures dispensées. Il s'agit là, pour des gens qui sont par exemple des commerciaux qui entrent à la Direction des SI, de leur donner des rudiments de ce que sont les réseaux SI et les pièces techniques qui sont pertinentes lors de l'élaboration des comptages et des relevés.

Voilà pour les formations actuellement dispensées. Les SI disposent actuellement d'à peu près trois cents licences utilisateur, dont deux cent trente licences SAP. Vous avez vu que l'ensemble des collaborateurs qui l'utilisent sont bel et bien formés.

Je voudrais maintenant donner encore une précision, puisque M. le président de la Commission de gestion a lu le commentaire de la Commission au moment du maintien de son observation. La Commission indique qu'elle doute que les problèmes de facturation pour les prestations du Service d'assainissement et d'eauservice soient résolus. Je peux maintenant affirmer de façon très déterminée que la Commission se trompe. Les directeurs de Travaux et des Services industriels ont reçu au mois de juillet 2010 un rapport d'eauservice qui montre que la majorité de ces problèmes sont désormais résolus. En effet, le chef d'eauservice estime qu'ils le sont à environ 95 %. Le 55 faisant référence d'ailleurs à des problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus, sont cependant identifiés.

Dans la note adressée aux deux directeurs concernés, le chef d'eauservice indiquait que la facturation de l'eau est aujourd'hui satisfaisante et en voie d'amélioration, ce qui la rendra très bonne. eauservice pouvait souligner l'excellente collaboration existant entre les services qui ont participé à cette opération de correction des problèmes. Le fait

qu'eauservice puisse maintenant souligner cette excellente collaboration doit aussi sonner comme un aveu du fait qu'elle n'a pas toujours été excellente! Mais elle l'est actuellement et je peux certifier devant ce Conseil que les problèmes de facturation entre eauservice et la Direction des Services industriels, c'est-à-dire son Service comptabilité et finances, sont maintenant résolus.

Avec cela, j'espère que ce Conseil pourra estimer que nous avons répondu à cette 20^e observation. Si cela devait être le cas, je serais reconnaissant à son président ou à un de ses membres de déposer un amendement pour que nous puissions considérer ce problème comme réglé.

M. Alain Hubler (AGT): – Je présente mes excuses au directeur des SI pour la rédaction pour le moins catastrophique de cette observation. Je ne la reconnais même pas, et pourtant c'est moi qui l'ai écrite! Il n'était en effet pas question, en particulier dans notre esprit, du Service de la comptabilité et des finances, mais bel et bien de tous les services, et particulièrement des collaborateurs qui ne travaillent pas systématiquement sur informatique mais sont quand même confrontés à une partie ou à une autre de ce progiciel SAP. Ils ont vu débouler dans leur environnement professionnel un nouvel outil qu'ils ont peut-être regardé pendant un certain temps un peu comme une poule regarde un couteau, parce que ce n'était pas dans l'habitude. Et cette habitude n'a pas été – c'est ce que nous avons pu ressentir dans nos discussions – introduite de manière tout à fait correcte. C'était un peu à la hussarde. D'ailleurs, dans le rapport de gestion, je cite une phrase d'un chef de service qui a dit qu'à un moment donné, il faut passer à la politique du bâton pour convaincre les récalcitrants. Je pense que ce n'est pas une bonne façon de faire les choses. Pour bien gérer le changement, il faut bien comprendre quels sont les besoins aux différents niveaux.

Tout cela pour dire qu'en tant qu'auteur de cette observation refusée, je suis très ennuyé parce que nous avons eu une réponse, en Commission de gestion, de la part du syndic. C'était un cours fleuve auquel je pense que les trois quarts de la Commission de gestion n'ont rien compris, qui éludait soigneusement le problème – d'autant qu'il n'a pas détecté l'erreur que j'avais faite, alors que le chef des SIL l'a tout de suite fait. C'est très gênant de devoir maintenir une observation mal formulée. Par conséquent, je propose au président de la Commission de gestion de rédiger un amendement afin d'annuler cette observation, quitte à ce que nous reprenions le dossier l'année prochaine. Je suis convaincu que le simple fait que cette observation existe, même si elle est mal fichue, aura rendu le directeur sensible au fait qu'il y a dans certains endroits, des niches, particulièrement là où des contremaîtres ou des chefs de chantier travaillent plus souvent dans des fouilles qu'ailleurs, où les besoins n'ont pas totalement été identifiés.

En conclusion, je suggère de rédiger cet amendement et que nous reprenions le dossier l'année prochaine.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Vous souhaitez que nous propositions un amendement qui consiste à modifier les conclusions pour que la réponse soit acceptée?

Le président: – Cela me paraît en effet le seul moyen de modifier cette conclusion 4 de la Commission de gestion.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Il faut aussi aborder l'observation 1 de 2008 pour, le cas échéant, ne déposer qu'un amendement.

Le président: – Volontiers, Monsieur Ostermann. J'avais ouvert une discussion sur ces deux réponses refusées.

M. Blaise Michel Pitton (Soc.): – Si nous refusons l'observation, nous reviendrons forcément l'année prochaine, parce que nous devons faire une nouvelle proposition. Cela vaut pour les deux observations.

Le président: – Mais un amendement de cette conclusion 4 est tout à fait possible.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – Je suis tout à fait d'accord avec la proposition de déposer un amendement pour la 20^e observation. La première observation n'a pas à subir le même sort, parce qu'elle date de 2008. Nous l'avons reprise parce que la réponse n'était pas satisfaisante. Le processus pour mettre en place les EPT budgétisés est en cours, on nous le promet, mais il n'est toujours pas là. Donc nous n'avons pas envie que cette observation disparaisse. Il faut donc déposer un amendement pour la 20^e observation et pas pour la 1.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous sommes en présence d'un amendement à la conclusion 4. Il vous propose de passer la réponse à l'observation 20 à la conclusion, c'est-à-dire de la considérer comme acceptée. Dès lors, la conclusion 4 ne comprend plus que l'observation 1 de 2008. La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous allons voter les conclusions l'une après l'autre de ce rapport. Nous voterons à main levée.

Conclusion 1, M. Maurice Calame nous a déjà donné les déterminations de la Commission de gestion. Je vous propose donc de voter à main levée la conclusion 1. Celles et ceux qui approuvent la gestion de la Municipalité pour 2009 lèvent la main. Oppositions? Abstentions? A l'unanimité, sans abstention, sans opposition, vous avez approuvé la gestion de la Municipalité en 2009.

Conclusion 2: celles et ceux qui approuvent le rapport de la Commission permanente de gestion l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? A l'unanimité, vous avez accepté cette conclusion.

Je vous propose de prendre la conclusion 4, parce que la 3 sera la conséquence de votre vote. Pour cette conclusion 4,

nous avons un amendement sur lequel nous allons voter. Faut-il le relire ? Ce n'est pas nécessaire. Celles et ceux qui acceptent l'amendement votent oui, en levant la main, celles et ceux qui le refusent votent non. Celles et ceux qui acceptent l'amendement, c'est-à-dire de s'en tenir uniquement au refus de la réponse 1 de 2008, sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une opposition, sans abstention, vous avez accepté cet amendement.

Je vous propose maintenant de voter la conclusion 3, telle qu'elle figure dans le rapport, en y ajoutant évidemment l'observation 20. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 3 sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une opposition, vous avez accepté cette conclusion.

Je vous fais voter formellement la conclusion 4 amendée, soit de maintenir l'observation N° 1/2008. Celles et ceux qui acceptent cette conclusion amendée sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, vous avez accepté cette conclusion.

Nous en avons terminé avec le rapport de gestion.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2009 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2009 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2009 ;
3. d'accepter les réponses aux observations Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 ;
4. de maintenir l'observation (réponse refusée) N° 1/2008.

Le président : – Je demande à M. le président de la Commission de gestion de rester en place, puisque nous allons prendre le second rapport de cette commission. Il s'agit du point R50, rapport 2010/1, « Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2010 ».

- Administration générale et Finances
 - Direction de la sécurité publique et des sports
 - Direction de la culture, du logement et du patrimoine
 - Direction des travaux
- Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
- Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
 - Direction des Services industriels

Initiatives et pétitions en cours de traitement

Situation au 30 juin 2010

Rapport N° 2010/01

Lausanne, le 22 septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport

Le présent rapport énumère les initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2010. Il fournit des informations au sujet de l'avancement du traitement de ces dossiers, propose de nouveaux délais ou la suspension du traitement lorsque le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas l'être.

2. Table des matières

1. Objet du rapport	625
2. Table des matières	626
3. Rappel des dispositions réglementaires et légales	627
4. Remarques générales de la Municipalité	627
5. Motions	628
5.1 <i>Administration générale et Finances</i>	628
5.2 <i>Sécurité publique et Sports</i>	629
5.3 <i>Culture, Logement et Patrimoine</i>	629
5.4 <i>Travaux</i>	630
5.5 <i>Enfance, Jeunesse et Education</i>	631
5.6 <i>Sécurité sociale et Environnement</i>	631
5.7 <i>Services industriels</i>	632
6. Postulats	633
6.1 <i>Administration générale et Finances</i>	633
6.2 <i>Sécurité publique et Sports</i>	635
6.3 <i>Culture, Logement et Patrimoine</i>	636
6.4 <i>Travaux</i>	638
6.5 <i>Enfance, Jeunesse et Education</i>	640
6.6 <i>Sécurité sociale et Environnement</i>	641
6.7 <i>Services industriels</i>	642
7. Pétitions	644
7.1 <i>Administration générale et Finances</i>	644
7.2 <i>Culture, Logement et Patrimoine</i>	645
7.3 <i>Enfance, Jeunesse et Education</i>	646
7.4 <i>Sécurité sociale et Environnement</i>	646
8. Conclusions	646

3. Rappel des dispositions réglementaires et légales

En application des articles 66 et 74 RCCL, la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

L'art. 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

Art. 66 RCCL – La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de six mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.

Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Municipalité a choisi – comme le prévoit le RCCL – de demander une suspension de traitement chaque fois qu'il apparaissait qu'aucune réponse ne pourrait être fournie avant le 1^{er} octobre 2011.

4. Remarques générales de la Municipalité

Le rapport N° 2009/1, du 30 septembre 2009, portait sur 102 objets (initiatives et pétitions) alors que le présent inventaire ne contient que 90 positions. En première analyse, la situation paraît s'être améliorée. Cette impression ne résiste toutefois pas à un examen plus attentif.

Tableau 1 Initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité en attente d'une réponse

	2009		2010	
	Initiatives	Pétitions	Initiatives	Pétitions
Situation au 30 juin	85	17	79	11
A déduire, objets ayant reçu réponse entre le 1 ^{er} juillet et le 30 septembre 2010	6	3	13	3
Situation à la date du rapport	79	14	66	8

Tableau 2 Initiatives et pétitions : activité du Conseil communal et de la Municipalité

	Initiatives	Pétitions
Renvoyées à la Municipalité entre le 1 ^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010	30	10
Déposées au Conseil communal entre le 1 ^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010	60	11
Déposées mais pas encore traitées par le Conseil communal	61	6
Rapports-préavis envoyés par la Municipalité entre le 1 ^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010 (*)		41

(*) N'ont été pris en compte que les rapports-préavis, c'est-à-dire les réponses municipales à des initiatives ou à des pétitions lui ayant été renvoyées en application de l'art. 73 a RCCL.

Septante-neuf initiatives et 14 pétitions attendaient réponse au 30 septembre 2009 contre respectivement 66 et 8 une année plus tard. Sous cet angle, la situation semble s'être améliorée. Elle apparaît également équilibrée si l'on met en perspective les 40 initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité entre juillet 2009 et juin 2010 et les 41 rapports-préavis adoptés par la Municipalité durant cette période (dont certains répondant à plusieurs initiatives et pétitions).

La situation est toutefois plus préoccupante lorsque l'on additionne les objets en attente de réponse au 30 septembre 2010 et ceux qui seront très probablement renvoyés à la Municipalité après examen par le Conseil communal, soit 144 objets au total. Elle est également inquiétante lorsque l'on constate que 71 objets (initiatives et pétitions) ont été déposés sur le bureau du Conseil communal entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010 alors qu'il n'en a traité (renvoyé à la Municipalité) que 40 au cours de la même période.

On ajoutera encore que les considérations ci-dessus ne tiennent aucun compte des interpellations (ordinaires ou urgentes) ou des questions dont le traitement est souvent gourmand en temps, compte tenu de leur complexité croissante. Elles font également abstraction du volume de travail représenté par la rédaction des préavis (expressions du droit d'initiative de la Municipalité) ainsi que du travail « ordinaire » de l'Administration communale.

5. Motions

5.1 Administration générale et Finances

1. Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL

Rappel : Déposée le 2 octobre 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 8 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion est prévue dans un préavis « multipack » qui doit être adopté dans le courant de l'automne 2010.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal de reporter le délai de réponse au 31 décembre 2010.

2. Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale

Rappel : Déposée le 19 mai 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le même jour. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Le délai de réponse à cette motion sera respecté. Le rapport demandé pourra être soumis dans le courant du printemps 2011. La question est toutefois délicate compte tenu des changements rapides qui affectent la situation régionale, en particulier en relation avec la politique des agglomérations. Celle-ci repose sur une planification régionale de l'aménagement et des transports. La phase de mise en œuvre qui s'ouvre maintenant implique d'aborder des questions supplémentaires, à commencer par les problématiques financières et celles de la gouvernance. Dans ces conditions, il sera délicat de poser des perspectives en matière de politique régionale. Cela dit, l'exercice apparaît d'autant plus utile.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

3. Francisco Ruiz Vázquez – Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise

Rappel : Déposée le 9 juin 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La recherche des documents susceptibles de prêter le flanc à la critique sous l'angle du respect des dispositions constitutionnelles est ardue. Elle est en voie d'achèvement. La réponse à cette motion sera incluse au rapport-préavis « multipack » dont la sortie est prévue pour l'automne 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2010.

4. Jean Tschopp – Pour la subvention, par la Ville, d'un film de l'Association Films Plans-Fixes en l'honneur de M^{me} Anne-Marie Im-Hof-Piguet

Rappel : Déposée le 6 octobre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 octobre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 octobre 2010.

Avancement du traitement : Compte tenu de l'urgence de la mise en œuvre de ce projet, liée à l'âge de M^{me} Im-Hof-Piguet, la Municipalité a décidé de débloquer les fonds nécessaires sur le budget 2010 du Service du développement de la Ville et de la communication. Cette décision a permis le financement et la réalisation du film en question au printemps 2010, avec présentation publique patronnée par la Ville. Satisfaction a de ce fait été donnée à l'auteur de la motion. Sur le plan formel, une réponse sera donnée dans le préavis « multipack » en préparation.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal de reporter le délai de réponse au 31 décembre 2010.

5.2 Sécurité publique et Sports

5. Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires

Rappel : Déposée le 15 mai 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010 sauf pour le troisième point de la motion (révision du RSSI) pour lequel le délai de réponse est fixé douze mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie.

Avancement du traitement : Afin que le nouveau statut et le nouvel horaire de travail des sapeurs-pompiers professionnels puissent entrer en vigueur en même temps que la suppression du crédit-retraite et son remplacement par une indemnité pour inconvénients de fonction identique à celle versée aux policiers, divers éléments (règlement concernant l'horaire, paramétrage du logiciel de planification de cet horaire, etc.) doivent encore faire l'objet de compléments d'étude et d'ajustements. Ces opérations prenant un peu plus de temps que prévu, l'octroi d'un délai supplémentaire est nécessaire.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2010.

6. Jacques Pernet – Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ?

Rappel : Déposée le 9 juin 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement : S'agissant d'aménagements directement en lien avec les travaux de modernisation des ports de petite batellerie décrits dans le rapport-préavis N° 2007/44, il a été admis que le solde disponible sur les crédits octroyés pour accomplir ces travaux, à savoir environ Fr. 400'000.–, serait utilisé pour financer la sécurisation des estacades et des digues. Une communication sera prochainement adressée à la Commission permanente des finances à ce sujet.

Actuellement, diverses études sont cependant toujours en cours. Elles sont menées par le Service d'architecture, le Service des routes et de la mobilité et le Service de la police du commerce pour déterminer avec exactitude les aspects techniques et esthétiques des installations envisagées. Quelques représentants de clubs nautiques ont en outre souhaité être entendus avant que ce projet soit finalisé. Les travaux devraient être réalisés pour la saison de navigation 2011. La réponse à cette intervention figurera dans un rapport-préavis «multipack», dont la sortie est prévue pour le premier semestre de 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2011.

5.3 Culture, Logement et Patrimoine

7. Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne

Rappel : Déposée le 11 juin 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2002. Son délai de réponse a été suspendu dans l'attente de décisions relevant de l'échelon cantonal (adoption d'une loi portant notamment sur le financement des activités culturelles).

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de l'adoption de la Loi cantonale sur la promotion culturelle.

Proposition : La Municipalité propose de maintenir la suspension du traitement de cette motion.

8. Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert

Rappel : Déposée le 26 avril 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006. Son délai de réponse est fixé au 3 mars 2010.

Avancement du traitement : Devant la difficulté de trouver des investisseurs, la Municipalité a constitué un groupe de travail dont la mission est de lui présenter des propositions d'affectation altérant le moins possible les qualités patrimoniales du bâtiment pouvant être encore conservées. Entre temps, un crédit supplémentaire de Fr. 700'000.– a été engagé pour effectuer des travaux de consolidation et de sécurisation de la maison, dont la réfection de la toiture. Fin des travaux : décembre 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2011.

9. Jean-Michel Dolivo – Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens

Rappel : Déposée le 23 septembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par le rapport-préavis N° 2010/31, du 7 juillet 2010.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

10. Gilles Meystre – Pour un PALM culturel

Rappel : Déposée le 17 juin 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2010.

Avancement du traitement : La procédure de consultation sur l'avant-projet de loi cantonale sur la promotion culturelle s'est achevée à fin mai 2010. La Municipalité de Lausanne a émis certaines propositions quant au financement des activités culturelles des Villes centres par les autres Communes du canton. Il s'agit de propositions communes faites d'entente avec les villes de Nyon, de Renens et de Vevey.

Proposition : Dans l'attente de la réponse qui sera donnée par le canton aux propositions faites, la Municipalité demande au Conseil communal de suspendre la réponse à cette motion.

5.4 Travaux

11. Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel

Rappel : Déposée le 13 avril 1999, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 4 mai 1999. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Une décision du Conseil d'Etat quant au choix des axes forts en direction du nord est imminente. Suite à celle-ci, le concours de réaménagement de la place du Tunnel pourra être lancé. Le programme et le planning de ce projet seront décrits dans un prochain préavis à paraître entre l'automne 2010 et le printemps 2011.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

12. Magali Zürcher – L'ouverture des Portes de Saint-François : l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons !

Rappel : Déposée le 3 octobre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 décembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2010/32 du 14 juillet 2010.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en attente de réponse.

13. Florence Germond – Pour des achats publics équitables

Rappel : Déposée le 28 octobre 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion est en cours de rédaction. La réponse sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant des initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2010.

14. Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde

Rappel : Déposée le 25 novembre 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2010.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse commencera une fois connue la décision du Conseil d'Etat au sujet de la variante retenue. Celle-ci doit être prise d'ici fin 2010. Cet objet sera traité dans le cadre du préavis consacré aux axes forts de transports publics urbains (AFTPU) qui devrait être présenté à votre Conseil au printemps 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2011.

15. Graziella Schaller – Pour que la Ville nettoie les façades du Palais de Rumine

Rappel : Déposée le 19 janvier 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 2 février 2010. Son délai de réponse est fixé au 28 février 2011.

Avancement du traitement: La réponse à cette motion est en cours de rédaction. Elle sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant des initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2010.

Proposition: La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

16. Ulrich Doepper – Des vues sur nos poubelles

Rappel: Déposée le 11 mai 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement: La réflexion suit son cours.

Proposition: La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

17. Pierre-Yves Oppikofer – Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre

Rappel: Déposée le 15 juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 16 juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement: La réponse à cette motion est en cours de rédaction. Elle sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant des initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2010.

Proposition: La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.5 Enfance, Jeunesse et Education

18. Sophie Michaud Gigon – Le tri des déchets de 7 à 77 ans

Rappel: Déposée le 2 mars 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 16 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2011.

Avancement du traitement: Une première rencontre de coordination avec le Service d'assainissement est prévue en septembre 2010. La nécessité d'impliquer les directions d'établissement dans l'étude et l'élaboration des propositions à formuler nécessitera un certain temps.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2011.

5.6 Sécurité sociale et Environnement

19. Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations

Rappel: Déposée le 20 avril 2001, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mars 2002. Celle-ci a répondu à cette motion dans le cadre du rapport-préavis N° 2007/22 dont le Conseil communal a refusé les conclusions. Le délai de réponse à la motion est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement: La réflexion se poursuit. La Municipalité sera en mesure de présenter un rapport-préavis à la fin du mois d'octobre 2010.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 octobre 2010.

20. Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales

Rappel: Déposée le 5 décembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse a été fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement: La réflexion se poursuit. La Municipalité sera en mesure de présenter un rapport-préavis à la fin du mois d'octobre 2010.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 octobre 2010.

21. Cesla Amarelle – Procédés de réclame en matière de petit crédit

Rappel: Déposée le 12 septembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 5 juin 2007. Son délai de réponse a été reporté jusqu'à notification de l'arrêt du Tribunal cantonal sur le recours formé contre la décision municipale interdisant toute publicité pour le crédit à la consommation.

Avancement du traitement : Dans un arrêt du 24 mars 2010, le Tribunal cantonal a admis le recours. Le principal motif est l'illégalité de l'article 80 de la Loi vaudoise sur les activités économiques, article sur lequel se fondait la décision municipale. La Cour considère en effet que: «Vu l'exhaustivité du droit fédéral, il n'est pas possible aux cantons d'édicter des règles en la matière, de surcroît lorsqu'elles ne visent pas un but différent de celui de la LCC. Le droit fédéral ne fournit donc pas la base légale nécessaire à une interdiction de publicité en faveur du crédit à la consommation et empêche même les Cantons et les Communes d'adopter une telle mesure.»

Le Tribunal cantonal estime néanmoins que c'est à tort que la recourante dénonce l'absence d'intérêt public de la décision querellée: «Plus récemment, dans sa recommandation du 1^{er} février 2005 au Conseil fédéral concernant l'endettement des jeunes, la Commission fédérale de la consommation a considéré que l'endettement des jeunes, qui allait croissant, constituait un problème de société majeur, dont les chiffres étaient alarmants. La Commission a demandé au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces situations et permettre aux jeunes de les surmonter. La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, dans son rapport d'août 2007, a relevé qu'un quart des jeunes de 16 à 25 ans dépensaient davantage d'argent qu'ils n'en avaient et que 16% des jeunes de 15 à 22 ans admettaient avoir des dettes. Ces éléments démontrent que le surendettement est un problème de société important. L'intérêt public à la lutte contre le surendettement, tel que relevé par la jurisprudence, reste donc d'actualité. Le Canton de Vaud a d'ailleurs lancé, en juin 2007, une campagne de prévention contre le surendettement, comme le révèle la brochure <Faire face à la vie sans surendettement> et une lettre du 5 juillet 2007 du Centre social régional de Lausanne, documents produits au dossier par l'autorité intimée.»

La Municipalité a renoncé à recourir contre la décision du Tribunal cantonal. En revanche, elle examine la possibilité d'exclure toute publicité pour le crédit à la consommation dans le cadre de la convention conclue avec la SGA. Elle pourrait aussi envisager de demander, en vertu de l'article 3 de la Loi sur la concurrence déloyale, une mention légale nettement plus visible, sur les affiches, de l'interdiction d'un crédit s'il occasionne un surendettement. Elle tiendra le Conseil communal informé du résultat de ses démarches. La date de leur aboutissement est toutefois difficilement prévisible.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de cette motion.

22. Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques

Rappel : Déposée le 10 mars 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Le délai de réponse sera vraisemblablement respecté. Au demeurant, la Municipalité prendra des dispositions pour délivrer des informations aux étrangers en vue des prochaines élections communales.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.7 Services industriels

23. Trezzini Giampiero – Thermographie aérienne de la ville de Lausanne

Rappel : Déposée le 23 janvier 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2010/38 du 1^{er} septembre 2010.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

24. Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne

Rappel : Déposée le 21 avril 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2010.

Avancement du traitement : Un accord-cadre est en cours de négociation avec Swisscom. La date butoir a été fixée par les deux parties à fin octobre 2010. Différentes solutions techniques et scénarios de collaboration ont été évalués par les SIL. La collaboration avec Swisscom porte sur une partie restreinte du réseau qui va d'une chambre de quartier appelée «distribution point» (DP) jusqu'au bâtiment ou «building entry point» (BEP). Le raccordement du DP au central de zone ou «central office» (CO) est du ressort de chaque partenaire et n'entre pas dans le cadre du partenariat. Le rapport-préavis sollicitera une demande de financement, non seulement pour la partie du réseau qui fait l'objet des négociations avec Swisscom, mais pour l'ensemble du déploiement d'un réseau en fibres optiques sur une période de l'ordre de cinq ans.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2010.

25. Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts »

Rappel : Déposée le 1^{er} septembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2010.

Avancement du traitement : Un projet de réseau électrique intelligent (« smart grid ») suppose de connaître de façon détaillée et en tout temps la consommation d'énergie sur le réseau de distribution, ainsi que d'agir à distance sur des éléments de consommation ou de production. L'élément de base de ce concept est le compteur intelligent (« smart meter »). Il s'agirait donc dans un premier temps de remplacer l'ensemble des compteurs des clients des SIL et de les relier à une plateforme informatique pour leur suivi centralisé, ce qui représente un montant financier important, de l'ordre de Fr. 50 millions à Fr. 80 millions probablement.

Les compteurs intelligents s'accompagnent d'une interface client qui permet de sensibiliser le consommateur en agissant sur son comportement dans le sens d'une économie d'énergie. L'économie envisagée est une réduction des consommations d'électricité, d'eau et de chauffage de l'ordre de 15 %. Pour vérifier cette hypothèse, tester la plateforme logicielle et les compteurs, les SIL se sont associés au projet « Green value » lancé par une société immobilière sur des immeubles lui appartenant (environ deux cents appartements). Le développement de la plateforme informatique a été confié à l'entreprise neo technologies. Une société de conseil en développement durable est également partenaire pour la définition des indicateurs et les fonctionnalités de l'interface client.

Les SIL souhaitent tester les comportements clients dans le cadre de ce projet, pour analyser l'intérêt d'un support logiciel en termes d'économies d'énergie. Il s'agit également de suivre l'évolution technologique des compteurs – la décision quant au type de compteur aura bien sûr des répercussions à très long terme – et l'évolution des normes d'échanges aux plans suisse et européen. De manière générale, la législation dans le domaine du comptage intelligent est en cours d'élaboration en Europe et encore loin d'être sous toit en Suisse, ce qui incite les SIL à une certaine prudence.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2011.

6. Postulats*6.1 Administration générale et Finances***26. Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre**

Rappel : Déposé le 7 novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : Le paiement des places de parc par sms ne peut pas concerner les parkings privés qui sont du ressort de leurs propriétaires. Pour les parkings publics, la Ville de Lausanne n'en possède qu'un seul, soit le P+R Vennes. Dans ce parking de même que dans les futures constructions du même type, les infrastructures bénéficient d'appareils permettant le paiement en monnaie et en billets avec restitution de la monnaie, ainsi que par cartes de débit et cartes de crédit. Les fournisseurs de ces appareils n'ont pas proposé de solution pour un paiement par sms. La possibilité de paiement par sms concerne donc essentiellement les places de parc sur le domaine public. Pour cette catégorie, les horodateurs de l'ancienne génération autorisent un paiement en monnaie ou par carte cash alors que ceux de la nouvelle génération permettent un paiement en monnaie ou par carte de crédit. Toutefois, les fournisseurs ne proposent pas non plus de série le système de paiement par sms. Quelques constructeurs mettent en avant le paiement par sms, mais peu de collectivités emploient ce moyen. Il est donc difficile d'avoir une expérience dans ce domaine. Il est utile de rappeler que le système « all-Park » est également disponible pour l'ensemble des places sur le domaine public. Le Service des routes et de la mobilité suit attentivement l'évolution technologique concernant les nouveaux moyens de paiement. Il faut cependant tenir compte du taux de pénétration attendu, du rapport coût-efficacité (matériel ad hoc pour les agents, temps de traitement, travail administratif supplémentaire, etc.), du coût pour l'utilisateur (une inscription payante est a priori nécessaire), des multiples opérateurs téléphoniques sur le marché avec chacun son propre système et des conséquences qui pourraient résulter d'un nouveau moyen de paiement notamment en matière de procédures contentieuses. Une solution par un serveur unique Ville serait également assez fastidieuse à mettre en place. Actuellement, aucune solution n'est pleinement satisfaisante mais de nouvelles technologies se développent régulièrement qui pourraient s'avérer très intéressantes. Le paiement des titres de transport est quant à lui du ressort des entreprises de transports et il convient de rappeler à ce sujet que les tl ont récemment changé l'ensemble de leurs appareils distributeurs de billets. Concernant le paiement des amendes d'ordre, le nouveau logiciel dont vient de s'équiper l'Administration communale et qui est utilisé dans plusieurs grandes villes de Suisse ne permet par le paiement par sms et cette solution n'existe à première vue nulle part. En tout état de cause, il est proposé d'affiner l'analyse de ces différents thèmes afin de répondre de manière complète et optimale au postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2011.

27. Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?

Rappel : Déposé le 12 septembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : Les problèmes soulevés par ce postulat sont nombreux et complexes. Ils touchent des domaines d'intervention divers et impliquent un examen approfondi de la conformité des propositions avec le droit supérieur, qu'il s'agisse de fiscalité ou de législation sur les marchés publics. Par ailleurs, il s'agit aussi de coordonner les actions envisageables avec la politique de promotion économique – de compétence régionale et cantonale – ainsi qu'avec la politique de formation et d'encouragement à l'apprentissage – de stricte compétence cantonale. Enfin, certaines des propositions impliquent l'engagement d'instruments dont la Commune ne dispose pas à l'heure actuelle, voire de moyens qui pourraient se révéler disproportionnés avec le but poursuivi. Dans ces conditions, une réponse à ce postulat demande un délai supplémentaire afin de permettre d'en envisager toutes les conséquences et de définir les moyens adéquats pour y répondre.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2011.

28. Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne

Rappel : Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat figurera dans un rapport-préavis – en préparation – établissant le bilan des premières années de la politique de développement durable de la Ville. Ce préavis présentera les expériences réalisées sur la base des six préavis successifs consacrés à la politique du développement durable. Il traitera de la mise en œuvre du fonds communal du développement durable et formulera des propositions de réorientation de la politique de la Ville en la matière. Des questions de communication et de gouvernance seront également abordées, avec notamment la réponse au postulat en question. Initialement prévu à l'automne 2010, le rapport-préavis sera retardé de quelques mois, compte tenu de la surcharge du service chargé de son élaboration et du nombre de sujets à traiter dans ce projet.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2011.

29. Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale

Rappel : Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 août 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à ce postulat est en bonne voie. Elle sera achevée dans le courant de l'automne.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2010.

30. Françoise Longchamp – Etude d'une nouvelle présentation des comptes et budget de la Commune de Lausanne

Rappel : Déposé le 9 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : Aujourd'hui, la présentation des comptes et du budget répond aux exigences légales du Règlement (cantonal) sur la comptabilité des Communes. La pierre angulaire pour le passage à une nouvelle présentation des comptes et budget de la Commune, par ailleurs fortement souhaitée, sera la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé pour les Cantons et les Communes MCH2. Compte tenu que certaines de ces nouvelles normes comptables et de présentation nécessitent des choix préalables qui seront ensuite ancrés dans une nouvelle loi cantonale sur les finances communales destinée à remplacer le règlement précité, il convient d'attendre que ce dossier piloté par le Canton soit suffisamment avancé. Néanmoins, le Service financier étudie quelques adaptations en vue de la présentation des comptes 2010. Elles poursuivent le but de fournir toujours plus d'informations pertinentes au Conseil communal, ceci dans un but de transparence et de compréhension. Concernant la comptabilité analytique, une nouvelle mouture est en cours de développement à eauservice. Les Services industriels en exploitent une très développée alors que d'autres services en possèdent une à des degrés toutefois très variables en fonction de leurs besoins.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2011.

31. Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne

Rappel : Déposé le 16 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 mai 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2010.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est suspendu. En effet, selon les informations réunies à ce sujet, la Municipalité juge qu'une demande de certification n'a aucune chance d'aboutir tant que la démarche «Equitas» ne sera pas achevée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat jusqu'à l'aboutissement de la démarche «Equitas».

6.2 Sécurité publique et Sports

32. Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité, qui soutient la création d'un centre d'escalade à Lausanne, a participé activement à la recherche du lieu adéquat pour la réalisation d'un mur de grimpe (d'une hauteur minimale de 15 m, comprenant plusieurs voies parallèles de difficultés variables) et des installations annexes nécessaires. Le choix s'est finalement porté sur le futur stade d'athlétisme, inscrit dans le projet «Métamorphose» et qui sera réalisé sur le site de la «Tuilière», suite à l'approbation, par la population lausannoise, de la proposition municipale, lors du référendum du 27 septembre 2009.

Une fois le centre d'escalade réalisé, il appartiendra au monde associatif de le gérer et de le faire vivre. Les contacts de la Municipalité avec les représentants des milieux concernés permettent d'affirmer que non seulement cette installation répond à un besoin, mais qu'elle participera de façon certaine à l'attractivité du site de la «Tuilière».

Actuellement, le projet du stade d'athlétisme de la «Tuilière» se trouve au niveau du concours d'idées, qui sera suivi, à fin 2011, du concours d'architecture et, dans le courant de 2012, de la finalisation du projet. Le mur de grimpe fait partie intégrante des installations devant figurer dans les projets présentés dans le cadre des différents concours, au même titre que divers autres équipements sportifs. Un rapport-préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour la réalisation du stade d'athlétisme sera soumis à votre Conseil dans le courant de 2013. Les aspects techniques et le mode de gestion du mur de grimpe y seront présentés de façon détaillée et une réponse définitive sera ainsi donnée au postulat de M. Rapaz et consorts.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat.

33. Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2010.

Avancement du traitement : Le regroupement de l'ensemble des activités liées au tir sportif sur un site unique, à savoir Vernand, aura des conséquences non seulement pour les pratiquants de ce sport, mais aussi pour ceux de l'escrime. En effet, le tir à air comprimé est actuellement pratiqué dans les installations communales de Malley. Son départ pour Vernand permettrait de libérer de grandes surfaces en faveur du Cercle des armes de Lausanne (escrime), club en plein essor. Toutefois, la concentration de toutes les activités liées au tir sportif implique la transformation, l'amélioration et la modernisation des locaux de Vernand. Les études menées aboutissent à des coûts de l'ordre de plusieurs millions de francs pour une pratique concernant un nombre limité de personnes. De plus, le développement de ce sport, en particulier auprès des jeunes, pourrait être entravé par l'absence de transports publics à destination de Vernand. L'examen et la pondération des divers paramètres à prendre en compte prenant plus de temps que prévu, le délai imparti ne pourra pas être tenu.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2010.

34. Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Les différentes propositions d'horaires d'ouverture formulées par M. Biéler ont été étudiées, de même que leurs conséquences. La réponse municipale est en cours de rédaction et le délai fixé sera tenu.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

35. François Huguenet – N’ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : S’inscrivant dans la suite des débats ayant conduit au refus, par votre Conseil, de la réponse municipale au postulat de M. Guy Gaudard demandant l’ouverture journalière annuelle du restaurant de Bellerive-Plage (rapport-préavis N° 2009/67), la réponse au postulat de M. Huguenet doit, pour des raisons de cohérence, être incluse dans le rapport-préavis relatif à la nouvelle réponse de la Municipalité au postulat de M. Gaudard ainsi qu’aux suites données aux deux conclusions ajoutées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67.

Les études nécessaires sont en cours. La section « monuments et sites » du Service cantonal des immeubles, du patrimoine et de la logistique devra être consultée s’agissant de travaux portant sur un immeuble classé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2011.

36. Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008 et a fait l’objet, dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/67, d’une réponse municipale refusée par le Conseil communal dans sa séance du 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2010.

Avancement du traitement : Lors de l’étude du rapport-préavis N° 2009/67, votre Conseil a non seulement refusé la réponse municipale au postulat de M. Gaudard, mais également ajouté deux nouvelles conclusions, dont l’une demande l’étude de la possibilité d’amener le nouvel ascenseur jusqu’au niveau du restaurant et l’autre requiert la création d’une caisse de plain-pied à l’ouest de la piscine. Peu de temps après, le Conseil a pris en considération le postulat de M. Huguenet portant également sur l’avenir du restaurant de Bellerive-Plage. Pour des raisons de cohérence, la réponse à ces deux postulats et l’exposé des suites données aux deux nouvelles conclusions doivent être inclus dans un seul et même rapport-préavis. Les études nécessaires sont en cours. La section « monuments et sites » du Service cantonal des immeubles, du patrimoine et de la logistique devra être consultée s’agissant de travaux portant sur un immeuble classé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2011.

6.3 Culture, Logement et Patrimoine

37. Claire Attinger – La fête de l’art contemporain à Lausanne

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : L’analyse approfondie des soutiens communaux apportés à l’art contemporain est en voie de finalisation. La réponse à ce postulat sera intégrée dans le préavis sur le MCBA et pôle muséal aux Halles CFF sollicitant l’autorisation d’octroyer à l’Etat de Vaud un droit distinct et permanent de superficie, ainsi qu’un crédit d’investissement de cinq millions de francs constituant la contribution financière communale à la construction du MCBA.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2011.

38. Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2010.

Avancement du traitement : Dans le rapport 2009/1 du 30 septembre 2009, il est fait mention de la rédaction d’un préavis coordonnant les actions des services concernés (SLG et SPP). Les travaux d’élaboration du préavis sont en cours et ont pris plus de temps qu’escompté. En effet, hormis le fait que les travaux prévus doivent être parfaitement coordonnés afin de minimiser les nuisances que subiront les utilisateurs des lieux, une étude relative à la fréquentation du site a été demandée. Cette analyse a permis au SLG d’appréhender le type de clientèle temporelle fréquentant les établissements publics et ses abords. Sur cette base, des scénarios de transformation ont pu être élaborés en tenant compte également des contraintes architecturales et légales en matière d’hygiène. Le dépôt du préavis est prévu au mois de septembre 2011 afin que les travaux de réalisation puissent débiter au tout début de l’année 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2011.

39. Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2010.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat a nécessité la prise de contact avec des services d'autres Communes. En outre et en accord avec la postulante, il a été jugé plus intéressant d'élargir l'analyse à l'introduction d'un passeport culturel pour les jeunes, non seulement à Lausanne mais dans certaines communes de la région lausannoise. Cela implique des prises de contact et des discussions avec les Autorités communales voisines. Par conséquent, le temps de traitement de ce postulat s'en trouve rallongé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2011.

40. Anna Zürcher – Aides au logement pour personnes au bénéfice de permis de type F

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2009.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son préavis N° 31/2010, du 7 juillet 2010.

Proposition : Cet objet doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

41. Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Traitement en cours. Le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

42. Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux !

Rappel : Déposé le 11 novembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a décidé de renvoyer ce postulat à la Municipalité bien qu'aucune obligation ne puisse être imposée par le bailleur en vertu de l'article 254 du CO qui traite des transactions couplées. D'autres dispositions peuvent être prises pour valoriser les vins de la région du Lavaux et les vins vaudois en général. Cette question est en rapport direct avec celle soulevée par le postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux ? » (cf. objet N° 46 infra). Toutes deux seront traitées en collaboration entre le Service du logement et des gérances et celui de forêts, domaines et vignobles (FoDoVi). Elles recevront une réponse globale dans le cadre du rapport-préavis répondant au postulat de M^{me} Longchamp.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

43. Claude-Alain Voiblet – Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter ?

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2010/38, du 1^{er} septembre 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

44. Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2010.

Avancement du traitement : L'analyse de ce postulat est en cours. La rédaction du projet de réponse est prévue pour le deuxième trimestre 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2011.

45. Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat nécessite une bonne coordination avec le niveau cantonal. En effet, la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) de même que les directives cantonales en matière énergétique sont en cours de révision. Le Service du logement et des gérances (SLG/CLP) prendra contact avec le Service cantonal des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL/DINF) en charge du dossier pour ce qui concerne la problématique soulevée par le postulat, de manière à présenter une réponse cohérente avec les orientations cantonales.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2011.

46. Françoise Longchamp – Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux ?

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2010.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis répondant à ce postulat est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

6.4 Travaux

47. Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville

Rappel : Déposé le 26 avril 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2005. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis consacré aux axes forts de transports publics urbains (AFTPU) qui devrait être présenté à votre Conseil à mi-novembre 2010.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

48. Adèle Thorens Goumaz – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration et lors des manifestations lausannoises

Rappel : Déposé le 28 juin 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 mars 2006. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : Le bilan de la première expérience au Paléo Festival de Nyon en juillet 2009 dont les éléments étaient attendus pour être intégrés dans la réponse a tardé à être établi. De nouvelles démarches ont depuis lors été initiées dans des conditions plus proches de celles qui sont évoquées par le postulat (notamment au Festival de la Cité et à Athletissima en 2010).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse au 31 décembre 2010.

49. Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité

Rappel : Déposé le 16 décembre 2005, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 octobre 2006. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La réponse sera donnée dans le rapport-préavis présentant les intentions de la Municipalité en matière de révision du plan directeur communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

50. Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC

Rappel : Déposé le 7 février 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2010.

Avancement du traitement : Le Service d'urbanisme est actuellement en concertation avec le SEVEN. Les données 2010 concernant la qualité de l'air seront compulsées en vue de la rédaction du rapport-préavis, début 2011.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 28 février 2011.

51. Florence Germond – Réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos

Rappel : Déposé le 29 août 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 octobre 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis consacré aux axes forts de transports publics urbains (AFTPU) qui devrait être présenté à votre Conseil à la mi-novembre 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2010.

52. Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblésson

Rappel : Déposé le 1^{er} juillet 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2010/32, du 14 juillet 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

53. Kugathasan Thavathurai – Pour un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux

Rappel : Déposé le 11 décembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 décembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2010/32 du 14 juillet 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

54. Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers : Application et introduction du principe « pollueur-payeur »

Rappel : Déposé le 6 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 28 février 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a adopté le projet de table des matières du rapport-préavis intermédiaire demandé par la CPPR. Cette dernière en a été informée. Toutefois, l'introduction du principe de causalité a fait l'objet d'une motion adoptée par le Grand Conseil et la Municipalité est en attente de la réponse du Conseil d'Etat afin d'en tenir compte dans sa réponse.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 28 février 2011.

55. Andrea Egli – Les vélos se parquent aussi !

Rappel : Déposé le 6 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2010/32, du 14 juillet 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

56. Nicolas Gillard – Densifions les logements vers le haut

Rappel : Déposé le 23 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La réponse sera donnée dans le rapport-préavis présentant les intentions de la Municipalité en matière de révision du plan directeur communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

57. Sophie Michaud Gigon – Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend des mesures

Rappel : Déposé le 23 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera combinée avec celle donnée au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Lausanne a mal à son air pur (...) »¹.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2010.

¹ Cf. N° 50 *supra*.

58. Claude-Alain Voiblet – Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie ?

Rappel : Déposé le 9 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2010/35, du 18 août 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

59. Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2010.

Avancement du traitement : La réponse est en cours de rédaction. Elle sera inscrite dans le prochain rapport-préavis réunissant des initiatives et pétitions dont les réponses sont de nature brève. Celui-ci sera présenté au Conseil communal durant l'automne 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2010.

60. Jean-François Cachin – Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterey–Bugnon et environs

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 février 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2010.

Avancement du traitement : Une étude est en cours. La rédaction du rapport-préavis débutera aussitôt ses résultats connus, soit vers la mi-novembre 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2011.

61. Jean-Charles Bettens – Pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet

Rappel : Déposé le 2 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 16 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2010/32, du 14 juillet 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

62. Laurent Guidetti – Densifions la Ville efficacement et durablement

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2010.

Avancement du traitement : La réponse sera donnée dans le rapport-préavis présentant les intentions de la Municipalité en matière de révision du Plan directeur communal.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

6.5 Enfance, Jeunesse et Education

63. Andrea Egli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique

Rappel : Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : Un projet de rapport-préavis est en consultation auprès des ludothèques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

64. Françoise Longchamp – Introduction de l'école à journée continue dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne

Rappel : Déposé le 3 juin 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : sur la base d'un avant-projet discuté en juin 2010 au sein de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, le projet de rapport-préavis sera finalisé en automne 2010.

La consultation relative à l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (dont un des chapitres concernait très directement la mise en place des prestations parascolaires) a mobilisé les services concernés début 2010. Les résultats de la consultation du printemps n'ont fait qu'augmenter les incertitudes relatives au cadre légal de l'école à journée continue. D'autre part, la réorganisation des services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, dont un des objectifs est précisément de doter la Commune de l'appui administratif et logistique nécessaire, constituait un préalable à toute définition du concept de prise en charge. Enfin, deux manifestations ont permis d'approfondir la réflexion sur ce qui constituera un nouveau paradigme dans l'organisation et les missions de l'institution scolaire :

- le colloque organisé par le Service de la jeunesse et des loisirs (« Autour de l'école : le temps des enfants ») qui a eu lieu le 4 juin 2010 ;
- le forum cantonal intitulé « Accueil parascolaire : premières réflexions sur l'application de l'article 63a de la Constitution vaudoise » qui s'est déroulé le 26 juin 2010 à Yverdon. Cette manifestation a montré que le Canton n'en était qu'à ses premiers balbutiements sur le sujet. Par ailleurs, une plateforme Canton-Communes vient d'être mise sur pied par le Conseil d'Etat pour aborder ce thème.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

65. Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux

Rappel : Déposé le 20 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : Une réponse au postulat est sur le point d'être finalisée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2010.

66. Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : La réorganisation de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que la rédaction et la mise en œuvre du rapport-préavis 2009/29 sur le Conseil des jeunes n'ont pas permis de dégager le temps et les forces de travail nécessaires à la rédaction du rapport-préavis répondant à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2011.

67. Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2011.

Avancement du traitement : En collaboration avec le bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI), la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a procédé à un inventaire des prestations déjà offertes à Lausanne et de celles mises en place en Suisse et en Europe dans le domaine du développement précoce, en particulier au profit du public cible cité par l'auteur du postulat.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucun délai supplémentaire.

6.6 Sécurité sociale et Environnement

68. Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville

Rappel : Déposé le 13 mars 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a transmis le leadership de la réponse à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Un rapport-préavis est sur le point d'être achevé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

69. Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD)

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : La réflexion se poursuit. La Municipalité sera en mesure de présenter un rapport-préavis à la fin du mois d’octobre 2010.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2010.

70. Natacha Litzistorf Spina – Pour l’intégration systématique, transparente et cohérente de la « nature en ville »

Rappel : Déposé le 3 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2011.

Avancement du traitement : La réflexion est suspendue suite à la démission du délégué à la nature qui avait commencé à traiter cet objet. Si tout se passe pour le mieux, le nouveau délégué à la nature entrera en fonction au plus tôt le 1^{er} janvier 2011 et reprendra ce dossier en première priorité. Compte tenu de la complexité de ce postulat, il lui faudra un certain temps pour pouvoir terminer ce travail.

Proposition : La Municipalité sollicite une prolongation de délai au 30 septembre 2011.

6.7 Services industriels

71. Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d’encouragement à la production d’énergie renouvelable et d’utilisation rationnelle de l’énergie

Rappel : Déposé le 24 octobre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans son rapport-préavis N° 2010/38 du 1^{er} septembre 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

72. Gilles Meystre – Besoin en électricité: Ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!

Rappel : Déposé le 3 juillet 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : Représentée par ses Services industriels, la Ville de Lausanne a signé, le 23 janvier 2009, une convention de consortium avec les Forces Motrices Valaisannes (FMV) et Romande Energie (RE) dans le but d’étudier la construction d’un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex–Bex. La participation financière de la Ville est assurée de manière transitoire par un compte d’attente de Fr. 350’000.– dont l’ouverture a été approuvée le 30 mars 2009 par la Commission des finances. Le rapport d’enquête préliminaire d’étude d’impact sur l’environnement (EIE) est terminé. Il est actuellement en consultation auprès des offices cantonaux concernés. Il sera ensuite soumis à l’Office fédéral de l’environnement (OFEV). Les associations de défense de l’environnement n’ont formulé aucune opposition de principe, mais les compensations environnementales sont encore en discussion. Une demande de concession devrait être formellement déposée en 2011.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2011.

73. Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : Le projet de déploiement d’un réseau en fibres optiques et les négociations avec Swisscom n’ont pas permis de se pencher sur la problématique de l’extension de l’offre wifi à Lausanne. Cette problématique sera reprise dès l’entrée en fonctions du nouveau chef du Service multimédia, en septembre 2010. Elle sera traitée dans un rapport-préavis qui répondra également au postulat de M. Payot « Un accès internet pour tous »².

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2011.

²Cf. objet N° 78.

74. Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO₂!

Rappel : Déposé le 6 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans son rapport-préavis N° 2010/38 du 1^{er} septembre 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

75. Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité ne souhaite pas changer sa pratique actuelle. Elle estime que les progrès accomplis en matière d'éclairage public répondent au souci de l'auteur du postulat. Elle répondra simultanément à cette initiative et au postulat de M. Claude Bonnard «Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2011.

76. Nkiko Nsengimana – Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique

Rappel : Déposé le 1^{er} juillet 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans son rapport-préavis N° 2010/38 du 1^{er} septembre 2010.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

77. Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! (bis)

Rappel : Déposé le 20 janvier 2009 sous la forme de motion, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : La Commission d'achats de la Ville (CAV) mise en place par le service du Magesi des SIL est active depuis 2009. C'est une organisation transversale permettant de réaliser des économies sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de certains produits communs, identifiés et standardisés par des groupes de travail réunissant des collaborateurs spécialisés. Les premiers groupes de produits traités sont le matériel de conciergerie et les équipements de protection individuelle. Le matériel d'atelier (visserie, carburants, lubrifiants, etc.) est en cours de traitement par le groupe de travail «véhicules et engins» formé des responsables d'ateliers et de garages. Ce groupe de travail devrait aborder trois autres thèmes d'ici fin 2010 : les engins (tondeuses, tronçonneuses, etc.), les poids lourds et les véhicules légers. C'est dans ce cadre que ce postulat sera traité. Les critères environnementaux feront partie des critères contraignants établis par le groupe de travail pour la standardisation et les appels d'offres de véhicules légers.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2011.

78. David Payot – Un accès à Internet pour tous

Rappel : Déposé le 25 novembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2010.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat sera repris sous la responsabilité du nouveau chef du Service multimédia qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2010.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2011.

79. Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2010.

Avancement du traitement : Les SIL estiment que les LED sont une solution d'avenir non seulement pour l'électronique, les lampes de poches, l'éclairage événementiel – tous domaines où les LED apportent déjà des solutions intéressantes

et économiques – mais également pour l'éclairage routier, bien que la technologie pour ce domaine soit encore en phase de recherche et de développement. Ils souhaitent pouvoir présenter un projet concret dans le cadre de la réponse municipale. A ce jour toutefois, le matériel proposé sur le marché et disponible en Suisse ne répond pas aux attentes en matière de qualité, de fiabilité et d'efficacité. L'utilisation de luminaires LED pour l'éclairage de la rue du Bugnon et de l'avenue de la Sallaz a été étudiée à l'occasion du préavis 2010/21³. L'étude a montré que ce choix aurait entraîné aussi bien des coûts supplémentaires qu'une consommation d'énergie supérieure. En effet, la puissance et le flux lumineux limités des luminaires LED routiers actuels n'auraient pas permis une implantation unilatérale. Ils auraient impliqué un nombre plus important de luminaires, entraînant une consommation supérieure à celle des luminaires retenus (à iodure métallique céramique) de même que des coûts d'acquisition et de génie civil plus élevés et un encombrement accru de l'espace public. Les SIL restent très attentifs à l'évolution des luminaires LED routiers et présenteront un projet aussitôt que possible.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 septembre 2011.

7. Pétitions

7.1 Administration générale et Finances

80. Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements !

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 7 septembre 2001, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 28 mai 2002. Le délai de réponse a été fixé au 30 juin 2010.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis 2010/17 du 14 avril 2010 répond à cette pétition. Toutefois, ses conclusions n'en font pas explicitement mention. Une communication au Conseil communal rectifiera cette omission.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal d'adopter une conclusion par laquelle il prend acte que cette pétition a reçu réponse.

81. Association «Super City Management, non merci»

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 4 décembre 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 22 avril 2008. Le délai de réponse est fixé au 31 mars 2009.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis 2009/33 du 1^{er} juillet 2009 répond formellement à cette pétition. Toutefois, ses conclusions n'en faisaient pas explicitement mention.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal d'adopter une conclusion par laquelle il prend acte que cette pétition a reçu réponse.

82. Académie champignacienne – Un Champignac d'airain pour Lausanne

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 6 novembre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2009.

Avancement du traitement : Répondre à une telle pétition est un exercice délicat qui demande une emphase et un sens de la formule qui dépasse le niveau usuel de l'Administration communale. Il faut par ailleurs trouver l'idée d'un monument qui soit à la hauteur du prestigieux Prix du Maire de Champignac et de l'estime que les élus lausannois lui portent. La preuve de cet attachement réside dans l'assiduité avec laquelle les municipaux lausannois ont pu figurer au palmarès du prix en question : deux Champignac d'or (1996 et 2005), deux d'argent (1988 et 1998) et deux mentions (1995 et 2003), sans compter le palmarès des élus du Conseil communal, honorable lui aussi. Tout au plus peut-on regretter un certain tarissement, les cinq dernières années ayant brillé par l'absence des municipaux lausannois au palmarès. L'enjeu peut donc à bon droit paralyser l'Administration en charge d'apporter une réponse aux pétitionnaires, par la crainte de ne pas être à la hauteur des attentes. Comme le disait si justement Paul-René Martin, alors syndic, dans un propos quasiment prémonitoire «Il faut se déterminer entre la peur d'oser et la crainte d'entreprendre. Lausannois, Lausannoises, j'ai confiance en vous» (Champignac d'argent 1988). Comme lui, la Municipalité demande au Conseil communal de lui manifester sa confiance dans sa capacité à répondre à la pétition en question, avec toutefois un délai supplémentaire. Elle considère cependant essentiel qu'une réponse puisse être apportée dans le courant de cette législature encore.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal d'accepter un délai de réponse prolongé au 30 juin 2011.

³Préavis 2010/21 «Remplacement des conduites industrielles des réseaux souterrains et modification de l'éclairage public et de l'arborisation dans le cadre de la désaffectation de la ligne t1 et du réaménagement de la chaussée de la rue du Bugnon et de l'avenue de la Sallaz», adopté par votre Conseil dans sa séance du 29 juin 2010.

83. Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu’à Praz-Séchaud

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 mars 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 6 octobre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2010.

Avancement du traitement : Les interventions en faveur de modifications du réseau lausannois des transports publics demandent à être traitées dans le cadre non plus des seuls transports publics de la région lausannoise (tl), mais de la communauté tarifaire vaudoise. Par ailleurs, la mise en service du m2 ainsi que les adaptations de réseau qui en ont découlé (2008, 2009 et 2010) demandent un peu de recul pour qu’il soit possible d’en apprécier exactement les effets et d’en évaluer les lacunes éventuelles. Parallèlement, il est aussi nécessaire de tirer un bilan de ces réalisations en ce qui concerne leur effet sur la circulation individuelle sur la base des comptages routiers régionaux qui seront réalisés à la fin 2010 et dont les résultats seront connus en 2011. La demande des pétitionnaires doit aussi être mise en relation avec la modification de la place de la Sallaz, dont la mise en œuvre a été retardée pour des motifs juridiques. Dans ces conditions, un délai supplémentaire est nécessaire pour apporter une réponse fondée et documentée aux pétitionnaires.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal d’accepter un délai de réponse au 30 juin 2011.

84. Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 5 mai 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Les interventions en faveur de modifications du réseau lausannois des transports publics demandent à être traitées dans le cadre non plus des seuls transports publics de la région lausannoise (tl), mais de la communauté tarifaire vaudoise. Par ailleurs, la mise en service du m2 ainsi que les adaptations de réseau qui en ont découlé (2008, 2009 et 2010) demandent un peu de recul pour qu’il soit possible d’en apprécier exactement les effets et d’en évaluer les lacunes éventuelles. Parallèlement, il est aussi nécessaire de tirer un bilan de ces réalisations en ce qui concerne leur effet sur la circulation individuelle sur la base des comptages routiers régionaux qui seront réalisés à la fin 2010 et dont les résultats seront connus en 2011. La demande des pétitionnaires doit aussi être mise en relation avec les comptages de fréquentation des nouvelles lignes de l’Ouest lausannois, dont les résultats détaillés seront connus dans le courant du printemps 2011. Dans ces conditions, un délai supplémentaire est nécessaire pour apporter une réponse fondée et documentée aux pétitionnaires.

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal d’accepter un délai de réponse au 30 juin 2011.

85. Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu’au terminus de la Clochette

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 novembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Pour les mêmes motifs que ceux évoqués aux deux points précédents, un délai supplémentaire est demandé pour cet objet. Pour des raisons d’unité de la matière, il serait en effet utile que ces trois objets soient traités simultanément dans une réponse commune. Il est donc demandé que le délai de cette pétition fasse l’objet du même report que les pétitions précédentes (N^{os} 83 et 84).

Proposition : La Municipalité prie le Conseil communal d’accepter un délai de réponse au 30 juin 2011.

7.2 Culture, Logement et Patrimoine

86. POP et Gauche en mouvement, section Lausanne – Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 15 septembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2010.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera intégrée dans celle au postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts déposé le 2 février 2010 et intitulée « Un Capitole pour une capitale ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat jusqu’à connaissance du délai de réponse au postulat de M^{me} Evelyne Knecht.

87. Liliane Palaz – Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 27 octobre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette pétition le 8 septembre 2010.

Proposition : Cette pétition doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

7.3 Enfance, Jeunesse et Education

88. Lisane Lavanchy-Bräm – Parents lausannois en colère – Pénurie de crèches

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 juin 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 25 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2010.

Avancement du traitement : Un projet de rapport-préavis a été rédigé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 octobre 2010.

7.4 Sécurité sociale et Environnement

89. Catherine Koella Naouali – Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 6 octobre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : Traitement en cours. Le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

90. Liliane Palaz – Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 27 octobre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2010.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2010/1 de la Municipalité, du 22 septembre 2010 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2010/1 du 22 septembre 2010, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2010 ;
2. de prendre acte que les objets suivants ont reçu une réponse entre le 1^{er} juillet 2010 et le 15 septembre 2010 :
 - 2.1 Motion Jean-Michel Dolivo – Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens (objet N° 9)
 - 2.2 Motion Magali Zürcher – L'ouverture des *Portes de Saint-François* : l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! (objet N° 12)
 - 2.3 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la Ville de Lausanne (objet N° 23)
 - 2.4 Postulat Anna Zürcher – Aides au logement pour personnes au bénéfice de permis de type F (objet N° 40)
 - 2.5 Postulat Claude-Alain Voiblet – Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter ? (objet N° 43)
 - 2.6 Postulat Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblésson (objet N° 52)
 - 2.7 Postulat Kugathasan Thavathurai – Pour un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux (objet N° 53)
 - 2.8 Postulat Andrea Egli – Les vélos se parquent aussi ! (objet N° 55)
 - 2.9 Postulat Claude-Alain Voiblet – Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie ? (objet N° 58)

- 2.10 Postulat Jean-Charles Bettens – Pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet (objet N° 61)
 - 2.11 Postulat Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d’encouragement à la production d’énergie renouvelable et d’utilisation rationnelle de l’énergie (objet N° 71)
 - 2.12 Postulat Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO₂ (objet N° 74)
 - 2.13 Postulat Nkiko Nsengimana – Pour un plan d’action d’amélioration de l’efficacité énergétique (objet N° 76)
 - 2.14 Pétition Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements ! (objet N° 80)
 - 2.15 Pétition de l’association « Super City Management, non merci » (objet N° 81)
 - 2.16 Pétition Liliane Palaz – Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état (objet N° 87);
3. de prolonger au 31 octobre 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
- 3.1 Motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d’une maison des associations (objet N° 19)
 - 3.2 Motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 20)
 - 3.3 Postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux ! (objet N° 42)
 - 3.4 Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet N° 49)
 - 3.5 Postulat Nicolas Gillard – Densifions les logements vers le haut (objet N° 56)
 - 3.6 Postulat Andrea Egli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique (objet N° 63)
 - 3.7 Postulat Françoise Longchamp – Introduction de l’école à la journée continue dans les classes de l’enseignement obligatoire à Lausanne (objet N° 64)
 - 3.8 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 68)
 - 3.9 Postulat Roland Philipoz – Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative / art 70 Cst-VD (objet N° 69)
 - 3.10 Pétition Lisane Lavanchy-Bräm – Parents lausannois en colère – Pénurie de crèches (objet N° 88);
4. de prolonger au 30 novembre 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
- 4.1 Postulat Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l’Administration communale (objet N° 29)
 - 4.2 Motion Florence Germond – Réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos (objet N° 51);
5. de prolonger au 31 décembre 2010 le délai de réponse aux objets suivants :
- 5.1 Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l’ECAL (objet N° 1)
 - 5.2 Motion Francisco Ruiz Vázquez – Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise (objet N° 3)
 - 5.3 Motion Jean Tschopp – Pour la subvention, par la Ville, d’un film de l’Association Films Plans-Fixes en l’honneur de M^{me} Anne-Marie Im-Hof-Piguet (objet N° 4)
 - 5.4 Motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 5)
 - 5.5 Motion Florence Germond – Pour des achats publics équitables (objet N° 13)
 - 5.6 Motion Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l’information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne (objet N° 24)
 - 5.7 Postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 33)
 - 5.8 Postulat Adèle Thorens Goumaz – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l’Administration et lors des manifestations lausannoises (objet N° 48)
 - 5.9 Postulat Sophie Michaud Gigon – Pour améliorer la qualité de l’air : Lausanne prend des mesures (objet N° 57)
 - 5.10 Postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 59)
 - 5.11 Postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts énergétiques et sociaux (objet N° 65);

6. de prolonger au 31 janvier 2011 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 6.1 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet N° 26)
 - 6.2 Postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 39)
 - 6.3 Postulat Jean-François Cachin – Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterey–Bugnon et environs (objet N° 60);

7. de prolonger au 28 février 2011 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 7.1 Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC (objet N° 50)
 - 7.2 Postulat Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers : Application et introduction du principe « pollueur–payeur » (objet N° 54);

8. de prolonger au 31 mars 2011 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 8.1 Motion Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde (objet N° 14)
 - 8.2 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? (objet N° 27)
 - 8.3 Postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 37);

9. de prolonger au 30 juin 2011 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 9.1 Motion Jacques Pernet – Port d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées? (objet N° 6)
 - 9.2 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 8)
 - 9.3 Motion Sophie Michaud Gigon – Le tri des déchets de 7 à 77 ans (objet N° 18)
 - 9.4 Postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 28)
 - 9.5 Postulat Françoise Longchamp – Etude d'une nouvelle présentation des comptes et budget de la Commune de Lausanne (objet N° 30)
 - 9.6 Postulat François Huguenet – N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 35)
 - 9.7 Postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 36)
 - 9.8 Postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine (objet N° 44)
 - 9.9 Pétition de l'Académie champagnacienne – Un Champignac d'airain pour Lausanne (objet N° 82)
 - 9.10 Pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud (objet N° 83)
 - 9.11 Pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 84)
 - 9.12 Pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochette (objet N° 85);

10. de prolonger au 30 septembre 2011 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 10.1 Motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 25)
 - 10.2 Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 38)
 - 10.3 Postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 45)
 - 10.4 Postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort (objet N° 66)
 - 10.5 Postulat Natacha Litzistorf Spina – Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la « nature en ville » (objet N° 70)
 - 10.6 Postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : Ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 72)
 - 10.7 Postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 73)

- 10.8 Postulat Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 75)
 - 10.9 Postulat Alain Hubler – Du gaz? De l'air! *bis* (objet N° 77)
 - 10.10 Postulat David Payot – Un accès à Internet pour tous (objet N° 78)
 - 10.11 Postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED (objet N° 79);
11. de confirmer la suspension du traitement des objets suivants :
- 11.1 Motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 7)
 - 11.2 Motion Cesla Amarelle – Procédés de réclame en matière de petit crédit (objet N° 21);
12. de suspendre le traitement des objets suivants :
- 12.1 Motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 10)
 - 12.2 Postulat Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 31)
 - 12.3 Postulat Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 32)
 - 12.4 pétition POP et Gauche en mouvement, section Lausanne – Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix (objet N° 86);
13. que la pétition Michel Julier « Non à la taxe sur les divertissements » (objet N° 80) a reçu réponse dans le cadre du rapport-préavis N° 2010/17 du 14 avril 2010;
14. que la pétition de l'association *Super City Management Non Merci* (objet N° 81) a reçu réponse dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/33 du 1^{er} juillet 2009;

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente de gestion.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Maurice Calame (LE), président de la Commission permanente de gestion, rapporteur: – La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic.

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 26 et 28 octobre 2010 pour examiner le préavis traitant des initiatives et des pétitions en suspens. M. Daniel Brélaz syndic a participé à une grande partie de la séance du 28.

Comme chaque année, la Municipalité sollicite des prolongations de délais pour les motions, les postulats et les pétitions. Nonante demandes ont été examinées par la Commission de gestion. Chaque demande a été examinée et souvent la Commission de gestion a de la peine à comprendre pourquoi la Municipalité ne traite pas plus rapidement certaines initiatives. Certaines d'entre elles demandent de longues périodes de préparation et la réalisation doit être repoussée dans le temps. Pour ces cas, il serait bien de présenter un préavis court et simple, ce qui permettrait au Conseil de donner son aval ou de refuser une proposition trop lourde.

Nous devons aussi constater que les conseillers communaux déposent de nombreuses initiatives et que la Municipalité doit les traiter en plus des affaires courantes. Les délais sont souvent trop courts et il faut donc demander des prolongations.

Nous rappelons qu'il s'agit de prendre acte des délais dépassés et qu'il n'est pas possible d'exiger davantage de la Municipalité. Par contre, nous osons espérer qu'elle fait le maximum pour faire avancer les dossiers concernés.

Le Conseil communal de Lausanne propose les conclusions suivantes:

- vu le rapport N° 2010/1 de la Municipalité, du 22 septembre 2010;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. De prendre acte du rapport N° 2010/1 du 22 septembre 2010, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2010, soit:

1.1 De prendre acte des délais suivants pour les initiatives ci-après (pour mémoire):

31 octobre 2010

- Postulat Françoise Longchamp – Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux? (objet N° 46)

- Postulat Laurent Guidetti – Densifions la Ville efficacement et durablement (objet N° 62)

31 décembre 2010

- Postulat Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos (objet N° 34)
- Pétition Catherine Koella Naouali – Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois (objet N° 89)
- Pétition Liliane Palaz – Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés (objet N° 90)

31 janvier 2011

- Postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 67)

30 juin 2011

- Motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)
- Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet N° 11)
- Motion Ulrich Doepper – Des vues sur nos poubelles (objet N° 16)
- Motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relatives à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 22)
- Postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 41)
- Postulat Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville (objet N° 47)

1.2 De prendre acte que la Municipalité a répondu aux initiatives et pétitions suivantes:

- 1.2.1 Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL (objet N° 1)
- 1.2.2 Motion Francisco Ruiz Vázquez – Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise (objet N° 3)
- 1.2.3 Motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 5)
- 1.2.4 Motion Jean-Michel Dolivo – Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens (objet N° 9)
- 1.2.5 Motion Magali Zürcher – L'ouverture des Portes de Saint-François: l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons! (objet N° 12)

- 1.2.6 Motion Florence Germond – Pour des achats publics équitables (objet N° 13)
 - 1.2.7 Motion Graziella Schaller – Pour que la Ville nettoie les façades du Palais de Rumine (objet N° 15)
 - 1.2.8 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la Ville de Lausanne (objet N° 23)
 - 1.2.9 Postulat Anna Zürcher – Aides au logement pour personnes au bénéfice de permis de type F (objet N° 40)
 - 1.2.10 Postulat Claude-Alain Voiblet – Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter? (objet N° 43)
 - 1.2.11 Postulat Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblesson (objet N° 52)
 - 1.2.12 Postulat Kugathasan Thavathurai – Pour un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux (objet N° 53)
 - 1.2.13 Postulat Andrea Eggli – Les vélos se parquent aussi! (objet N° 55)
 - 1.2.14 Postulat Claude-Alain Voiblet – Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie? (objet N° 58)
 - 1.2.15 Postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 59)
 - 1.2.16 Postulat Jean-Charles Bettens – Pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet (objet N° 61)
 - 1.2.17 Postulat Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie (objet N° 71)
 - 1.2.18 Postulat Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO₂ (objet N° 74)
 - 1.2.19 Postulat Nkiko Nsengimana – Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique (objet N° 76)
 - 1.2.20 Motion Jean Tschopp – Pour la subvention, par la Ville, d'un film de l'Association Films Plans-Fixes en l'honneur de M^{me} Anne-Marie Im-Hof-Piguet (objet N° 4)
 - 1.2.21 Postulat Andrea Eggli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique (objet N° 63)
 - 1.2.22 Pétition Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements! (objet N° 80)
 - 1.2.23 Pétition de l'association « Super City Management, non merci » (objet N° 81)
 - 1.2.24 Pétition de l'Académie champagnicienne – Un Champignac d'airain pour Lausanne (objet N° 82)
 - 1.2.25 Pétition Liliane Palaz – Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état (objet N° 87)
2. De prolonger au 31 octobre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour réponse aux objets suivants :
 - 2.1 Motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations (objet N° 19)
 - 2.2 Motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 20)
 - 2.3 Postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux! (objet N° 42)
 - 2.4 Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet N° 49)
 - 2.5 Postulat Nicolas Gillard – Densifions les logements vers le haut (objet N° 56)
 - 2.6 Postulat Françoise Longchamp – Introduction de l'école à la journée continue dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne (objet N° 64)
 - 2.7 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 68)
 - 2.8 Postulat Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative / art 70 Cst-VD (objet N° 69)
 - 2.9 Pétition Lisane Lavanchy-Bräm – Parents lausannois en colère – Pénurie de crèche (objet N° 88)
 3. De prolonger au 30 novembre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 3.1 Postulat Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale (objet N° 29)
 - 3.2 Motion Florence Germond – Réaffectation des pré-sélections en espaces pour les bus, piétons et vélos (objet N° 51)
 4. De prolonger au 31 décembre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 4.1 Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l'information: pour que toutes les voies mènent à Lausanne (objet N° 24)
 - 4.2 Postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 33)
 - 4.3 Postulat Adèle Thorens Goumaz – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration et lors des manifestations lausannoises (objet N° 48)
 - 4.4 Postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts énergétiques et sociaux (objet N° 65)
 5. De prolonger au 31 janvier 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
 - 5.1 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet N° 26)

- 5.2 Postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 39)
- 5.3 Postulat Jean-François Cachin – Après l’ascenseur public de la place de l’Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterey–Bugnon et environs (objet N° 60)
6. De prolonger au 28 février 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 6.1 Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaider pour un plan général climatique PGC (objet N° 50)
- 6.2 Postulat Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers: Application et introduction du principe « pollueur-payeur » (objet N° 54)
- 6.3 Postulat Sophie Michaud Gigon – Pour améliorer la qualité de l’air: Lausanne prend des mesures (objet N° 57)
7. De prolonger au 31 mars 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 7.1 Motion Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l’avenue de la Borde (objet N° 14)
- 7.2 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l’apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? (objet N° 27)
- 7.3 Postulat Claire Attinger – La fête de l’art contemporain à Lausanne (objet N° 37)
8. De prolonger au 30 juin 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 8.1 Motion Jacques Pernet – Port d’Ouchy et de Vidy: nos locataires n’ont-ils pas droit à des estacades sécurisées? (objet N° 6)
- 8.2 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 8)
- 8.3 Motion Sophie Michaud Gigon – Le tri des déchets de 7 à 77 ans (objet N° 18)
- 8.4 Postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 28)
- 8.5 Postulat Françoise Longchamp – Etude d’une nouvelle présentation des comptes et budget de la Commune de Lausanne (objet N° 30)
- 8.6 Postulat François Huguenet – N’ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 35)
- 8.7 Postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 36)
- 8.8 Postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d’une œuvre de musique contemporaine (objet N° 44)
- 8.9 Pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu’à Praz-Séchaud (objet N° 83)
- 8.10 Pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette (objet N° 84)
- 8.11 Pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu’au terminus de la Clochette (objet N° 85)
9. De prolonger au 30 septembre 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 9.1 Motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 25)
- 9.2 Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 38)
- 9.3 Postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 45)
- 9.4 Postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers; contribution à la construction d’un lien social fort (objet N° 66)
- 9.5 Postulat Natacha Litzistorf Spina – Pour l’intégration systématique, transparente et cohérente de la « nature en ville » (objet N° 70)
- 9.6 Postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité: Ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages! (objet N° 72)
- 9.7 Postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 73)
- 9.8 Postulat Yves Ferrari – Une diminution de l’éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 75)
- 9.9 Postulat Alain Hubler – Du gaz? De l’air! *bis* (objet N° 77)
- 9.10 Postulat David Payot – Un accès à Internet pour tous (objet N° 78)
- 9.11 Postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l’introduction d’éclairage public par LED (objet N° 79)
10. De confirmer la suspension du traitement des objets suivants :
- Motion Grégoire Junod – Pour la création d’un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 7)
11. De suspendre le traitement des objets suivants :
- 11.1 Motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 10)
- 11.2 Postulat Florence Germond – Pour une certification d’égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 31)
- 11.3 Pétition POP et Gauche en mouvement, section Lausanne – Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix (objet N° 86)
12. De refuser la suspension du traitement et de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2011 pour répondre aux objets suivants :
- 12.1 Motion Cesla Amarelle – Procédés de réclame en matière de petit crédit (objet N° 21)
- 12.2 Postulat Roland Rapaz – Un centre d’escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 32)

13. De charger la Municipalité d'écrire aux auteurs des pétitions en cours de traitement dans le présent rapport afin des les informer de l'état d'avancement des travaux concernant la réponse à leurs interventions.

Le président : – J'ouvrirai d'abord une discussion générale, puis nous prendrons le préavis direction par direction pour d'éventuelles interventions sur l'une ou l'autre des initiatives.

Discussion générale

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Tout d'abord, je dépose les amendements annoncés, qui consistent à déplacer dans les conclusions un certain nombre d'objets qui ont donné lieu à une communication de la Municipalité après les travaux de la Commission et qui ne sont plus en attente.

Sur le plan plus général, on constate chroniquement que la Municipalité ne respecte pas les délais légaux pour répondre aux propositions du Conseil communal. L'une des raisons invoquées est que l'Administration a déjà assez de travail pour mettre en forme les projets de la Municipalité. C'est une caractéristique vaudoise que d'avoir des Exécutifs qui ne sont pas des exécutants, comme c'est le cas dans la partie alémanique de la Suisse. Nous restons marqués par la mise en place bonapartiste de notre système. Par cohérence, c'est donc là, dans l'Histoire, qu'il faut chercher le remède aux maux actuels.

Comment alors présentait-on une requête à ceux qui nous gouvernent? Le hasard m'a fait découvrir une pétition aux Archives cantonales. Je vais vous la lire, afin qu'elle serve de modèle aux motionnaires, pétitionnaires, et quémandeurs de toute sorte. Je vous la lis telle quelle, vous laissant le soin de la transposition évidente. Mais je vous inviterai à vous lever, par un signe de main, afin que la Municipalité, assise, comprenne bien que l'Assemblée s'associe pleinement au message respectueux qui s'adresse à elle à travers l'Histoire.

« Nyon, le 20 Déc. 1824.

Votre Excellence, Monsieur le Landaman !

Encouragé par des homes marquants qui ont l'honneur de Vous connaître, et d'être connus de Vous, je viens avec confiance chercher dans la grandeur d'ame de votre Excellence une réponse à la détresse où m'ont porté les mesures prises depuis environ six semaines dans les bureaux de poste de votre Canton.

Jusqu'à cette époque, toutes les simples lettres, non les paquets plus considérables, à mon adresse ou à celle de mes confrères, dès qu'elles étaient croisées, parvinrent toujours sans frais de port à leur destination. Oserai-je prier, solliciter, supplier infiniment V.E. de vouloir bien faire en sorte que cet insigne Bienfait nous soit miséricordieusement continué come par le passé? Nous n'avons pas, je le sens, à notre pauvreté près, de titre à produire pour appuyer notre supplique auprès du noble Gouvernement de Vaud, mais nous aimons à espérer, que nous en trouverons de suf-

fisans et d'efficaces dans le Cœur même de Votre Excellence et dans la générosité de ses illustres Commettans. [J'abrège.]

Mais quel que soit l'effet de l'humble supplique que je prends la liberté de présenter en mon nom et au nom de mes Confrères les Capucins Suisses, je prie Votre Excellence d'être persuadée, que nous ne cesserons de supplier L'Arbitre suprême des destinées humaines, qu'il daigne répandre sans interruption sur votre Illustre Personne, sur les dignes et très honorés Chefs de votre Canton, et sur chacun des Membres qui le composent, les Dons les plus abondans, et les plus riches Bénédiction.

C'est dans ces Sentiments pleins de gratitude pour le passé, d'espérance pour l'avenir, de Soumission et de Respect pour tous les tems, que je prie de permettre de me dire, Votre Excellence,

Le très humble, très obligé, et très obéissant Serviteur; le S. fr. Crispin, Provincial des Capucins Suisses. »

Chers Collègues, la messe est dite au sujet de ce rapport.

Le président : – La discussion générale se poursuit. La parole n'est plus demandée, cette discussion générale est donc close.

Je vous propose de prendre le préavis, de l'examiner et d'ouvrir éventuellement une discussion sur les chapitres les uns après les autres.

Je vous propose de commencer par les motions, avec Administration générale et Finances. J'ouvrirai chaque fois la discussion. Si la parole n'est pas demandée, j'estimerai que la discussion est close. Sinon, la discussion se poursuivra.

Motions

Administration générale et Finances

Nous avons quatre motions pour cette direction. La discussion est ouverte sur l'une ou l'autre de ces motions du chapitre 5. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Sécurité publique et Sports

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Culture, Logement et Patrimoine

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Travaux

Discussion

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Je constate qu'une année supplémentaire a passé et que la réponse à ma motion, devenue postulat, concernant les zones 30 ne figure pas dans ce rapport. La Commission a siégé, mais il me semble qu'on aurait dû mentionner que le Conseil communal prend

acte de la réponse de la Municipalité. Elle ne figure pas dans la liste, une fois de plus, pourtant cette motion existe bel et bien.

Le président : – Mais si elle est devenue postulat, n'est-elle pas dans la liste des postulats ?

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Elle n'est pas non plus dans la liste des postulats. Quand bien même elle a fait l'objet d'un préavis, elle n'y figure pas. J'ai d'autres postulats, qui ont aussi fait l'objet de préavis, pour lesquels nous avons déjà siégé, et qui figurent dans la liste au point 1.2, sous « prendre acte que la Municipalité a répondu aux initiatives et pétitions suivantes [...] : Point 1.2, point 5, motion Magali Zuercher, « Ouverture des Portes Saint-François ». C'est le même état d'avancement. Pour résumer, j'ai un postulat concernant les zones 30 Sous-Gare et il ne figure pas dans ce rapport.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est pas demandée, donc je ferme ce point sur la Direction des travaux.

Enfance, Jeunesse et Education

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Sécurité sociale et Environnement

Discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – C'est à propos du point 19, « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations ». Je constate que cette motion de notre collègue Diane Gilliard prend un retard très important. Il y a eu rejet des conclusions d'un préavis en 2007. Mais aujourd'hui, la réflexion se poursuit, nous dit-on. Nous avons vu aussi que dans le cadre de l'affaire de la subvention aux loyers de la Maison du peuple et du retrait de celle-ci, cette question ressurgit. Le problème est d'actualité également avec les projets de construction du nouveau Musée cantonal des beaux-arts et la fermeture des salles du Buffet de la gare à Lausanne. Il y a donc un problème et une pénurie de salles pour les associations, partis, syndicats, mouvements à Lausanne. Et la Maison des associations, en partie seulement, devrait pouvoir répondre à cette problématique. Ce qui fait la richesse d'une ville, ce sont aussi les associations, mouvements, partis, syndicats et autres de tout type qui peuvent s'y réunir, y discuter et jouir d'un lieu de réflexion et de débat collectif. Il me paraît que les retards apportés, même s'il y a eu cet épisode de 2007, sont importants et j'aimerais bien que la Municipalité mette un peu le « turbo » dans sa réponse sur cette question.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Services industriels

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous passons aux postulats.

Postulats

Administration générale et Finances

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Ce soir j'exprime mon mécontentement par rapport au silence du syndic sur le postulat que j'ai déposé relatif à l'apprentissage. C'est le point 7.2. Ce postulat date du 12 septembre 2006. M^{me} Longchamp a attendu huitante-quatre mois une réponse à sa motion, moi, cela fait cinquante mois que j'attends une réponse du syndic par rapport à une aide que la Municipalité entend apporter à l'apprentissage. Je pourrais presque considérer que c'est une chape de mépris, mais je n'irai pas jusque-là.

Je rappelle néanmoins les points essentiels de ce postulat : élaborer un répertoire des entreprises formatrices à distribuer dans les collèges et aux parents d'élèves, réunir une fois par année les maîtres d'apprentissage, les formateurs. Ils seraient les bienvenus dans cette salle afin d'y avoir un échange. Ensuite, il s'agirait de favoriser, pour tous les travaux que la Ville distribue, les entreprises qui forment des jeunes. Cela me semble essentiel et je ne vois vraiment pas où est la difficulté de donner une réponse, au moins d'entamer une réflexion par rapport à ce postulat.

Quand je lis maintenant dans le rapport de gestion qu'en 2003 la Ville de Lausanne occupait 83 apprentis et en 2009 : 155, cela fait 72 en six ans. Donc 12 par année. On voit bien qu'il y a un problème avec l'apprentissage à la Ville de Lausanne. J'en veux pour preuve un document que nous avons reçu aujourd'hui. C'est un communiqué de presse de l'Etat de Vaud. Je vous lis une des phrases qui me paraît importante : « *Au printemps dernier, le Conseil d'Etat a annoncé pour 2011 le lancement d'une autre action en faveur de la promotion de l'apprentissage. Soutenu par l'Office fédéral de formation et de la technologie, et en partenariat avec trois associations patronales, cette action vise à augmenter le nombre de places d'apprentissage par une approche ciblée des entreprises qui ne forment pas ou plus d'apprentis, puis de les accompagner dans tout le processus de l'apprentissage.* » Si le Canton peut mettre en place des mesures, il me semble que la Ville de Lausanne doit être à même de répondre à ce postulat.

Je précise en conclusion que l'apprentissage, c'est une vertu philosophique, c'est un enseignement de la vie et on ne l'apprend pas comme ça. Donc tout ce qu'on peut faire en faveur de la jeunesse, on doit le faire, et cela commence par cette agora, qui doit donner toutes les dispositions nécessaires aux patrons pour les encourager à former des jeunes.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Sécurité publique et Sports

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Culture, Logement et Patrimoine

Discussion

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Pour l'objet 44, je constate que le délai de réponse sera au 30 juin 2011. Cela signifie que je ne pourrai plus intervenir puisque je ne serai plus conseillère communale !

Le président: – Ce n'est pas certain, Madame Tétaz... La discussion se poursuit. La discussion est close.

Travaux

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Enfance, Jeunesse et Education

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Sécurité sociale et Environnement

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Services industriels

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Pétitions**Administration générale et finances**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Culture, Logement et Patrimoine

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Enfance, Jeunesse et Education

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Sécurité sociale et Environnement

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous arrivons donc aux conclusions. Nous avons l'amendement de M. Ostermann qui modifie quelque peu ces conclusions, dont nous devons prendre acte.

Amendement

Amendements aux conclusions du rapport 2010/1**Supprimer sous point 1.1 les objets**

– *Postulat Françoise Longchamp – Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux? (objet N° 46)*

– *Pétition Catherine Koella Naouali – Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois (objet N° 89)*

– *Pétition Liliane Palaz – Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés (objet N° 90)*

et sous point 2 l'objet

2.3 *Postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux! (objet N° 42)*

et les faire figurer dans la liste 1.2 des initiatives et des pétitions auxquelles la Municipalité a répondu, avec la numérotation suivante :

1.2.26 *Postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux! (objet N° 42)*

1.2.27 *Postulat Françoise Longchamp – Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux? (objet N° 46)*

1.2.28 *Pétition Catherine Koella Naouali – Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois (objet N° 89)*

1.2.29 *Pétition Liliane Palaz – Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés (objet N° 90).*

J'ouvre une discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Je vous demande de voter cet amendement. J'attends un moment, que vous puissiez le lire. Il semble qu'il y a beaucoup d'hésitations. Y a-t-il des demandes d'explications? Pouvons-nous passer au vote? Celles et ceux qui acceptent cet amendement dans son entier sont priés de lever la main. Oppositions? Abstentions? Avec quelques abstentions, sans opposition, vous avez accepté cet amendement.

Nous allons donc prendre acte de ce qui nous soumis par la Commission de gestion. Nous n'allons pas, si vous le permettez, lire les mesures sur lesquelles nous allons prendre acte. Je vous propose quand même de passer chapitre par chapitre, en levant la main pour dire si vous prenez acte.

Vous avez tous le rapport.

De prendre acte des délais pour le 31 octobre 2010. C'est dépassé... Celles et ceux qui acceptent ce délai sont priés de lever la main. Oppositions? Abstentions?

Je ne vois pas comment je peux vous faire voter autrement. Ou alors je prends le tout. Acceptez-vous que je prenne le tout? («Oui», répond l'assemblée.) Parfait!

Celles et ceux qui prennent acte du rapport de la Commission de gestion amendé sont priés de lever la main. Abstentions? Oppositions? Sans opposition, avec trois ou quatre abstentions, vous avez pris acte du rapport de la Commission permanente de gestion sur les initiatives et pétitions en cours de traitement.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport N° 2010/1 de la Municipalité, du 22 septembre 2010;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. De prendre acte du rapport N° 2010/1 du 22 septembre 2010, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2010, soit:

1.1 De prendre acte des délais suivants pour les initiatives ci-après (pour mémoire):

31 octobre 2010

- Postulat Laurent Guidetti – Densifions la Ville efficacement et durablement (objet N° 62)

31 décembre 2010

- Postulat Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos (objet N° 34)

31 janvier 2011

- Postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 67)

30 juin 2011

- Motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)
- Motion Grégoire Junod – Pour un réaménagement de la place du Tunnel (objet N° 11)
- Motion Ulrich Doepper – Des vues sur nos poubelles (objet N° 16)
- Motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relatives à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 22)
- Postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 41)
- Postulat Jacques Pernet – Pour une «boucle» au centre ville (objet N° 47)

1.2 De prendre acte que la Municipalité a répondu aux initiatives et pétitions suivantes en cours de traitement:

1.2.1 Motion Marc-Olivier Buffat – Soutenir l'ECAL (objet N° 1)

1.2.2 Motion Francisco Ruiz Vázquez – Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise (objet N° 3)

1.2.3 Motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 5)

1.2.4 Motion Jean-Michel Dolivo – Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens (objet N° 9)

1.2.5 Motion Magali Zürcher – L'ouverture des Portes de Saint-François: l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons! (objet N° 12)

1.2.6 Motion Florence Germond – Pour des achats publics équitables (objet N° 13)

1.2.7 Motion Graziella Schaller – Pour que la Ville nettoie les façades du Palais de Rumine (objet N° 15)

1.2.8 Motion Giampiero Trezzini – Thermographie aérienne de la Ville de Lausanne (objet N° 23)

1.2.9 Postulat Anna Zürcher – Aides au logement pour personnes au bénéfice de permis de type F (objet N° 40)

1.2.10 Postulat Claude-Alain Voiblet – Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter? (objet N° 43)

1.2.11 Postulat Guy Gaudard – Pour une qualité de vie conviviale à Montblesson (objet N° 52)

1.2.12 Postulat Kugathasan Thavathurai – Pour un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux (objet N° 53)

1.2.13 Postulat Andrea Eggli – Les vélos se parquent aussi! (objet N° 55)

1.2.14 Postulat Claude-Alain Voiblet – Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie? (objet N° 58)

1.2.15 Postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 59)

1.2.16 Postulat Jean-Charles Bettens – Pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet (objet N° 61)

1.2.17 Postulat Charles-Denis Perrin – Politique et mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie (objet N° 71)

1.2.18 Postulat Charles-Denis Perrin – Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO₂ (objet N° 74)

1.2.19 Postulat Nkiko Nsengimana – Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique (objet N° 76)

1.2.20 Motion Jean Tschopp – Pour la subvention, par la Ville, d'un film de l'Association Films Plans-Fixes en l'honneur de M^{me} Anne-Marie Im-Hof-Piguet (objet N° 84)

- 1.2.21 Postulat Andrea Eggli – Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique (objet N° 63)
- 1.2.22 Pétition Michel Julier – Non à la taxe sur les divertissements! (objet N° 80)
- 1.2.23 Pétition de l'association « Super City Management, non merci » (objet N° 81)
- 1.2.24 Pétition de l'Académie champagnacienne – Un Champignac d'airain pour Lausanne (objet N° 82)
- 1.2.25 Pétition Liliane Palaz – Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état (objet N° 87)
- 1.2.26 Postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux! (objet N° 42)
- 1.2.27 Postulat Françoise Longchamp – Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux? (objet N° 46)
- 1.2.28 Pétition Catherine Koella Naouali – Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois (objet N° 89)
- 1.2.29 Pétition Liliane Palaz – Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés (objet N° 90)
2. De prolonger au 31 octobre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour réponse aux objets suivants :
- 2.1 Motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations (objet N° 19)
- 2.2 Motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 20)
- 2.3 Postulat Philippe Mivelaz – Pour un plan de densification durable et de qualité (objet N° 49)
- 2.4 Postulat Nicolas Gillard – Densifions les logements vers le haut (objet N° 56)
- 2.5 Postulat Françoise Longchamp – Introduction de l'école à la journée continue dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne (objet N° 64)
- 2.6 Postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 68)
- 2.7 Postulat Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative/art 70 Cst-VD (objet N° 69)
- 2.8 Pétition Lisane Lavanchy-Bräm – Parents lausannois en colère – Pénurie de crèche (objet N° 88)
3. De prolonger au 30 novembre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 3.1 Postulat Françoise Longchamp – Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale (objet N° 29)
- 3.2 Motion Florence Germond – Réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos (objet N° 51)
4. De prolonger au 31 décembre 2010 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 4.1 Motion Pierre-Antoine Hildbrand – Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne (objet N° 24)
- 4.2 Postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 33)
- 4.3 Postulat Adèle Thorens Goumaz – Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration et lors des manifestations lausannoises (objet N° 48)
- 4.4 Postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts énergétiques et sociaux (objet N° 65)
5. De prolonger au 31 janvier 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 5.1 Postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet N° 26)
- 5.2 Postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 39)
- 5.3 Postulat Jean-François Cachin – Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterey-Bugnon et environs (objet N° 60)
6. De prolonger au 28 février 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 6.1 Postulat Charles-Denis Perrin – Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC (objet N° 50)
- 6.2 Postulat Claude-Alain Voiblet – Elimination des déchets ménagers : Application et introduction du principe « pollueur payeur » (objet N° 54)
- 6.3 Postulat Sophie Michaud Gigon – Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend des mesures (objet N° 57)
7. De prolonger au 31 mars 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 7.1 Motion Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde (objet N° 14)
- 7.2 Postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle? (objet N° 27)
- 7.3 Postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 37)
8. De prolonger au 30 juin 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 8.1 Motion Jacques Pernet – Port d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées? (objet N° 6)

- 8.2 Motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 8)
- 8.3 Motion Sophie Michaud Gigon – Le tri des déchets de 7 à 77 ans (objet N° 18)
- 8.4 Postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 28)
- 8.5 Postulat Françoise Longchamp – Etude d’une nouvelle présentation des comptes et budget de la Commune de Lausanne (objet N° 30)
- 8.6 Postulat François Huguenot – N’ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 35)
- 8.7 Postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 36)
- 8.8 Postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d’une œuvre de musique contemporaine (objet N° 44)
- 8.9 Pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu’à Praz-Séchaud (objet N° 83)
- 8.10 Pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette (objet N° 84)
- 8.11 Pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu’au terminus de la Clochette (objet N° 85)
9. De prolonger au 30 septembre 2011 le délai accordé à la Municipalité pour répondre aux objets suivants :
- 9.1 Motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 25)
- 9.2 Postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 38)
- 9.3 Postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 45)
- 9.4 Postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d’un lien social fort (objet N° 66)
- 9.5 Postulat Natacha Litzistorf Spina – Pour l’intégration systématique, transparente et cohérente de la « nature en ville » (objet N° 70)
- 9.6 Postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : Ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 72)
- 9.7 Postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 73)
- 9.8 Postulat Yves Ferrari – Une diminution de l’éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 75)
- 9.9 Postulat Alain Hubler – Du gaz ? De l’air ! *bis* (objet N° 77)
- 9.10 Postulat David Payot – Un accès à Internet pour tous (objet N° 78)
- 9.11 Postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l’introduction d’éclairage public par LED (objet N° 79)
10. De confirmer la suspension du traitement des objets suivants :
- Motion Grégoire Junod – Pour la création d’un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 7)
11. De suspendre le traitement des objets suivants :
- 11.1 Motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 10)
- 11.2 Postulat Florence Germond – Pour une certification d’égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 31)
- 11.3 Pétition POP et Gauche en mouvement, section Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix (objet N° 86)
12. De refuser la suspension du traitement et de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2011 pour répondre aux objets suivants :
- 12.1 Motion Cesla Amarelle – Procédés de réclame en matière de petit crédit (objet N° 21)
- 12.2 Postulat Roland Rapaz – Un centre d’escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 32)
13. De charger la Municipalité d’écrire aux auteurs des pétitions en cours de traitement dans le présent rapport afin des les informer de l’état d’avancement des travaux concernant la réponse à leurs interventions.
- _____
- Le président :** – Nous passons au point R56, préavis 2010/56, « Crédits supplémentaires pour 2010 (2^e série) ». M. Giam-piero Trezzini, rapporteur pour la Commission des finances, nous a déjà rejoints.
- _____

Crédits supplémentaires pour 2010**(2^e série)**

Préavis N° 2010/56

Lausanne, le 3 novembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 660 du préavis)</i>	<u>6'683'100.–</u>	<u>595'000.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 702 du préavis)</i>	<u>476'600.–</u>	<u>3'500.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 706 du préavis)</i>	<u>241'100.–</u>	<u>0.–</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et Finances	Sécurité publique et Sports	Culture, Logement et Patrimoine	Travaux	Enfance, Jeunesse et Education	Sécurité sociale et Environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	708'500		117'800		132'100	44'400	107'600	1'110'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	60'100		9'800		11'000	3'600	8'300	92'800
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	69'400		3'000		25'100	7'300	18'400	123'200
	305 Assurance accidents					1'300	500	1'700	3'500
	309 Autres charges de personnel						80'000	48'000	128'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	40'000		61'500			18'000		119'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	20'000	13'000	28'100	25'000		91'100	812'800	990'000
	312 Eau, énergie et chauffage			37'000					37'000
	313 Marchandises	69'000		4'200	189'000		5'100	30'000	297'300
	314 Entretien des biens immobiliers			581'300	30'000	1'131'800	271'000		2'014'100
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		42'000	37'000	31'000		13'000	472'600	595'600
	316 Loyers et redevances d'utilisation	70'000		54'200				30'000	154'200
	318 Autres prestations de tiers	150'100	20'000	130'200	45'000		124'500	115'000	584'800
	319 Impôts, taxes et frais divers	290'000		30'400			44'300	30'000	394'700
365 Subventions à des institutions	18'000		20'000					38'000	
TOTAL PAR DIRECTION		1'495'100	75'000	1'114'500	320'000	1'301'300	702'800	1'674'400	6'683'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>148'400</i>		<i>1'000</i>	<i>229'600</i>	<i>216'000</i>	<i>595'000</i>
Page du préavis		page 661	page 667	page 669	page 678	page 681	page 686	page 695	

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES								TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1101 Administration et comptabilité	1102 Greffes municipal	1103 Unité d'évaluation et de conseil	1200 Service du personnel	1202 Cellule ARC	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1500 Service d'organisation et d'informatique	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	37'200	21'000		30'000	570'000		50'300		708'500
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'800	2'000		2'500	50'000		3'800		60'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions		6'000		1'500	60'000		1'900		69'400
	310 Imprimés et fournitures de bureau					40'000				40'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations								20'000	20'000
	313 Marchandises	69'000								69'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	70'000								70'000
	318 Autres prestations de tiers					67'100	20'000		63'000	150'100
	319 Impôts, taxes et frais divers			70'000				220'000		290'000
	365 Subventions à des institutions							18'000		18'000
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		178'000	29'000	70'000	34'000	787'100	20'000	294'000	83'000	1'495'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>										0
Page du préavis		page 661	page 662	page 662	page 663	page 663	page 664	page 664	page 665	

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1100.301	Traitements	Fr. 1'180'200.-	Fr. 0.-	Fr. 37'200.-
1100.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 95'900.-	Fr. 0.-	Fr. 1'800.-

En raison du démantèlement du Bureau des imprimés et du matériel, une convention de départ a été conclue avec un collaborateur dont le poste était supprimé. En raison de son âge et de la durée de son activité au sein de l'Administration communale, le montant qui lui a été alloué dépassait ce qui avait été prévu pour sa rétribution.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1100.313	Marchandises	Fr. 210'000.-	Fr. 0.-	Fr. 69'000.-

La situation arrêtée à mi-septembre en ce qui concerne le matériel de nettoyage suggère que le montant budgété sera très insuffisant. Le crédit supplémentaire demandé résulte d'un calcul de proportionnalité.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1100.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 423'000.-	Fr. 0.-	Fr. 70'000.-

La situation arrêtée à mi-septembre en ce qui concerne les MFP (imprimantes multifonctions) suggère que le montant budgété sera très insuffisant. Le crédit supplémentaire demandé résulte d'un calcul de proportionnalité.

1101 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1101.301	Traitements	Fr. 416'600.-	Fr. 0.-	Fr. 21'000.-
1101.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 34'000.-	Fr. 0.-	Fr. 2'000.-
1101.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 61'400.-	Fr. 0.-	Fr. 6'000.-

Le remplacement de la cheffe comptable (départ à la retraite) par un collaborateur choisi hors de l'Administration communale a nécessité une entrée en fonction anticipée afin de transmettre une série d'informations.

1102 Greffé municipal

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1102.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 56'600.-	Fr. 0.-	Fr. 70'000.-

«la télé» diffusant sur Vaud et Fribourg ne pourra couvrir les élections communales 2011 de manière approfondie. En particulier les portraits des candidats à la Municipalité, 3 émissions de débat et 2 émissions en direct pour les résultats, comme cela a été fait en 2001 et en 2006, ne pourraient en aucun cas être diffusées.

La LRTV interdit à la Commune, ou à une société majoritairement en mains communales, d'organiser de manière directe de telles émissions. Même la diffusion du Conseil communal est mise en doute par l'OFCOM (pour les mêmes raisons).

Un individu isolé ou une SA majoritairement en mains privées sont les seuls responsables que peut concevoir l'OFCOM.

La Municipalité a choisi une SA pour producteur-diffuseur agréé par l'OFCOM.

La Ville détient près de 30% des actions de cette société.

Cette décision ne remet pas en cause les mandats confiés par le Conseil communal à une autre société de production.

Fr. 120'000.- sont prévus au budget communal 2011. Ils permettront de couvrir les élections communales et quelques autres événements.

Un crédit supplémentaire de Fr. 70'000.- est nécessaire pour 2010, afin de commencer les préparations des élections communales 2011 et de produire une à deux émissions supplémentaires visant à réanimer l'intérêt du canal Info.

Afin de continuer dans cette direction, la Municipalité prévoit de continuer, dès 2012, certaines productions annuelles grâce à une subvention au diffuseur d'un ordre de grandeur minimal de Fr. 100'000.– par an.

Des émissions d'information sur les produits commercialisés de la Ville, principalement les SI, et sur la réalisation de divers grands projets sont également envisagés.

1103 Unité d'évaluation et de conseil

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1103.301	Traitements	Fr. 142'700.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–
1103.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 11'600.–	Fr. 0.–	Fr. 2'500.–
1103.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 23'700.–	Fr. 0.–	Fr. 1'500.–

Engagement d'un auxiliaire pour renforcer l'UEC dans le contexte particulier du projet «SCI» Système de contrôle interne.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	Fr. 4'771'300.–	Fr. 0.–	Fr. 570'000.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 388'300.–	Fr. 0.–	Fr. 50'000.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 741'000.–	Fr. 0.–	Fr. 60'000.–

1) Prise en charge par le Service du personnel du salaire de 7 anciens apprentis, selon décision municipale du 08.07.09, concernant les mesures en faveur des apprenti-e-s à la recherche d'un emploi fixe après leur apprentissage.

2) Afin de mener à bien les différentes missions du Service :

- augmentation durable de 1,5 ETP (Bureau contrôle salaire, ATT et secrétariat chef de service)
- augmentation limitée dans le temps de 2,3 ETP (ATT, module postes et secrétariat juriste)
- prolongation a durée limitée de 0,6 ETP (module postes).

Selon différentes décisions municipales du 16.12.2009, 10.02 et 17.03.2010.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 370'000.–	Fr. 0.–	Fr. 40'000.–

La modification du format des offres d'emploi décidée par la Municipalité en date du 16 juin 2010, va entraîner un dépassement de budget.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 2'870'000.–	Fr. 0.–	Fr. 67'100.–

Régularisation des comptes 2009 de l'Espace Enfance Vinet selon note conjointe des Services d'accueil de jour de l'enfance et du personnel à la Municipalité du 2 septembre 2010.

1202 Cellule ARC

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1202.318	Autres prestations de tiers	Fr. 62'000.–	Fr. 20'000.–	Fr. 20'000.–

Mandats d'enquête

Selon les indications du rapport-préavis N° 2008/05 : « *Lorsqu'elle estime avoir affaire à une situation grave, la Cellule ARC peut proposer l'ouverture d'une enquête par voie de note confidentielle à la Municipalité. L'enquête doit alors être confiée à une personne extérieure et spécialisée dans le domaine. Sur la base du rapport d'enquête, la Municipalité décide de la suite à donner dans le cadre de ses compétences.* »

Le budget dévolu aux enquêtes fait partie du budget global de la Cellule ARC. En raison de l'ouverture récente par la Municipalité de deux enquêtes, il apparaît que le montant à disposition ne pourra pas couvrir les frais engagés.

Par conséquent, la Cellule ARC demande un crédit supplémentaire pour pouvoir honorer les factures des intervenants externes.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	Fr. 3'191'400.–	Fr. 131'300.–	Fr. 50'300.–
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 258'800.–	Fr. 11'300.–	Fr. 3'800.–
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 495'000.–	Fr. 7'400.–	Fr. 1'900.–

Recensement fédéral 2010 – Registre des bâtiments et des logements

- a) 1300.301 Fr. 26'200.–
 1300.303 Fr. 2'300.–
 1300.304 Fr. 1'500.–

A la fin 2010, les Communes suisses devront fournir les données pour le recensement fédéral des bâtiments et logements. Le recensement, désormais fondé sur des registres, impose des contraintes spéciales aux Communes. La rectification des données est nécessaire pour satisfaire les exigences fédérales. L'apurement concerne quelque 13'000 logements sur un total de 75'000. Durant les deux premiers mois de travail, il est apparu que les informations transmises par les régies sont disparates et demandent moult vérifications à partir des plans archivés. Un renfort de l'effectif consacré à cette tâche (trois auxiliaires à plein temps jusqu'à la fin 2010, engagés à la suite de l'adoption d'un crédit supplémentaire consenti au début mars dernier) s'avère nécessaire afin de respecter les délais impartis par la Confédération et le Canton. Les éléments actuellement connus permettent d'estimer ce besoin à 1 poste d'auxiliaire à plein temps couvrant le deuxième semestre 2010.

- b) 1300.301 Fr. 24'100.–
 1300.303 Fr. 1'500.–
 1300.304 Fr. 400.–

Le Service du développement de la Ville et de la communication porte l'opération de recensement des immeubles à effectuer dans le cadre du recensement fédéral 2010. Si le Devcom est en charge du pilotage de l'opération, les aspects opérationnels sont gérés par le Service du logement et des gérances.

La Municipalité a accepté l'engagement de quatre auxiliaires, pour l'exercice 2010, pour effectuer les travaux de recensement : questionnaires aux gérances et propriétaires, saisie dans les bases de données des logements, examen des plans, etc.

L'opération se déroule comme prévu, même si les délais sont serrés et provoquent quelques inquiétudes.

Un crédit supplémentaire de Fr. 26'000.– est demandé au titre des salaires, car l'engagement des auxiliaires a été effectué à un tarif supérieur à celui envisagé initialement, entraînant un dépassement du budget alloué au service. Cette charge ne comprend pas de création de postes supplémentaires mais bien une régularisation pour tenir compte du niveau effectif de salaire des personnes engagées, pour l'exercice 2010, afin de travailler sur le projet.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 99'100.–	Fr. 0.–	Fr. 220'000.–

Assemblée générale de l'AIMF

L'Assemblée générale de l'Association internationale des maires de villes francophones (AIMF) se tiendra du 19 au 21 octobre prochain, en marge du Sommet de la Francophonie, qui aura lieu les jours suivants à Montreux. Le choix de Lausanne tient au fait que Lausanne est membre de l'association, au contraire de Montreux, et à la capacité d'accueil insuffisante de Montreux qui ne pourrait gérer simultanément les deux rencontres. Lausanne dispose avec cette assemblée d'une possibilité importante de se mettre en valeur et de valoriser également ses actions dans différents domaines prioritaires. Il est important de saisir cette opportunité et d'y consacrer les moyens nécessaires. La Municipalité sera sollicitée pour une participation à différents aspects de la manifestation (séances, rencontres, soirées, etc.).

Le budget total de l'opération est estimé à Fr. 880'000.–. Ce montant constitue un maximum qui ne sera pas dépassé. Il est probable que les charges effectives seront inférieures et que, le cas échéant, elles puissent aussi être réduites par la participation de quelques sponsors. Le budget inclut l'ensemble des prestations demandées à la Ville. Il n'y aura pas d'autres demandes de prestations de la part de la Ville. Au niveau des recettes, la participation fédérale est confirmée, de même que celle du Ferl. La participation cantonale est en discussion par le biais de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Une confirmation devrait nous parvenir prochainement sur ce plan.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 3'912'000.–	Fr. 0.–	Fr. 18'000.–

A deux reprises dans le courant du printemps 2010, la Municipalité a été saisie de demandes de rétrocession de l'impôt sur les divertissements pour des concerts qui se sont tenus à la Cathédrale. Dans les deux cas, la rétrocession s'est avérée impossible compte tenu des règles appliquées en la matière. Toutefois, en raison des buts poursuivis par les organisateurs, la Municipalité a décidé d'allouer des subventions correspondant aux montants versés au titre de l'impôt sur les divertissements de façon à ne pas diminuer les bénéfices réalisés au cours des manifestations. Elle a par ailleurs chargé le Devcom de verser les subventions en question en prélevant les montants respectifs sur son budget, étant entendu que l'opération serait compensée par voie de crédit supplémentaire.

Première demande

Elle a été présentée par le Chœur Bach de Lausanne, qui a organisé un concert de soutien en faveur d'Haïti à la Cathédrale de Lausanne le 21 avril 2010. La Municipalité a accepté de lui verser une subvention de Fr. 3000.– (séance du 14 avril 2010).

Seconde demande

Elle a été faite par l'association «La Passion au croisement des regards» qui a mis sur pied des concerts les 27, 29, 30 et 31 mars 2010 à la Cathédrale de Lausanne. La Municipalité a accepté de lui verser une subvention de Fr. 15'000.– (séance du 2 juin 2010).

Le Devcom s'est acquitté des versements mentionnés ci-dessus, soit Fr. 18'000.–. Bien entendu, le montant en question n'avait pas été prévu au budget du service qui est ainsi privé de Fr. 18'000.– pour les appuis réservés à des projets occasionnels dignes d'intérêt, raison pour laquelle – et comme convenu – un crédit supplémentaire du même montant est sollicité.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 70'000.–	Fr. 0.–	Fr. 20'000.–

Achats d'installations et de matériel informatique

Outre les achats de mobilier, sont enregistrées à cette rubrique les dépenses occasionnées par les installations diverses à l'usage des locaux de service ainsi que les acquisitions de matériel informatique dont la valeur unitaire est inférieure à Fr. 10'000.–.

Le budget affecté à cette dernière catégorie de dépenses est dépassé de Fr. 5700.– depuis plusieurs semaines, notamment en raison de l'achat d'un lot de Webcams pour permettre la mise en œuvre de la téléconférence et de cassettes supplémentaires pour le système de sauvegarde des données. Il s'avère aussi nécessaire de pouvoir effectuer les acquisitions de petit matériel informatique dont il ne serait pas possible de retarder l'acquisition jusqu'à 2011.

Contrairement à ce qui avait été envisagé, il ne sera finalement pas possible de compenser celles-ci par une économie sur les acquisitions de mobilier. En effet, le SOI est confronté à l'obligation d'optimiser l'occupation des surfaces disponibles et souhaite pouvoir saisir l'opportunité de racheter à la BEDAG un lot de 30 bureaux d'occasion, peu utilisés et d'un encombrement limité, au prix de Fr. 450.– TTC/pièce.

Enfin, au titre des imprévus, le déplacement d'une fontaine à eau, rendu nécessaire par la réaffectation du local où elle était installée, a entraîné une dépense imprévue de Fr. 1200.– au titre de la réalisation du nouveau raccordement au réseau d'eau.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	Fr. 2'450'000.–	Fr. 75'000.–	Fr. 63'000.–

Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration

Le préavis N° 2009/58 prévoit, au § 10.8 « Impact sur les plans des postes des services SOI et DEVCOM », l'augmentation de l'effectif du SOI de 4,2 EPT dont 3 pour une durée limitée à 4 ans, en vue de permettre le recrutement des spécialistes nécessaires.

L'un de ces 3 emplois correspond à une fonction d'analyste-programmeur-se pour l'intégration de l'ECM. La mise au concours du 26 mars 2010 n'a permis d'enregistrer que 6 candidats. Parmi ceux-ci, aucun n'offre les compétences requises.

En conséquence, il est proposé :

- de renoncer à l'augmentation temporaire du plan des postes du SOI pour cet emploi (plan des postes N° 76) et de la fraction correspondante du crédit spécial de fonctionnement alloué dans le cadre du préavis N° 2009/58 aux rubriques 301, 303 et 304 du budget de fonctionnement du SOI, exercice 2010, prévue pour assumer la dépense relative à cet engagement ;
- d'avoir recours à des prestations de services externes de manière sectorielle, en fonction des besoins ;
- de limiter la dépense découlant du recours à des sociétés de services au montant du traitement de l'analyste-programmeur présumé, additionné des charges sociales correspondantes, soit environ Fr. 125'000.– par an durant 4 ans, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014 ;
- de couvrir la charge non prévue des prestations de services sur les comptes 2010 par le présent crédit supplémentaire ;
- de majorer le budget de la rubrique 318 du SOI de Fr. 125'000.– pour les exercices 2011, 2012, 2013, et de Fr. 63'000.– pour l'exercice 2014.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2503 Pompes funèbres officielles	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	13'000		13'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	42'000		42'000
	318 Autres prestations de tiers		20'000	20'000
	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	55'000	20'000	75'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				0
Page du préavis		page 667	page 668	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 200'000.–	Fr. 21'000.–	Fr. 13'000.–

Les employés de la patinoire de Montchoisi utilisent une fraiseuse à bande pour raboter la glace à l'angle des bandes du ring. Cette opération est essentielle pour assurer une surface de glace de qualité. L'hiver dernier, une pièce du porte-couteaux de cette fraiseuse s'est cassée et a blessé l'utilisateur de celle-ci. Pour des raisons de sécurité évidentes, il convient de procéder, avant le début de la saison de glace, programmé pour la mi-octobre, au remplacement de cette machine par un nouveau modèle récemment créé par le constructeur. Le prix d'achat de cette nouvelle fraiseuse à bande s'élève à Fr. 7000.–.

Datant des années huitante, les haut-parleurs du système de sonorisation de la patinoire et du vélodrome de la Pontaise ont rendu l'âme. Ces appareils sont essentiels pour le bon déroulement des activités propres à ce site : annonces au micro lors des matches de hockey et des meetings de cyclisme et diffusion de la musique pour le patinage artistique. L'acquisition de ces éléments de sonorisation se chiffre à Fr. 6000.–.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts précités, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de Fr. 13'000.– s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 310'000.–	Fr. 0.–	Fr. 42'000.–

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension, le Service des sports doit mettre en conformité quelques installations électriques équipant divers bâtiments. Afin de répondre dans le délai imparti (automne 2010) aux exigences formulées, les travaux nécessaires ont été entrepris à la piscine de Montétan, à la piscine et patinoire de Montchoisi, au centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse et au port de petite batellerie de Vidy. Le coût total de ces travaux s'est élevé à Fr. 5500.–.

En cours de saison, à la piscine de Bellerive, il s'est avéré nécessaire, suite à divers problèmes électriques, de procéder à la réparation de l'éclairage dans différentes zones des vestiaires publics. Ces travaux de remise en état ont coûté quelque Fr. 3800.–.

En juin, au Stade olympique de la Pontaise, des réparations ont dû être effectuées sur le système de sonorisation, suite à un dysfonctionnement survenu au niveau des haut-parleurs (câblage et enceintes). Le montant de cette intervention imprévue s'est élevé à Fr. 4200.–.

Par ailleurs, le module électronique de la borne escamotable automatique, sise à Vidy, devant le stade de football J.-A. Samaranch, a dû être remplacé pour un coût de Fr. 4000.–.

A la piscine de Montchoisi, une pompe, datant d'une quinzaine d'années et permettant le retour de l'eau des surflots vers le bassin tampon, a grillé. Son remplacement, indispensable pour assurer le fonctionnement du système de filtration de la piscine, a occasionné une dépense de Fr. 6000.–.

A la piscine de Mon-Repos, un compresseur à air assurant le fonctionnement des vannes d'ouverture et de fermeture du système de filtration des bassins, ainsi que l'armoire électrique alimentant le système de protection cathodique – empêchant l'apparition de rouille sur les filtres – ont dû être remplacés ces derniers mois, suite à des bris irréversibles. Ces deux interventions ont coûté Fr. 18'500.–. Ces deux appareils dataient de la construction de la piscine, en 1972. Aucun signe avant-coureur ne laissait présager leur remplacement à terme rapproché.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de Fr. 42'000.– s'avère nécessaire.

250 Service de protection et sauvetage

2503 Pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2503.318	Autres prestations de tiers	Fr. 31'100.–	Fr. 0.–	Fr. 20'000.–

Dans le cadre de la réorganisation interne des Pompes funèbres officielles (PFO), des dispositions ont été prises pour redéfinir le travail de certains employés. Les nouvelles descriptions de poste ayant engendré des divergences entre la Direction de la sécurité publique et des sports (SPS) et les employés concernés, ces derniers ont mandaté un avocat. Afin de pouvoir faire face aux suites de ce litige et défendre au mieux les intérêts de la Ville dans ce dossier, il apparaît nécessaire que la Direction SPS bénéficie des compétences d'un avocat spécialisé dans le domaine du droit du travail.

Afin de pouvoir assurer le règlement des honoraires de ce mandataire, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.– s'avère indispensable.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		3200 Forêts	3201 Domaines	3203 Compostière	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements					87'800	30'000	117'800
	303	Cotisations aux assurances sociales					7'200	2'600	9'800
	304	Cotisations à la Caisse de pensions					3'000		3'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau					61'500		61'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					28'100		28'100
	312	Eau, énergie et chauffage				37'000			37'000
	313	Marchandises					4'200		4'200
	314	Entretien des biens immobiliers	55'000			526'300			581'300
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			37'000				37'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation			21'000	33'200			54'200
	318	Autres prestations de tiers	6'000	13'000	70'000	5'000	36'200		130'200
	319	Impôts, taxes et frais divers					30'400		30'400
	365	Subventions à des institutions					20'000		20'000
	TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		61'000	13'000	128'000	601'500	278'400	32'600	1'114'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>28'000</i>		<i>120'400</i>		<i>148'400</i>	
Page du préavis		page 669	page 670	page 671	page 672	page 674	page 677		

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3200.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 65'000.-	Fr. 0.-	Fr. 55'000.-
3200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 872'500.-	Fr. 0.-	Fr. 6'000.-

Travaux urgents sur la falaise du bois de la Borde

En janvier 1995, l’effondrement d’un pan de falaise a coupé le cheminement qui relie le chemin des Bégonias à l’avenue Louis Vulliemin. Un préavis a été déposé en 1999 demandant l’octroi d’un crédit pour financer les travaux nécessaires à la stabilisation de la falaise. Les travaux de consolidation ont été effectués en 2001 pour un montant de Fr. 440’000.–.

Depuis la fin des travaux, le bureau d’ingénieurs, qui avait assuré le mandat d’étude et le suivi des travaux, procède au contrôle de la stabilité de la falaise et au suivi des inclinomètres.

Le rapport transmis début 2010 fait état de différents problèmes qui pourraient mettre en danger les usagers du chemin piétonnier. En effet, un éboulement de deux blocs de 100 et 150 litres de grès fracturés en pleine falaise s’est produit autour d’un des clous. Deux autres secteurs pourraient encore s’écrouler à proximité. De plus, une partie du mur de placage, constitué en 2001 sous un banc de grès afin de protéger de l’érosion les niveaux marneux sous-jacents est en cours de basculement sur le chemin avec déjà un léger fruit négatif.

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité a pris la décision de fermer provisoirement la partie inférieure du cheminement depuis début avril, soit le secteur des immeubles situés entre la rue de la Borde 28–30 et l’avenue Louis Vulliemin.

L’inspecteur forestier a été tenu au courant de la situation et un mandat a été donné au bureau d’ingénieurs, afin de trouver les différentes solutions à mettre en place pour garantir la sécurité.

Ce dernier propose, d’une part, de protéger le chemin contre les chutes de pierres et de blocs par la mise en place d’un treillis, et d’autre part, de stopper le processus de basculement du mur par la mise en place de cinq clous.

Dans le même secteur, le Service des forêts, domaines et vignobles a également mandaté le même bureau, afin qu’il détermine les conditions de stabilité de la falaise rocheuse molassique dominant l’avenue Louis Vulliemin, en amont du virage en épingle.

Il ressort de l’analyse qu’une importante fracture verticale longitudinale rend possible un écroulement par basculement de la partie externe du surplomb. La taille importante des éléments rocheux concernés et la menace qu’ils représentent pour le trafic sur l’avenue Louis Vulliemin justifient la mise en œuvre de mesures de confortations complémentaires à celles représentées par le pilier en place.

Il est donc proposé de réaliser des travaux de clouage, complétés par quelques travaux de purge. En raison de la hauteur importante au-dessus de l’avenue, ces travaux seront réalisés en mode acrobatique, afin de diminuer l’impact sur la circulation et notamment sur le trafic des bus tl.

Le montant pour la réalisation de ces travaux est estimé à Fr. 50’000.–, auquel il faut ajouter les prestations de l’ingénieur, estimées à Fr. 7000.–.

Dans le cadre de la RPT/Ouvrages de protection et autres mesures techniques, le canton de Vaud (SFFN) et la Confédération octroient un soutien financier pour les travaux tels que ceux présentés ci-dessus. Pour la falaise de la Borde, comme pour la falaise de la Pontaise, la prise en charge d’une part importante des travaux a été confirmée par le SFFN. Les montants ne sont pas encore définitifs mais pourraient avoisiner les 70% du coût total des travaux et des frais de surveillance.

Selon l’urgence des travaux, il est possible au propriétaire de présenter une procédure de mise en chantier anticipée, ce qui permet de s’assurer du soutien financier du Canton de Vaud et de la Confédération avant de finaliser toute la procédure de demande de soutien qui est complexe et longue. Cette demande pourrait être déposée dès l’acceptation de la présente demande de crédit supplémentaire. Cette procédure permettra ainsi de rouvrir le chemin de la Borde dans un délai le plus court possible et également supprimer les risques très importants sur l’avenue Louis Vulliemin. FoDoVi se charge de traiter les demandes de subventionnement vu sa pratique avec le SFFN.

3201 Domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 150’000.–	Fr. 0.–	Fr. 13’000.–

Après des années de «somnolence» et de blocages administratifs, le Syndicat AF à péréquation réelle des Monts-de-Pully a fixé, lors de son assemblée générale du 1^{er} juillet 2010, le montant des versements anticipés pour financer le redémarrage de ses opérations à Fr. 1000.–/ha/an.

Cela signifie donc pour Lausanne un versement annuel d'env. Fr. 13'000.–/an pendant 4 ans, montant qui devra être versé au 30 septembre de chaque année dès cette année.

Le service est très favorable au redémarrage de ce SAF à péréquation, qui devrait permettre d'agrandir les terres agricoles du domaine des Cases, sachant que plus est que l'argent versé sera porté sur un compte au nom de la Ville de Lausanne et que si la facture finale, calculée selon les avantages effectivement reçus par la Ville dans le syndicat, est inférieure au montant comptabilisé, l'argent sera bien entendu rendu.

3203 Compostière

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3203.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 10'000.–	Fr. 0.–	Fr. 37'000.–
3203.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 59'000.–	Fr. 0.–	Fr. 21'000.–

Le 28 avril dernier, une tête de masse (2–3 kg, 15 x 5 x 15 cm) a été introduite sur le tapis roulant du broyeur par inadvertance et a fortement endommagé diverses pièces de la machine, malgré l'arrêt de celle-ci. Deux marteaux d'affinage arrachés ont tourné dans le broyeur, provoquant à leur tour d'autres dommages induits. Le rotor a été cassé et déformé, les râteliers du clapet de fragmentation partiellement cassés, le tapis roulant de sortie des déchets déformé à un endroit.

Le devis pour la réparation s'élève à Fr. 45'000.–. A ce montant, il y a lieu d'ajouter le coût de la location d'une machine de remplacement afin de pouvoir continuer l'exploitation de la compostière de la Tuilière qui est d'environ Fr. 24'000.–. Une partie des coûts pouvant être assumée par le budget de fonctionnement, la présente demande de crédit supplémentaire totalise en finalité Fr. 58'000.–.

Ces charges seront partiellement compensées par le versement d'une indemnité de l'assurance de Fr. 28'000.– qui sera enregistrée sous la rubrique 3203.436 « Dédommagement de tiers ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3203.318	Autres prestations de tiers	Fr. 624'900.–	Fr. 0.–	Fr. 70'000.–

Au printemps 2009, le talus des berges du Petit Flon surplombant la compostière de la Tuilière s'est mis à glisser en direction du ruisseau. Ce mouvement de terrain faisait suite à une période de pluie et à une petite fuite dans une conduite d'eau qui avait gelé pendant l'hiver précédent. Des mesures d'urgence ont tout de suite été entreprises pour alléger le talus et sécuriser le lit du Petit Flon, puis un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs afin de trouver une solution durable pour remédier à ce glissement de terrain.

Une première étude de stabilisation des berges a été établie et présentée à fin 2009 au Service des forêts, faune et nature (SFFN) et au Voyer cantonal des eaux. Sur la base de l'appréciation de ces deux instances, l'étude a été affinée et présentée au Service des eaux, sols et assainissement (SESA) en vue de l'octroi d'un subside. Fin juillet, le SESA communiquait que les travaux prévus feraient l'objet d'un subside de 64%. Il est prévu d'attribuer le mandat d'exécution à une entreprise forestière aux compétences reconnues et déjà éprouvées pour ce type de travaux très spéciaux fait de caissons stabilisateurs en bois ronds. Le coût desdits travaux s'élève à Fr. 70'000.–.

Ces charges seront partiellement compensées par le versement d'un subside cantonal qui sera enregistré sous la rubrique 3203.461 « Subventions du Canton ».

330 Service du logement et des gérances**3302 Immeubles du patrimoine administratif**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 3'100'000.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'700'000.–	Fr. 350'000.–	Fr. 15'000.–
3302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 157'000.–	Fr. 0.–	Fr. 5'000.–

Av. du Théâtre 6 – Le Capitole

Lors de sa séance du 17 février 2010, la Municipalité a accepté le principe de l'acquisition du cinéma «Le Capitole». La délégation de la Commission des finances du Conseil communal pour les affaires immobilières a été consultée et a exprimé un avis positif. Dans l'intervalle, la Commission ad hoc du Conseil communal désignée pour examiner le postulat «Un Capitole pour une Capitale», déposé le 7 février 2010, s'est réunie et a pris en considération ce postulat à l'unanimité. Les démarches d'acquisition de l'immeuble sont en voie de finalisation d'ici au mois d'octobre 2010.

La présente demande de crédit supplémentaire est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et d'exploitation technique (entretien courant, chauffage, eau, électricité, etc.) jusqu'à la fin de l'année.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 3'100'000.–	Fr. 0.–	Fr. 7'000.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 8'280'000.–	Fr. 0.–	Fr. 33'200.–

Rte des Plaines-du-Loup 4

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces de dépôt de 553 m² à la route des Plaines-du-Loup 4 pour le Service de la bibliothèque et des Archives de la Ville de Lausanne. L'immeuble est actuellement occupé par La Poste qui souhaite réduire les surfaces de son office postal.

La présente demande de crédit supplémentaire représente la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice à compter du 1^{er} juillet 2010. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net s'élève à Fr. 66'360.– et les charges annuelles à Fr. 13'900.–. Les locaux nécessiteront quelques travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatique et téléphonique, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'700'000.–	Fr. 350'000.–	Fr. 511'300.–

Centre de vie enfantine, Ch. de Montelly 13 à Lausanne – Travaux de mise en conformité et d'entretiens urgents : Fr. 73'000.–Réfection de l'étanchéité de la terrasse Est

Suite à des infiltrations d'eau par le plafond de la salle de jeux des écoliers, plusieurs sondages ont été réalisés sur l'ensemble de la terrasse du niveau supérieur. Au vu des résultats, une réfection totale du complexe isolation/étanchéité de cet objet doit être effectuée.

1. CFC 225.0 – Etanchéité Fr. 65'000.–

Modification des garde-corps

Afin de répondre aux normes de sécurité pour les enfants (exigence de la police des constructions), le garde-corps de la terrasse Est doit être modifié en urgence.

1. CFC 272.0 – Serrurerie Fr. 8'000.–

Av. de Sévelin 36 à Lausanne – Travaux de mise en conformité et d’entretiens urgents : Fr. 113’000.–

Raccordement au réseau des eaux usées

Suite aux dégagements de fortes odeurs, il a été constaté que les eaux usées du bloc sanitaire du Skate Park se déversent directement dans le Flon. Cette situation non réglementaire nécessite un raccordement au réseau.

- | | |
|---------------------------|--------------|
| 1. CFC 211.6 – Maçonnerie | Fr. 70’000.– |
|---------------------------|--------------|

Système de barrières pour barrage

A la demande des usagers, et ce afin de supprimer une fois pour toute la problématique du parking sauvage au sud du N° 36 et des halles, il est nécessaire de mettre en place un système de barrage.

Le montant de cette opération est estimé à Fr. 13’000.–, soit :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| 1. CFC 211.6 – Maçonnerie | Fr. 3’000.– |
| 2. CFC 272.0 – Serrurerie | Fr. 10’000.– |

Nettoyage des halles du Skate Park

Un nettoyage complet du Skate Park, deux halles d’une surface de plus de 1’000 m², a été demandé par les utilisateurs. Par mesures de sécurité et de protection de la santé du personnel, ce travail doit être effectué par des professionnels et ce pour les raisons suivantes :

- Seule une entreprise spécialisée est apte à réaliser une tâche aussi importante (utilisation d’une nacelle élévatrice pour les nettoyages en hauteur, utilisation d’une ligne de vie, etc.).
- Les façades et la toiture sont constituées de plaques en fibrociment. Comme celles-ci contiennent de l’amiante, des mesures de protection doivent impérativement être prises lors du nettoyage.

- | | |
|---------------------------|--------------|
| 1. CFC 287.0 – Nettoyages | Fr. 30’000.– |
|---------------------------|--------------|

Av. des Figuiers 28 à Lausanne – Remplacement de la chaudière à gaz : Fr. 25’000.–

Suite à l’intervention de l’installateur de chauffage pour la réparation du chauffe-eau, il a été constaté que :

- La production de chaleur et la production d’eau chaude sont raccordées sur la même cheminée. Cette situation n’est plus conforme aux prescriptions actuelles et doit être corrigée.
- La chaudière, datant de 1984, est trop vieille pour être modifiée. Sa régulation et sa commande sont défectueuses et ne peuvent être réparées.

Le chauffe-eau percé a été évacué et remplacé par un bouilleur provisoire.

Au vu de ce qui précède, un assainissement complet de l’installation est nécessaire. Ces travaux doivent être effectués cet automne au plus tard afin d’assurer la prochaine saison de chauffe.

Le montant de cette opération, sur devis d’entreprises, est estimé à Fr. 25’000.–, soit :

- | | |
|--|--------------|
| 1. CFC 240.0 – Démontage | Fr. 1’000.– |
| 2. CFC 242.0 – Production de chaleur | Fr. 14’000.– |
| 3. CFC 247.0 – Tubage cheminée | Fr. 4’000.– |
| 4. CFC 254.0 – Raccordements sanitaires | Fr. 3’000.– |
| 5. CFC 230.0 – Raccordements électriques | Fr. 3’000.– |

Théâtre de Vidy : Fr. 105’300.–

Acquisition d’équipements fixe et de sécurité. De nombreux appareils présentent des dangers d’utilisation (incendie, risques pour la sécurité et la santé des personnes) et nécessitent un remplacement à brève échéance.

Cette demande urgente a été présentée en mars 2010 dans le cadre d’une planification, demandée par le Service de la culture, sur une période de quatre ans afin d’introduire les budgets nécessaires au fonctionnement du Théâtre dans le budget de fonctionnement.

Les montants nécessaires pour les années suivantes seront introduits dans les budgets de fonctionnement respectifs.

Chauderon 9 – Organisation spatiale des locaux du 4^e étage : Fr. 90'000.–

Le 16 septembre 2009, la Municipalité validait la fusion du Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) et du Secrétariat général (SG) et autorisait le nouveau service à présenter une note à la Municipalité en hiver 2009-2010 pour proposer la réorganisation spatiale du 4^e étage de Chauderon 9.

Le 5 juin et le 9 juillet 2010, la Municipalité validait le transfert du secteur APEMS dans le nouveau service d'accueil de jour de l'enfance, dès le 1^{er} septembre 2010. Dans cette note, la DEJE informait la Municipalité de l'avancement des réflexions sur l'organisation spatiale des locaux du 4^e.

Le concept de base consiste à délimiter clairement les surfaces attribuées à chaque nouveau service et à modifier les espaces attribués en les regroupant en fonction des nouvelles missions de chaque service. De plus, il s'agit de repenser la zone d'accueil, la salle de réunions et la cafétéria.

Les décisions municipales ainsi que l'augmentation des collaborateurs au sein de la DEJE ont amené celle-ci et le Service du logement et des gérances (SLG) à redéfinir les espaces du 4^e étage de Chauderon 9.

Un projet validé par tous les partenaires concernés est estimé à ce jour à Fr. 170'000.–. Un montant de Fr. 80'000.– est déjà prévu au budget de fonctionnement 2010 de la section du patrimoine administratif du SLG. La présente demande porte donc sur la différence entre le coût devisé et celui budgétisé, soit Fr. 90'000.–.

Sévelin 34, Les Docks – Adaptation de l'installation de ventilation : Fr. 105'000.–

Les normes cantonales relatives aux installations d'aération mécanique des salles de spectacles ont été modifiées récemment. Ainsi les exigences relatives au renouvellement d'air frais durant l'occupation des locaux passent de 25 à 30 m³/h/personne pour un établissement non fumeur.

La police cantonale du commerce, par courrier du 23 mars 2010, annonce un changement de la capacité maximale des Docks au cas où l'installation actuelle ne serait pas adaptée. Celle-ci passerait de 1020 à 933 personnes, personnel compris. En effet, l'installation, dans son mode de fonctionnement le plus élevé, ne permet qu'un renouvellement d'air frais de 28 m³/h/personne.

Un tel changement ne serait pas sans conséquence pour notre exploitant : recettes à la baisse, non engagement d'artistes renommés, hausse du prix des billets, etc.

Au vu de la situation, une étude a été demandée à l'ingénieur CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Electricité) responsable de l'installation afin de trouver une solution permettant au système de ventilation d'atteindre les 30 m³/h/personne nécessaires pour des locaux non fumeur et, par conséquent, de retrouver l'ancienne capacité.

Le montant de cette opération est estimé à Fr. 105'000.–, soit :

- | | | | |
|----|--|-----|----------|
| 1. | CFC 230.0 – Electricité | Fr. | 37'000.– |
| 2. | CFC 240.0 – Ventilation | Fr. | 49'000.– |
| 3. | CFC 249.0 – Divers & imprévus | Fr. | 10'000.– |
| 4. | CFC 294.0 – Honoraires ingénieurs CVSE | Fr. | 9'000.– |

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 5'122'900.–	Fr. 33'000.–	Fr. 87'800.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 419'100.–	Fr. 2'700.–	Fr. 7'200.–
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 716'000.–	Fr. 1'200.–	Fr. 3'000.–

Mudac – Congé maternité : Fr. 19'300.–

Dès la fin septembre 2010, une collaboratrice sera au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois s'avère indispensable. La présente demande de crédit représente trois mois de traitement en 2010 (octobre à décembre).

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 «Dédommagements de tiers».

Collection de l'art brut – Absence de longue durée: Fr. 61'000.–

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice du musée en arrêt maladie de longue durée, il s'est avéré nécessaire de recourir à l'engagement d'une administratrice auxiliaire pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations du musée.

Musée historique – Congé maternité: Fr. 17'700.–

Dès la fin septembre 2010, une collaboratrice (90%) sera au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois s'avère indispensable. La présente demande de crédit représente trois mois de traitement en 2010 (octobre à décembre).

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 «Dédommagements de tiers».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 548'400.–	Fr. 0.–	Fr. 9'600.–

Impressions d'adhésifs, de panneaux, de flyers et cartels.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 363'900.–	Fr. 0.–	Fr. 17'700.–

Location et pose de matériel électrique. Mandats externes : graphisme, régisseurs, scénographe, techniciens, surveillance.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 252'900.–	Fr. 0.–	Fr. 12'700.–

Meubles pour scénographie, transports, vernissage, déplacements artistes.

Le mudac, qui fête cette année son dixième anniversaire, a été invité à participer à la dixième édition des Designer's Days, qui se tiendra du 9 au 14 juin 2010 à Paris. L'Ecal est l'autre invité suisse de cette rencontre qui est l'un des événements les plus importants quant au design sur le plan européen.

Si les organisateurs mettent gratuitement à disposition du mudac deux espaces aux Docks en Seine, Cité de la Mode et du Design, ces derniers sont toutefois bruts et toutes les structures doivent être mises en place par le musée (structure scénographique minimale, éclairage, installations techniques, etc.). Le gardiennage est également à la charge du mudac.

Cette présence à Paris est une opportunité unique tant pour l'image de la Ville de Lausanne que pour la visibilité du mudac à l'étranger. Le musée a donc fait appel à une curatrice indépendante, avec laquelle il collabore régulièrement, et qui a imaginé une exposition, intitulée 10/10 (10 ans du mudac/10 ans des Designer's Days). Cette rétrospective présentera les 10 «cartes blanches» exposées au mudac depuis son ouverture en présentant des images fortes des mises en scènes créées spécifiquement pour le mudac par les designers invités, un ou deux objets de leur création ainsi que le catalogue publié à chaque fois par le musée. La petite salle présentera quant à elle une projection vidéo du travail de Mieke Gerritzen, qui avait rencontré un immense succès au mudac.

Cette invitation aux Designer's Days est parvenue postérieurement à l'établissement du budget 2010 et n'a donc pu être prévue.

Mudac expositions «Zep» et «Face au mur. Papiers peints contemporains»: Fr. 120'400.–

Afin de compléter le budget annuel accordé pour la préparation des expositions, les directeurs des musées font appel à des sponsors, avec plus ou moins de succès selon les années et les thèmes proposés. L'argent ainsi récolté permet d'améliorer et d'étoffer le contenu de leurs expositions (catalogues, scénographie, etc.).

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 548'400.–	Fr. 0.–	Fr. 51'900.–

Ce montant est destiné d'une part à financer la parution d'espaces publicitaires annonçant les visites guidées de la Collection verre et, d'autre part, à couvrir partiellement les frais d'impression des catalogues des expositions «Zep» et «Face au mur. Papiers peints contemporains».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 175'000.–	Fr. 0.–	Fr. 28'100.–

Ce montant est destiné à l'acquisition et au transport d'œuvres d'art pour la Collection d'art verrier ainsi qu'à l'achat de cadres pour l'exposition «Zep».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.313	Marchandises	Fr. 96'000.–	Fr. 0.–	Fr. 4'200.–

Ce montant est destiné à financer l'achat de diverses fournitures (bois, peinture, passe-partout) pour l'exposition «Zep».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 363'900.–	Fr. 0.–	Fr. 18'500.–

Montant destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires (traduction du site internet, frais de graphisme pour la brochure enfants, coupures de presse, travail sur les images pour les carnets de croquis) pour l'exposition «Zep».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 252'900.–	Fr. 0.–	Fr. 17'700.–

Montant destiné à couvrir une partie des frais d'achat de matériel pour les expositions «Zep» et «Face au mur. Papiers peints contemporains».

Ces montants sont entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 «Autres recettes», soit Fr. 120'400.–.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 31'425'600.–	Fr. 73'000.–	Fr. 20'000.–

Association La Fête du Cinéma: Fr. 20'000.–

A l'origine, le montant en faveur du Ciné F'estival, manifestation ayant lieu en novembre, était inscrit sur les subventions casuelles et versé après présentation des comptes, soit en janvier de l'année suivante. Le Ciné F'estival a fait l'objet d'une

ligne budgétaire dès l'exercice 2000 (décision municipale du 23 août 1999) mais a continué à voir la subvention versée après la tenue de la manifestation dans le but, pour l'exercice 2000, d'éviter un versement en début d'année en faveur de l'édition 1999 et un autre en automne pour l'édition 2000.

La présente demande de crédit supplémentaire a pour but de remédier à ce décalage dans le versement de la subvention et de pouvoir, au budget 2010, verser également la subvention pour l'édition de l'année en cours.

3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3700.301	Traitements	Fr. 4'832'100.-	Fr. 0.-	Fr. 30'000.-
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 395'200.-	Fr. 0.-	Fr. 2'600.-

Bibliothèque municipale – Personnel auxiliaire

Dans sa séance du 18 août 2010, la Municipalité a adopté une note du Service bibliothèque et archives de la Ville demandant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour l'engagement de personnel auxiliaire.

Lors de son entrée en fonction en juillet 2009, le chef de service a pu constater qu'une cause importante des tensions touchant la bibliothèque municipale était liée à l'organisation du Service du prêt au public. L'introduction de l'ouverture du samedi dès février 2009 et ses conséquences sur le personnel avaient été mal maîtrisées et mal perçues. Afin de résoudre ce point de tension, un modèle d'organisation du travail avec les effectifs en place, tenant compte des objectifs liés de l'Aménagement du temps de travail et offrant une planification à trois mois a été introduit au 1^{er} janvier 2010. Véritable modèle sous contrainte, compte tenu des taux d'activité, des reprises liées au travail du samedi, des absences programmées (vacances, PC, armée, formation, délégations, postes vacants), le système informatique mis en place permet d'anticiper les besoins en auxiliaires et de limiter ainsi le travail sur appel. Le nombre d'auxiliaires pouvant venir compléter les effectifs en cas d'absence planifiée ou non a été élargi. Cette méthode permet aussi de limiter les déplacements du personnel fixe entre succursales et évite de perturber les autres activités notamment les achats, la réception et le catalogage des livres et les éliminations, opérations à mener de manière régulière pour garantir la mise en circulation rapide des ouvrages au prêt (plus de 30'000 titres par année). Compte tenu de cette situation, le budget dont dispose la bibliothèque pour les auxiliaires a été épuisé au 31 août 2010.

La présente demande de crédit supplémentaire doit permettre de répondre aux besoins des mois de septembre à décembre 2010 pour un montant de Fr. 27'100.-.

En complément, un auxiliaire a été engagé le 1^{er} août 2010 pour assurer l'inventaire du fonds de bande dessinée Ghebali acquis en 2010. Pour l'année 2010, un crédit supplémentaire de Fr. 5500.- est donc sollicité pour couvrir la période du 1^{er} août au 31 décembre. L'engagement de ce collaborateur devant s'achever le 31 juillet 2011, un montant de Fr. 7000.- pour son traitement brut et de Fr. 600.- pour les charges sociales a été inscrit au budget 2011.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4400 Service d'architecture	4601 Ramassage et tri des déchets	4603 Traitement des eaux usées	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			25'000		25'000
	313 Marchandises	80'000		40'000	69'000	189'000
	314 Entretien des biens immobiliers	30'000				30'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				31'000	31'000
	318 Autres prestations de tiers		45'000			45'000
TOTAL TRAVAUX		110'000	45'000	65'000	100'000	320'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						0
Page du préavis		page 678	page 679	page 679	page 680	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	Fr. 3'000'000.-	Fr. 0.-	Fr. 80'000.-

Situé à la jonction des avenues des Bains et de Rhodanie, à proximité de l'entrée de la piscine de Bellerive, le giratoire de la Plongeuse a été réalisé en 2001. Cet ouvrage est le seul giratoire «démontable» sur le territoire lausannois pour permettre son démontage à l'occasion du passage de grandes courses cyclistes, tel le Tour de Romandie.

Avec le temps, les manipulations répétées ont affaibli cet ouvrage. La bordure délimitant l'anneau intérieur, posée à même le sol et maintenue en place par une liaison en métal, se déforme au moindre contact avec les roues des véhicules qui transitent par le giratoire. De plus, elle n'offre aucune sécurité pour l'anneau central, car elle ne permet pas la retenue d'un véhicule déviant de sa trajectoire. Par ailleurs, l'actuelle conception des assemblages ne facilite pas les interventions liées au démontage/remontage de la structure. Des ajustements et des modifications de pièces sont régulièrement nécessaires, ce qui augmente considérablement la durée des travaux et favorise l'usure prématurée des différents éléments.

Suite aux récents accidents, il a été décidé de ne plus entreprendre de réparations onéreuses sans revoir complètement sa conception afin de faciliter les interventions de montage/démontage et son entretien courant. L'éclairage sera également revu afin de s'adapter aux technologies actuelles, plus écologiques et économiques.

Le montant provisionné au budget 2010 pour les besoins courants des différentes unités du service ne comprenait pas ces dépenses supplémentaires imprévisibles, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire pour permettre de mener à bien la reconstruction de cet ouvrage dans les meilleurs délais.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'800'000.–	Fr. 1'415'000.–	Fr. 30'000.–

En décembre 2009, l'Etat de Vaud a annoncé à la Ville de Lausanne sa volonté de créer une nouvelle extension du Gymnase du Bugnon dans le bâtiment sis à l'avenue de Sévelin 28, en face du bâtiment de Sévelin 44. Cette extension va provoquer l'arrivée de quelque 250 élèves supplémentaires dans la zone d'activités de Sévelin dès fin août 2010. Dans ce nouveau contexte, les élèves passeront fréquemment d'un bâtiment à l'autre durant les interours. Soucieux de sécuriser la voirie adjacente, un projet de réaménagement a été élaboré entre les services cantonaux et communaux (routes et mobilité + parcs et promenades). Les aménagements comprennent : nouveaux espaces sécurisés par l'adjonction de mobilier urbain et d'arbres, correction de deux seuils existants, nouveau marquage au sol et fermeture à la circulation d'un tronçon de chaussée passant à l'ouest du bâtiment de Sévelin 44 pour permettre l'extension du préau scolaire.

Ces travaux ont été mandatés par l'Etat et il a été convenu que le Service des routes et de la mobilité prendrait à sa charge une part correspondant à 1/6 du total du coût des travaux estimés à Fr. 180'000.– dans la mesure où la voirie communale est touchée par ces aménagements.

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 27'000.–	Fr. 0.–	Fr. 45'000.–

Pour marquer le 50^e anniversaire de sa fondation, Terre des hommes souhaitait qu'une œuvre d'art commémorative soit posée dans un lieu public lausannois fréquenté. En novembre 2008, elle demandait à la ville de Lausanne de soutenir financièrement cette action. Le 18 février 2009, la Municipalité adoptait une note établie par le Service des routes et de la mobilité, acceptant de prendre en charge les coûts de réalisation de l'oeuvre pour un montant d'environ Fr. 50'000.– et de parrainer la manifestation officielle du 22 juillet 2010 durant laquelle l'oeuvre sera inaugurée (voir annexe).

Suite à cette note, si le Service des routes et de la mobilité, ni le Service d'architecture (organisateur du concours) n'ont intégré cette somme dans leur budget 2010.

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 64'900.–	Fr. 0.–	Fr. 25'000.–

Nouvelle benne pour les végétaux :

La benne actuellement utilisée au CIL pour le stockage et le transport des végétaux est une benne récupérée à la STEP et initialement affectée au transport du sable.

Du fait de sa vétusté, elle n'est plus étanche (joint de porte abîmé, fond percé) et provoque des coulées sur la chaussée lors des transports, et des problèmes de sécurité. Le Service ne dispose pas d'autres bennes adéquates pour la remplacer.

Bennes à verre trié :

Afin d'améliorer le bilan écologique et économique de nos filières, un test de tri du verre par couleur a été réalisé au sein de la déchèterie du CIL, grâce à la mise à disposition par l'un des partenaires d'une benne multicompartiments. Ce test a abouti à un résultat positif sur le plan financier. Il conviendrait de poursuivre ce tri par apport volontaire en équipant les cinq déchèteries fixes de bennes similaires. Par ailleurs, un autre périmètre de gestion de déchets met actuellement sur le marché des bennes d'occasion dont il n'a plus l'utilité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.313	Marchandises	Fr. 1'300'400.-	Fr. 0.-	Fr. 40'000.-

En marge des travaux d'entretiens courants et de ceux de préparation des véhicules aux inspections obligatoires, nous avons dû entreprendre différentes réfections (révision de trémies des camions N° 19 et N° 6, reconstruction de la cabine du camion N° 33 suite à une rupture d'un élément de la superstructure).

De plus, les coûts d'entretien des engins utilisés pour la manutention et le conditionnement des déchets recyclables au Centre intercommunal de logistique de Malley sont en augmentation du fait du vieillissement des machines de ce parc.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4603.313	Marchandises	Fr. 1'744'000.-	Fr. 0.-	Fr. 69'000.-
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 276'000.-	Fr. 0.-	Fr. 31'000.-

Lors de l'arrêt annuel, pour nettoyage et révision, survenu en avril 2010 de la ligne principale d'incinération des boues, des travaux impératifs et non prévisibles ont été effectués : un module électrofiltrant du lavage humide des fumées (montant de Fr. 85'000.-) a été réparé et des buselures de la dalle du four (montant de Fr. 15'000.-) ont été changées. Ces travaux étaient nécessaires, afin de garantir le fonctionnement de la filière d'incinération des boues et, surtout, de ne pas détériorer gravement les installations.

Les travaux du lavage des fumées ont fait l'objet d'une note à la Municipalité adoptée le 24.03.10. Cette note à la Municipalité prévoyait qu'un crédit supplémentaire pourrait éventuellement survenir durant le courant de l'été, en fonction du disponible des comptes.

Le disponible des comptes 4603.1.313.02 et 4603.1.315.3 n'est pas suffisant actuellement, entraînant la présente demande de crédit supplémentaire. Finalement, le disponible du compte 4603.1.311.1 ne permet pas de compenser le manco des comptes 4603.1.313.02 et 4603.1.315.3.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		32'000		100'100	132'100
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'700		8'300	11'000
	304 Cotisations à la Caisse de pensions		6'100		19'000	25'100
	305 Assurance-accidents		300		1'000	1'300
	314 Entretien des biens immobiliers	21'000		1'100'000	10'800	1'131'800
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	21'000	41'100	1'100'000	139'200	1'301'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			200		800	<i>1'000</i>
Page du préavis		page 681	page 682	page 683	page 684	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 500'000.-	Fr. 34'000.-	Fr. 21'000.-

Temple de Saint-François, remplacement du tubage de la cheminée du chauffage et réfection des façades et des peintures de la nef

A la fin du mois de janvier 2010, une tache d'humidité est apparue sous l'avant-toit, au droit de la cheminée du chauffage et n'a cessé de grandir jusqu'au milieu du mois de mars. Le ramoneur et l'entreprise de cheminée dépêchés sur place ont constaté que toute l'installation de ventilation du canal avait été bouchée à la chaufferie. Ils ont tenté sans succès de rétablir le système de ventilation du canal le 23 mars 2010.

Les contrôles visuels et caméra du 31 mai 2010 démontrent que le tubage en tuyau souple est défectueux à plusieurs endroits et il est clairement démontré que la condensation et le reflux d'eau passe par les joints du tuyau. Le tubage actuel a été posé au milieu des années 90. La durée de « vie » de ce genre de matériau est de 15 ans au maximum.

Les travaux doivent se faire impérativement cet automne encore avant le chauffage de l'édifice.

Les travaux reviendront à un montant estimé de Fr. 21'000.– environ, ainsi répartis :

Correction du tubage pour rétablir le système de ventilation dans le canal	Fr.	1'800.–
Démontage du tubage et de la souche hors toit, assécher et vider le solde de matériaux humides qui obstruent le canal	Fr.	3'000.–
Installation du nouveau tubage de cheminée en tuyau rigide	Fr.	6'000.–
Travaux divers de maçonnerie, rhabillage à la chaufferie, estimation	Fr.	1'000.–
Travaux de ferblanterie, rhabillage de la souche hors toit	Fr.	1'000.–
Tailleur de pierre restauration façade	Fr.	4'000.–
Réfection des peintures intérieures de la nef au droit du canal	Fr.	3'000.–
Divers et imprévus	Fr.	1'200.–
Coût total et approximatif	Fr.	<u>21'000.–</u>

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5611.301	Traitements	Fr. 8'614'900.–	Fr. 0.–	Fr. 32'000.–
5611.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 704'500.–	Fr. 0.–	Fr. 2'700.–
5611.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 1'083'500.–	Fr. 0.–	Fr. 6'100.–
5611.305	Assurance accidents	Fr. 115'000.–	Fr. 0.–	Fr. 300.–

Conséquences financières de l'analyse des métiers de l'éducation RéseauL avec et sans encadrement hiérarchique de personnel

La Municipalité constatait, en mai 2008, que deux données importantes nécessitaient de repenser les classifications salariales des métiers de l'éducation émanant de l'enfance, indépendamment des requêtes des directrices de CVE et d'AvenirSocial :

- la formation des éducatrices peut amener à obtenir des titres multiples : un titre HES (éesp), un titre ES (IPgL), un CFC (apprentissage) ;
- la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 prévoit à l'art. 62 que « *Les associations faïtières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour sont invitées à négocier une convention collective de travail. Le règlement A fixe les conditions auxquelles la Fondation reconnaît les réseaux dans lesquels des structures n'appliquent pas la convention collective de travail. Les statuts du personnel cantonal et des personnels communaux sont réservés.* »

A cet effet, la Municipalité acceptait, dans une première phase, d'ouvrir des négociations avec les partenaires sociaux puis, dans une seconde phase, de créer un groupe de travail interne afin d'analyser les demandes faites avec une vision transversale Ville, dans la perspective du projet EQUITAS et de faire des propositions à la Municipalité.

En date du 28 avril 2010 et du 9 juin 2010, la Municipalité acceptait les propositions du groupe de travail qui présentait une nouvelle cartographie des métiers de l'éducation qui

- réduit l'amplitude des fonctions concernées ;
- distingue clairement le personnel sans formation pédagogique et le personnel qui entreprend une formation ;
- revalorise le personnel éducatif avec une formation ES/HES pour être en meilleure cohérence avec les fonctions proches de la Ville ;
- positionne les titulaires de CFC dans une collocation identique à celle des autres certifiés de la Ville ;
- élargit l'amplitude de la classification du personnel éducatif sans formation reconnue.

Conséquences financières :

Si l'on englobe les centres de vie infantine (CVE) et les APEMS, cette mesure de repositionnement salarial permet d'augmenter le traitement de 234 collaborateurs/trices.

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010, les charges salariales supplémentaires pour les APEMS s'élèvent à Fr. 41'100.–. Soixante personnes bénéficient d'une augmentation de salaire au 1^{er} septembre 2010 (39,70822 EPT).

Quant aux CVE, nous dénombrons 174 employé-e-s (126,7875 EPT) avec un salaire majoré. L'impact financier total atteint la somme de Fr. 128'400.–.

Il est encore à relever qu'en 2011, par le biais du correctif de l'exercice 2010 qui sera établi par la Fondation de l'accueil de jour de l'enfance (FAJE), ce surcoût sera partiellement compensé par une recette de Fr. 30'500.– correspondant aux 18% de la masse salariale totale.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par la participation du personnel à l'assurance-accidents non-professionnels ; ces recettes seront enregistrées sous la rubrique suivante :

5611.436 « Dédommagements de tiers » Fr. 200.–

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'800'000.–	Fr. 0.–	Fr. 1'100'000.–

Collège de Boissonnet – élimination des infiltrations d'eau

Depuis le début de son exploitation en 1995, ce bâtiment subit des infiltrations d'eau sous les chapes et les planchers du niveau inférieur. De nombreuses mesures ont été prises durant des années, qui n'ont jamais abouti à un résultat probant. Le phénomène s'est accentué et étendu, particulièrement dans la salle de gymnastique et dans le couloir de distribution des bâtiments des classes.

Des investigations plus approfondies ont alors été entreprises pour trouver la cause de ce phénomène. Dans ce cadre, un sondage effectué dans la salle de gymnastique a révélé la gravité de la situation, puisqu'on y a découvert la présence de 8 cm d'eau sous l'entier de la surface de l'aire de jeu ainsi que des traces d'un développement important de champignons xylophages. La sécurité de cette salle ne peut donc plus être assurée, puisque la surface de jeu composée d'un plancher flottant pourrait céder sous l'effet du pourrissement du bois et que la présence de ces champignons implique à elle seule sa mise hors service.

Suite à plusieurs autres sondages ainsi qu'à des fouilles extérieures, des infiltrations par les joints de dilatation verticaux et par les raccords entre le radier et les murs ont été mises en évidence, révélant la très mauvaise qualité de l'étanchéité de ce bâtiment due au choix, lors de la construction, d'un produit composite réputé étanche et isolant en polyuréthane, aujourd'hui complètement dégradé, alors que le bâtiment a été mis en service en 1995.

Il est à noter que l'étanchéité des toitures, exécutée avec ce même matériau, posera à terme le même type de problème, mais avec un moindre degré d'urgence. Elles devront donc faire l'objet de travaux ultérieurs qui seront entrepris simultanément à d'autres travaux du même type qui pourraient s'avérer nécessaires, au cas où le même produit aurait été utilisé dans d'autres bâtiments communaux. Une étude transversale va être entreprise dans ce sens et pourrait aboutir à une demande de crédit d'investissement par voie de préavis, afin de résoudre ce type de problème de façon durable.

Les travaux urgents, destinés à refaire entièrement l'étanchéité du socle du bâtiment, à stopper définitivement les infiltrations et à refaire entièrement le sol de la salle de gymnastique, ont fait l'objet d'une étude par le Service d'architecture. Ils ont été évalués à hauteur de Fr. 1'100'000.– et doivent être effectués en urgence. Ces travaux comprennent :

- une fouille sur toute la hauteur des murs contre terre, avec le contrôle de la chemise drainante au pied du radier et la réfection des étanchéités et des joints de dilatations.
- pour la salle de gymnastique, le pompage de l'eau, l'arrachage du plancher et du revêtement de sol synthétique sportif jusqu'à la surface brute du radier, suivis d'un assèchement, d'un contrôle des nouvelles étanchéités et de la pose d'un nouveau revêtement de sol.

Suite à une séance sur place le lundi 12 juillet, les membres de la sous-commission ont déjà pu constater l'ampleur des dégâts et les risques encourus et ont donné leur accord sur le principe du démarrage des travaux dans les plus brefs délais.

Au vu de ce qui précède, le Service des écoles primaires et secondaires demande l'autorisation de pouvoir commencer les travaux dans les plus brefs délais.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie infantine communaux

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	Fr. 20'264'100.-	Fr. 266'000.-	Fr. 100'100.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 1'660'400.-	Fr. 22'100.-	Fr. 8'300.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 2'742'200.-	Fr. 19'000.-	Fr. 19'000.-
5900.305	Assurance accidents	Fr. 269'800.-	Fr. 2'700.-	Fr. 1'000.-

Conséquences financières de l'analyse des métiers de l'éducation RéseauL avec et sans encadrement hiérarchique de personnel

La Municipalité constatait, en mai 2008, que deux données importantes nécessitaient de repenser les classifications salariales des métiers de l'éducation émanant de l'enfance, indépendamment des requêtes des directrices de CVE et d'AvenirSocial :

- la formation des éducatrices peut amener à obtenir des titres multiples : un titre HES (éesp), un titre ES (IPgL), un CFC (apprentissage) ;
- la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 prévoit à l'art. 62 que « *Les associations faitières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour sont invitées à négocier une convention collective de travail. Le règlement A fixe les conditions auxquelles la Fondation reconnaît les réseaux dans lesquels des structures n'appliquent pas la convention collective de travail. Les statuts du personnel cantonal et des personnels communaux sont réservés.* »

A cet effet, la Municipalité acceptait, dans une première phase, d'ouvrir des négociations avec les partenaires sociaux puis, dans une seconde phase, de créer un groupe de travail interne afin d'analyser les demandes faites avec une vision transversale Ville, dans la perspective du projet EQUITAS et de faire des propositions à la Municipalité.

En date du 28 avril 2010 et du 9 juin 2010, la Municipalité acceptait les propositions du groupe de travail qui présentait une nouvelle cartographie des métiers de l'éducation qui

- réduit l'amplitude des fonctions concernées ;
- distingue clairement le personnel sans formation pédagogique et le personnel qui entreprend une formation ;
- revalorise le personnel éducatif avec une formation ES/HES pour être en meilleure cohérence avec les fonctions proches de la Ville ;
- positionne les titulaires de CFC dans une collocation identique à celle des autres certifiés de la Ville ;
- élargit l'amplitude de la classification du personnel éducatif sans formation reconnue.

Conséquences financières :

Si l'on englobe les centres de vie infantine (CVE) et les APEMS, cette mesure de repositionnement salarial permet d'augmenter le traitement de 234 collaborateurs/trices.

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010, les charges salariales supplémentaires pour les APEMS s'élèvent à Fr. 41'100.-. Soixante personnes bénéficient d'une augmentation de salaire au 1^{er} septembre 2010 (39,70822 EPT).

Quant aux CVE, nous dénombrons 174 employé-e-s (126,7875 EPT) avec un salaire majoré. L'impact financier total atteint la somme de Fr. 128'400.-.

Il est encore à relever qu'en 2011, par le biais du correctif de l'exercice 2010 qui sera établi par la Fondation de l'accueil de jour de l'enfance (FAJE), ce surcoût sera partiellement compensé par une recette de Fr. 30'500.– correspondant aux 18% de la masse salariale totale.

*Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par la participation du personnel à l'assurance-accidents non-professionnels; ces recettes seront enregistrées sous la rubrique suivante :
5900.436 « Dédommagements de tiers » Fr. 800.–*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5900.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 100'000.–	Fr. 120'000.–	Fr. 10'800.–

Le centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand a subi des dégâts d'eau suite à des fuites depuis la chape de la cuisine. Les coûts totaux liés à la remise en état se sont élevés à Fr. 18'500.– (réfection de la chape, remplacement des conduits défectueux, etc.) dont Fr. 7700.– ont été remboursés par l'assurance du propriétaire.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6400 Administration du service	6402 Office régional de placement	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements					44'400		44'400
	303 Cotisations aux assurances sociales					3'600		3'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions					7'300		7'300
	305 Assurance-accidents					500		500
	309 Autres charges de personnel				80'000			80'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			18'000				18'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	2'100	34'100			54'900		91'100
	313 Marchandises					5'100		5'100
	314 Entretien des biens immobiliers						271'000	271'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		13'000					13'000
	318 Autres prestations de tiers		10'000	49'500			65'000	124'500
	319 Impôts, taxes et frais divers		8'300				36'000	44'300
TOTAL SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		2'100	65'400	67'500	80'000	115'800	372'000	702'800
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>60'000</i>	<i>80'000</i>	<i>89'600</i>		<i>229'600</i>
Page du préavis		page 686	page 687	page 688	page 688	page 689	page 690	

630 Service social Lausanne – CSR

6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 9'800.–	Fr. 0.–	Fr. 2'100.–

Suite à la note à la Municipalité du 10 août 2010 intitulée « Demande de création de deux postes au sein du Service social Lausanne, dont un poste inscrit au budget 2011 » adoptée par la Municipalité en date du 23 août 2010 concernant la création de deux postes au SSL, ce dernier doit équiper une place de travail en 2010 pour un montant de Fr. 2100.–.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 109'000.-	Fr. 0.-	Fr. 28'800.-

Suite à la note à la Municipalité du 17 mai 2010 intitulée « Adaptation du plan des postes à la nouvelle organisation et aux nouveaux critères de financement cantonaux » adoptée par la Municipalité en date du 9 juin 2010 concernant l'augmentation de l'effectif du SSL liée à la nouvelle organisation du Service social, ce dernier doit équiper huit nouvelles places de travail pour un montant de Fr. 3600.- par poste (y compris table et chaises visiteurs).

Le Service sollicite donc un crédit supplémentaire de Fr. 28'800.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 109'000.-	Fr. 0.-	Fr. 5'300.-

Suite à l'engagement de personnel relatif à l'augmentation du nombre de bénéficiaires RI, les locaux de Chauderon 4 peuvent être optimisés, en installant des tablaris contre les parois (prévus à cet effet) au lieu d'ajouter du mobilier qui prendrait de la place. L'acquisition d'une trentaine de tablaris représente la somme de Fr. 3200.-.

De plus, l'isolation thermique du bâtiment de Chauderon 4 sera considérablement améliorée lors de la réfection des façades prévue en 2012. Dans l'intervalle, l'acquisition de radiateurs d'appoint est nécessaire pour équiper quelques bureaux au 7^e étage, ce qui représente un coût de Fr. 2100.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 31'200.-	Fr. 5'400.-	Fr. 13'000.-

Dans le cadre des discussions concernant la mise en place du logiciel OFIGER, OFISA a omis de transmettre au SSL la totalité des frais de maintenance de la première année d'exploitation. Dès lors, ceux-ci, relativement importants en début d'exploitation du nouveau logiciel, n'ont pas été budgétés de manière correcte. Selon le SOI, il est adéquat de quantifier le besoin en assistance pour 2010 à une centaine d'heures environ. En fonction de sa responsabilité, OFISA a accepté de réduire sa facturation initiale. Le montant demandé est une évaluation, OFISA intervenant non pas forfaitairement, mais en fonction de nos demandes (facturation au ¼ d'heure).

Le crédit supplémentaire demandé est de Fr. 13'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 590'200.-	Fr. 0.-	Fr. 10'000.-

La Municipalité a décidé le 18 août 2010 de demander un audit des hébergements d'urgence de la Ville. Un mandat doit être confié à un évaluateur externe à l'Administration.

Le SSL sollicite un crédit supplémentaire de Fr. 10'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 31'700.-	Fr. 0.-	Fr. 8'300.-

Des parts sociales sont parfois achetées auprès de sociétés coopératives afin de permettre à des bénéficiaires du RI, qui n'ont pas les moyens financiers de les acquérir pour se loger.

Les demandes d'achat de parts sociales ont été plus nombreuses que prévu.

Nous sollicitons une demande de crédit supplémentaire de Fr. 8300.–.

640 Service du travail et de l'intégration

6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 60'000.–	Fr. 0.–	Fr. 18'000.–
6400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 195'000.–	Fr. 0.–	Fr. 49'500.–

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

Le projet «Citoyenneté» vise à améliorer la participation politique des étrangers et étrangères jouissant du droit de vote au niveau communal. Cette avancée de la nouvelle Constitution vaudoise ne s'est effectivement pas encore réalisée dans les faits. Il a été constaté, lors des derniers scrutins, que la participation des personnes étrangères est beaucoup plus faible que celles des Suisses. Certaines de ces actions auront lieu ces prochains mois dans la perspective des élections communales de mars 2011.

Ce projet présente trois volets :

- Mise sur pied de séances d'informations, cafés politiques et visites d'institutions, avec dépliants – programmes de l'ensemble des activités et présentation des droits politiques (en plusieurs langues).
- Campagne de publicité (affiches, cartes postales, exposition de photos).
- Evaluation et valorisation du projet global.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 67'500.– pour permettre de couvrir les coûts 2010 de ce projet.

Fr. 11'000.– sont nécessaires pour l'édition de dépliants présentant l'ensemble des activités et des droits politiques, à l'impression des programmes de l'exposition et à l'édition de cartes postales à but promotionnel. De plus, la brochure destinée aux nouveaux arrivants a été plus largement distribuée que prévu et un complément d'édition est nécessaire pour un coût de Fr. 7000.–.

Fr. 49'500.– sont nécessaires pour couvrir les honoraires de conception de la campagne de publicité (graphisme « papier » et spots cinéma), de traduction des documents édités et les mandats de photographie et scénographie pour une exposition. Enfin, la valorisation de tout le projet passera par la rédaction d'une brochure donnant également lieu à l'attribution de mandats.

Ce projet, soutenu par la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés, a reçu l'appui de la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM) pour un montant de Fr. 95'000.– (Fr. 60'000.– en 2010 et Fr. 35'000.– en 2011). Dès lors, une subvention supplémentaire doit être également portée sous la rubrique 6400.460 « Subventions de la Confédération ».

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6402.309	Autres charges de personnel	Fr. 102'600.–	Fr. 67'000.–	Fr. 80'000.–

L'Office régional de placement (ORP) a dû engager des conseillers en personnel supplémentaires pour faire face à l'augmentation du chômage et à la rotation particulièrement importante du personnel. Ces collaborateurs et collaboratrices doivent, en accord avec les exigences du Service de l'emploi de l'Etat de Vaud, être titulaires ou passer les examens en vue d'obtenir un brevet fédéral de conseiller en personnel. Le budget initial prévoyait une somme suffisante pour la formation

des nouveaux collaborateurs et collaboratrices dans le cadre du tournus normal du personnel qui s'est cependant révélé trop faible pour couvrir l'ensemble des coûts auxquels l'ORP se trouve confronté. Un premier crédit supplémentaire de Fr. 67'000.– avait été obtenu pour couvrir les formations de 5 personnes, en plus des 3 budgétisées initialement. En fin de compte, ce sont 16 nouveaux conseillers et conseillères qui devront entreprendre, cette année, les cours menant au brevet fédéral de conseiller en personnel, d'où la nécessité de déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 80'000.– pour permettre de couvrir les coûts de formation décrits ci-dessus.

Il est à noter que le SECO couvre l'intégralité des charges de fonctionnement de l'ORP et que, dès lors, une subvention supplémentaire de Fr. 80'000.– doit être également portée sous la rubrique 6402.450 « Participation de la Confédération aux charges ».

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

Dans le cadre du projet ETSL «5D Multimédia et communication WEB», le Service de l'emploi du Canton de Vaud (SDE) a donné son accord à une extension, sous forme d'un projet pilote pour une période de 6 à 9 mois, sous l'appellation «5D LAB Multimédia». Ce nouveau volet d'un programme existant a fait l'objet d'une confirmation de prise en charge des frais d'investissements et de fonctionnement pour 5 postes/an supplémentaires par le SDE, le 25 mai 2010.

Dès lors, le Service du travail et de l'intégration dépose une demande de crédit supplémentaire de Fr. 64'500.–, en lien avec cet accord, pour la période de septembre à décembre 2010.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	Fr. 3'925'700.–	Fr. 0.–	Fr. 24'500.–

L'encadrement de ce supplément de projet prévoit un poste d'informaticien à 90%, spécialiste multimédia pendant 4 mois.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 321'800.–	Fr. 0.–	Fr. 2'000.–
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 601'200.–	Fr. 0.–	Fr. 4'100.–
6404.305	Assurance accidents	Fr. 59'400.–	Fr. 0.–	Fr. 300.–

Montant partiellement compensé par une recette de Fr. 200.– sous la rubrique 6404.436 « Dédommagements de tiers – Participation du personnel à la LAA ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 161'500.–	Fr. 0.–	Fr. 33'600.–

Un réaménagement, par concentration des locaux existant du projet, est nécessaire pour créer les postes de travail et de formation supplémentaires. L'acquisition de mobilier (tables et chaises pour les participants, bureau et armoire pour l'encadrant) se monte à Fr. 12'100.–. L'achat de 11 ordinateurs et d'un projecteur beamer sont nécessaires pour les postes de travail créés et la zone de formation. Montant: Fr. 12'100.–. Les licences à installer pour les 11 nouveaux postes de travail et d'entraînement représentent une somme de Fr. 9400.–.

Les coûts de cette extension seront couverts par le versement d'une subvention supplémentaire portée sous la rubrique 6404.451 « Participation SDE » pour un montant de Fr. 64'500.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	Fr. 3'925'700.–	Fr. 0.–	Fr. 19'900.–
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 321'800.–	Fr. 0.–	Fr. 1'600.–
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 601'200.–	Fr. 0.–	Fr. 3'200.–
6404.305	Assurance accidents	Fr. 59'400.–	Fr. 0.–	Fr. 200.–
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 161'500.–	Fr. 0.–	Fr. 21'300.–
6404.313	Marchandises	Fr. 209'300.–	Fr. 0.–	Fr. 5'100.–

En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), le bureau des emplois temporaires subventionnés a mis sur pied un projet dénommé «RESTART» visant à la réhabilitation et à la distribution, à titre gracieux, des PC «Ville de Lausanne» qui seront remplacés lors de l'opération START 2. Ces appareils seront remis à des associations, à l'étranger, qui en font la demande.

Un crédit supplémentaire de Fr. 51'300.– est donc nécessaire pour permettre de couvrir les coûts 2010 (3 mois) de ce projet.

Ce montant se répartit comme suit :

- Fr. 24'900.– pour l'encadrement de ce supplément de projet par un encadrant ETSL à 80% pendant 3 mois ;
- Fr. 21'300.– pour couvrir l'achat du mobilier courant (tables, chaises et bureaux) ;
- Fr. 5'100.– pour couvrir l'achat du matériel de conditionnement des postes de travail et des différents outillages spécifiques.

Ce projet a reçu le soutien du Service de l'emploi du Canton de Vaud (SDE) pour la seule partie de l'encadrement. Dès lors, une subvention supplémentaire de Fr. 24'900.– doit être portée sous la rubrique 6404.451 «Participation du Canton aux charges».

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 900'000.–	Fr. 0.–	Fr. 50'000.–
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 400'000.–	Fr. 30'000.–	Fr. 7'000.–

Travaux urgents sur la falaise du bois de la Borde

En janvier 1995, l'effondrement d'un pan de falaise a coupé le cheminement qui relie le chemin des Bégonias à l'avenue Louis Vulliemin. Un préavis a été déposé en 1999 demandant l'octroi d'un crédit pour financer les travaux nécessaires à la stabilisation de la falaise. Les travaux de consolidation ont été effectués en 2001 pour un montant de Fr. 440'000.–.

Depuis la fin des travaux, le bureau d'ingénieurs, qui avait assuré le mandat d'étude et le suivi des travaux, procède au contrôle de la stabilité de la falaise et au suivi des inclinomètres.

Le rapport transmis début 2010 fait état de différents problèmes qui pourraient mettre en danger les usagers du chemin piétonnier. En effet, un éboulement de deux blocs de 100 et 150 litres de grès fracturés en pleine falaise s'est produit autour d'un des clous. Deux autres secteurs pourraient encore s'ébouler à proximité. De plus, une partie du mur de placage, constitué en 2001 sous un banc de grès, afin de protéger de l'érosion les niveaux marneux sous-jacents, est en cours de basculement sur le chemin avec déjà un léger fruit négatif.

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité a pris la décision de fermer provisoirement la partie inférieure du cheminement depuis début avril, soit le secteur des immeubles situés entre la rue de la Borde 28–30 et l'avenue Louis Vulliemin.

L'inspecteur forestier a été tenu au courant de la situation et un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs, afin de trouver les différentes solutions à mettre en place pour garantir la sécurité.

Ce dernier propose, d'une part, de protéger le chemin contre les chutes de pierres et de blocs par la mise en place d'un treillis, et d'autre part, de stopper le processus de basculement du mur par la mise en place de cinq clous.

Dans le même secteur, le Service des forêts, domaines et vignobles a également mandaté le même bureau, afin qu'il détermine les conditions de stabilité de la falaise rocheuse molassique dominant l'avenue Louis Vulliemin, en amont du virage en épingle.

Il ressort de l'analyse qu'une importante fracture verticale longitudinale rend possible un écroulement par basculement de la partie externe du surplomb. La taille importante des éléments rocheux concernés et la menace qu'ils représentent pour le trafic sur l'avenue Louis Vulliemin justifient la mise en œuvre de mesures de confortations complémentaires à celles représentées par le pilier en place.

Il est donc proposé de réaliser des travaux de clouage, complétés par quelques travaux de purge. En raison de la hauteur importante au-dessus de l'avenue, ces travaux seront réalisés en mode acrobatique, afin de diminuer l'impact sur la circulation et notamment sur le trafic des bus tl.

Le montant pour la réalisation de ces travaux est estimé à Fr. 50'000.–, auquel il faut ajouter les prestations de l'ingénieur, estimées à Fr. 7000.–.

Dans le cadre de la RPT / Ouvrages de protection et autres mesures techniques, le canton de Vaud (SFFN) et la Confédération octroient un soutien financier pour les travaux tels que ceux présentés ci-dessus. Pour la falaise de la Borde, comme pour la falaise de la Pontaise, la prise en charge d'une part importante des travaux a été confirmée par le SFFN. Les montants ne sont pas encore définitifs mais pourraient avoisiner les 70% du coût total des travaux et des frais de surveillance.

Selon l'urgence des travaux, il est possible au propriétaire de présenter une procédure de mise en chantier anticipée ce qui permet de s'assurer du soutien financier du Canton de Vaud et de la Confédération avant de finaliser toute la procédure de demande de soutien qui est complexe et longue. Cette demande pourrait être déposée dès l'acceptation de la présente demande de crédit supplémentaire. Cette procédure permettra ainsi de rouvrir le chemin de la Borde dans un délai le plus court possible et également supprimer les risques très importants sur l'avenue Louis Vulliemin. FoDoVi se charge de traiter les demandes de subventionnement vu sa pratique avec le SFFN.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 900'000.–	Fr. 0.–	Fr. 126'000.–
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 400'000.–	Fr. 30'000.–	Fr. 4'000.–

Pétition «Sauvons Looping»

Préambule

Le projet Looping, cinq serres aménagées dans les vitrines du tunnel de la Barre dans le cadre de Lausanne Jardins 09, a été l'objet d'une pétition déposée le 14 octobre 2009 au Conseil Communal par les Amis de la Cité demandant sa conservation.

Ce jardin, réalisé par le Collectif Scilla de Vevey, a considérablement transformé le site durant Lausanne Jardins 09. Son maintien contribuera à mettre en valeur les cinq vitrines autrefois tristement aménagées et améliorera de manière significative un espace public urbain jusqu'alors sombre et peu engageant.

Conçu de manière éphémère, il ne peut toutefois être conservé en l'état. Afin d'assurer son autonomie, sa pérennité et sa mise en conformité, des travaux doivent être entrepris, impliquant nécessairement son démontage complet puis sa réinstallation.

Etude de pérennisation

A l'issue de Lausanne Jardins 09 (24 octobre 2009), le jardin a été maintenu en l'état. La période écoulée depuis cette date a permis :

- d'observer le comportement de la végétation, en particulier durant l'hiver et de confirmer la viabilité à long terme de végétaux exotiques confinés dans un tel contexte ;
- d'entreprendre des essais d'optimisation du dispositif d'éclairage de croissance des végétaux afin de réduire la consommation électrique. Il s'avère qu'en modifiant le type de lampe (technologie LED ou lampe à iodure métallique), une économie de 2/3 de la consommation de l'installation actuelle (lampe à sodium) sera possible. Les derniers essais sont prévus fin octobre 2010 ;
- d'évaluer les travaux à entreprendre pour la transformation des cinq serres vitrines. Ils visent principalement à mettre en conformité les installations (étanchéité, électricité, éclairage et alimentation d'eau) ainsi qu'à faciliter la charge d'entretien.

Ces travaux comprennent :

– Démontage de l'installation existante	Fr.	7'000.–
– Interventions sur les vitrines (serrurerie et menuiserie)	Fr.	10'000.–
– Etanchéité des fonds des vitrines et façon d'exutoires	Fr.	10'000.–
– Mise en conformité des installations électriques	Fr.	14'000.–
– Eclairage de croissance (technologie LED)	Fr.	30'000.–
– Mise en conformité de l'installation d'arrosage	Fr.	30'000.–
– Réinstallation du jardin dans substrat adapté	Fr.	20'000.–
– Honoraires de suivi architectural (auteurs du projet)	Fr.	4'000.–
– Divers et imprévus	Fr.	5'000.–
Total	Fr.	130'000.–

La charge d'entretien et de maintenance de l'ensemble sera assurée par le Service des parcs et promenades. Elle a été estimée à 216 heures, soit environ Fr. 14'000.– par année (0,15 EPT) auxquels s'ajoutent environ Fr. 6000.– de frais divers dont environ Fr. 3000.– pour la consommation électrique.

Calendrier des travaux

Il est prévu de réaliser ces travaux de transformation d'octobre à décembre 2010, sous réserve de conditions météo favorables (le transport des végétaux ne peut se faire si les températures sont inférieures à 0°C) et des délais de livraisons du matériel d'éclairage. On ne peut donc exclure qu'une partie des travaux devront être réalisés en 2011. Le cas échéant, un crédit supplémentaire 1^{re} série sera demandé, à hauteur des travaux non réalisés en 2010.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 900'000.–	Fr. 0.–	Fr. 95'000.–
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 400'000.–	Fr. 30'000.–	Fr. 20'000.–

Travaux urgents sur le mur de soutènement de Bellevaux

Le mur de soutènement qui supporte la place de jeux, située à la rue des maisons familiales, est en très mauvais état. En effet, une grande fissure longitudinale est apparue il y a une année et, sous l'effet du cycle gel-dégel, cette dernière s'agrandit, mettant en péril la stabilité du mur et ne garantissant plus la sécurité des passants.

Des morceaux de mur se détachent et tombent régulièrement sur la chaussée située en contrebas, utilisée par les nombreux enfants qui se rendent à la garderie et à l'école sises à proximité de la place de jeux.

Un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs, afin d'analyser les causes et de trouver une solution à mettre en place pour garantir la sécurité. A la suite de l'exécution d'un sondage, il a été constaté l'absence d'armature dans ce mur, ce qui le fragilise et le rend dangereux à court terme.

Quatre variantes ont donc été proposées pour régler le problème, à savoir :

- démolition totale et reconstruction d'un nouveau mur à la place de l'ancien
- démolition partielle et construction d'un nouveau mur devant l'ancien
- construction d'un nouveau mur devant l'ancien
- démolition partielle et construction d'une paroi ancrée.

Il est proposé de réaliser la variante N° 3 qui est économiquement la plus intéressante, esthétiquement intéressante et permet de sauvegarder l'ensemble des aménagements paysagers situés sur la place de jeux. La barrière pourra également être maintenue et sera rafraîchie sur place.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6600.318	Entretien des biens immobiliers	Fr. 400'000.–	Fr. 30'000.–	Fr. 34'000.–

Remise en état d'un mur en moellon – Rue de la Madeleine : Fr. 15'000.–

L'entreprise qui s'occupait de l'entretien des toits des immeubles 22 à 26 de la rue de la Madeleine avait constaté une dégradation importante des plaques en Eternit suite à la chute de morceaux du mur situé en aplomb.

Le Service des parcs et promenades a effectué une première analyse de la situation et il s'avère que le mur en moellon, situé à l'arrière des petites échoppes, est en très mauvais état. Des morceaux de mur et des joints tombent sur les toits des immeubles et également sur la rue de la Madeleine.

Vu ce qui précède, il n'est plus possible de garantir la sécurité des passants et une première intervention urgente a été effectuée par le Service afin d'enlever les morceaux de mur les plus instables.

Toutefois, il est indispensable de demander une étude plus poussée, afin de déterminer le mode de réfection permettant de garantir la sécurité et la viabilité de l'ouvrage.

Maladie des buis à bordures : Fr. 5000.–

La maladie des buis a été décelée pour la première fois en Suisse au cimetière du Bois-de-Vaux lors de l'été 2007. A cette époque, le service a eu recours au centre de recherches Agroscope, centre des Fougères à Conthey pour l'identification des pathogènes. Suite de quoi, une note phytosanitaire fédérale a été éditée pour informer toute la profession de ce problème, jamais détecté en Suisse à ce jour.

Le cimetière du Bois-de-Vaux est classé à l'inventaire des Monuments et Sites du canton de Vaud (note 2) de par la conception de son architecture.

Selon l'article 65 du Règlement des cimetières, alinéa *b*, seuls sont admis les entourages en buis à petites feuilles ou en dur, à l'exclusion de ceux en bois, en métal ou en ardoise.

L'alinéa *d* précise que, sur les petites concessions de corps et les concessions cinéraires, l'entourage de buis est obligatoire.

De fait, ces bordures de buis font partie du patrimoine à respecter et à protéger. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour sauvegarder ce patrimoine, raison pour laquelle, il a été mandaté l'Hepia (Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture), par l'intermédiaire de l'ITNP (Institut de recherche Terre Nature et Paysage).

Cette collaboration a débuté en vue de l'identification précise des agents pathogènes et d'autre part, de mettre en place un protocole de test in vivo en vue d'enrayer la progression de la maladie. L'objectif est d'élaborer une stratégie de lutte microbiologique contre les maladies fongiques du buis des cimetières.

Il est donc primordial, au vu des enjeux évoqués, de pouvoir poursuivre sur la voie tracée, les tests en vue de contraindre au maximum cette maladie, sachant qu'une éradication complète semble peu probable compte tenu des connaissances actuelles.

A ce stade, de nouvelles préparations microbiologiques à base de champignons de *Trichoderma* et mycorhizes, sont appliquées et doivent permettre d'avoir un résultat positif pour la survie des buis.

Maladie des platanes : Fr. 14'000.–

Le SPP procède depuis 3 ans à une lutte préventive visant à réduire les risques d'infection des platanes. Etant donné le coût très élevé de cette lutte préventive (désinfecter les outils et le matériel de corps à chaque changement d'arbres, interdiction de tailler les platanes par temps venteux et lorsque la température dépasse +10 degrés), il a été décidé de mandater l'Hepia à Genève pour effectuer des tests de détection des spores du champignon *Caratocystis platani* sur le territoire de la Ville.

En date de 18 février 2009, la Municipalité a adopté un crédit supplémentaire de Fr. 8100.– pour commencer des tests. Toutefois, l'analyse doit s'effectuer sur un cycle complet de végétation, soit jusqu'en mai 2010. C'est pourquoi, cette somme n'a pas été utilisée en 2009.

Suite à la première analyse, il n'a pas été trouvé de spores dans les platanes sur les cinq sites en ville de Lausanne. Mais il est très important de pouvoir continuer la démarche en 2010/2011. D'autant plus que les mêmes analyses pratiquées dans le canton de Genève indiquent régulièrement la présence de spores.

Etant donné les enjeux très importants, une demande de subvention a été établie auprès du Canton de Vaud, pour une prise en charge d'une partie du coût des analyses.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 67'900.-	Fr. 0.-	Fr. 36'000.-

Association Jardin Urbain

La manifestation Lausanne Jardin 09 a rencontré un large succès auprès du public. Axée tout entière sur le parcours du métro m2, elle a permis aux Lausannois et aux visiteurs de découvrir des lieux méconnus que le métro m2 rend désormais facilement accessible.

Les comptes de la manifestation n'ont pas atteint l'équilibre pour trois raisons :

- La faillite d'une importante entreprise de paysagisme qui avait remporté la soumission et a obligé l'association à recourir à une autre entreprise dont le coût était supérieur.
- La défaillance d'une subvention importante.
- Le surcoût important d'opérations de surveillance sur la structure du jardin installé sur le Pont Bessières.

En date du 7 juillet dernier, la Municipalité a autorisé l'édition de cette demande de crédit supplémentaire sur le budget de fonctionnement du Service des parcs et promenades.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	36'000		71'600					107'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'500		5'800					8'300
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	6'700		11'700					18'400
	305 Assurance accidents	800		900					1'700
	309 Autres charges de personnel					48'000			48'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	4'000			153'000	135'000	520'800		812'800
	313 Marchandises	30'000							30'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			25'000	92'000	340'600		15'000	472'600
	316 Loyers et redevances d'utilisation			30'000					30'000
	318 Autres prestations de tiers							115'000	115'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		30'000						30'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		80'000	30'000	145'000	245'000	523'600	520'800	130'000	1'674'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>30'000</i>			<i>186'000</i>			<i>216'000</i>
Page du préavis		page 695	page 696	page 696	page 697	page 698	page 699	page 700	

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
700.301	Traitements	Fr. 4'930'600.-	Fr. 0.-	Fr. 36'000.-
700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 390'200.-	Fr. 0.-	Fr. 2'500.-
700.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 678'900.-	Fr. 0.-	Fr. 6'700.-
700.305	Assurance accidents	Fr. 91'400.-	Fr. 0.-	Fr. 800.-
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 700'000.-	Fr. 50'000.-	Fr. 4'000.-

Ce crédit supplémentaire a pour but de régulariser les rubriques budgétaires du SDS suite à l'acceptation par la Municipalité de la demande d'augmentation d'un EPT de juriste au sein des SIL.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
700.313	Marchandises	Fr. 140'000.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–

Le 3 septembre 2010, un jeune collaborateur des SIL, électricien de réseau, a subi la brûlure d'un arc électrique lors de l'ouverture d'un coffret d'introduction. Après hospitalisation au CHUV, il a pu rentrer chez lui et la rémission de ses blessures est jugée rapide par les médecins. L'enquête de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), saisie d'office lors d'un accident de ce type, n'a pas engagé la responsabilité de l'employeur. L'ESTI a toutefois recommandé que les collaborateurs soient rapidement équipés avec des parkas disponibles sur le marché suisse depuis 2010 et répondant désormais à la nouvelle norme EN 61482-1-2, classe 2 (7kA).

Cette veste de protection n'est proposée que par un seul fournisseur. Le prix unitaire est de Fr. 600.–. L'achat de 50 parkas se monte donc à Fr. 30'000.–. Ce type d'équipement a une durée d'utilisation de 2 ans.

701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
701.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 31'400.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–

Au vu de l'augmentation croissante des réquisitions de poursuite générées par le bureau des encaissements, ce dernier a sous-estimé le montant que les offices allaient lui facturer.

Mise en compte des frais des offices des poursuites et de justice facturés aux clients de Fr. 30'000.– sous la rubrique 701.434 « Redevances et prestations facturées ».

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
702.301	Traitements	Fr. 3'945'600.–	Fr. 126'000.–	Fr. 71'600.–
702.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 317'800.–	Fr. 10'600.–	Fr. 5'800.–
702.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 555'100.–	Fr. 20'500.–	Fr. 11'700.–
702.305	Assurance accidents	Fr. 113'700.–	Fr. 1'800.–	Fr. 900.–

L'engagement provisoire de deux auxiliaires par contrat de durée déterminée a été nécessaire pour pallier l'absence de deux collaborateurs (arrêt maladie et accident) ainsi que pour faire face à la charge de travail momentanément accrue suite au transfert d'une grande partie de l'activité du bureau des imprimés (BIM) au Magesi et à la constitution de catalogues électroniques dans le cadre de la Commission d'achat Ville (CAV).

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
702.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 217'100.–	Fr. 0.–	Fr. 25'000.–

Durant le premier semestre, un nombre élevé de dépannages et de réparations non prévisibles a dû être effectué sur des installations et des équipements d'exploitation du Magesi, consommant ainsi la totalité du budget annuel prévu à cet effet. Les principaux équipements qui ont engendré des frais supplémentaires sont des portes sectorielles coulissantes ayant été endommagées par des véhicules ou nécessitant des travaux suite à une panne, les 4 transstockeurs du magasin à grande hauteur qui ont nécessité des travaux particuliers liés à la sécurité en plus de leurs travaux de maintenance annuelle, et plusieurs dépannages du portail principal motorisé.

Le Magesi ayant été inauguré en 1994, ses installations et équipements ont, par conséquent, pris de l'âge et inmanquablement occasionnent des travaux supplémentaires qu'il est difficile de prévoir. Actuellement, une révision conséquente du système de détection incendie est en cours pour éliminer des défauts qui génèrent subitement des pannes intempestives.

Pour pouvoir couvrir les dépenses d'entretien courantes encore attendues jusqu'à fin 2010, il est proposé l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
702.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 29'500.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–

Le montant prévu au budget 2010 n'est pas suffisant pour couvrir les frais de location des places de parc suite à l'introduction du plan de mobilité (PML).

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'800'000.–	Fr. 60'000.–	Fr. 153'000.–

Chaudière 3 – Usine de Pierre-de-Plan: Fr. 83'000.–

Lors de la révision de la chaudière 3 en avril 2010, nous avons observé que certaines de ses vannes n'étaient plus étanches. C'est en effet lors d'un essai de démontage pour changer les pièces défectueuses que nous avons constaté que l'âge de ces vannes et l'état de vieillissement dans lequel elles se trouvaient ne permettaient plus une réparation.

Ces vannes datent du début de l'exploitation de la chaudière, à savoir 1965 et sont donc en service depuis plus de 45 ans !

Ce type de vanne n'étant plus utilisé dans notre chaufferie depuis de nombreuses années, il doit être remplacé par le modèle de vanne standard utilisé également sur le réseau de chauffage à distance.

De plus, le bon état général de la chaudière 3 ainsi que l'intégration de systèmes électrique et informatique récents (remplacés en 2002), devraient nous permettre de poursuivre son exploitation encore de nombreuses années.

Cette défectuosité constatée ne pouvait pas être observée avant les travaux de révision et ne pouvait donc pas être portée au budget 2010.

Projet de construction d'une unité de remplissage de gaz naturel carburant (GNC) pour les véhicules de service du site de Pierre-de-Plan: Fr. 45'000.–

Notre Service a profité de la rénovation de la station de remplissage GNC à Rolle pour récupérer les deux compresseurs existants avec l'idée de les réutiliser sur le site de Pierre-de-Plan.

Le projet prévoit ainsi l'installation des deux compresseurs et de six bornes de remplissage GNC sur des places de parc existantes. Ces places ne seront dédiées qu'aux véhicules de service fonctionnant au GNC et nécessitant un remplissage quotidien. En fin de journée, le collaborateur gare son véhicule devant la borne et le connecte au système de remplissage. Le plein se déroule automatiquement durant la nuit. Le lendemain matin, le véhicule est prêt au service. Une des bornes sera dédiée au remplissage rapide pour les cas d'urgence grâce à un petit stockage annexe.

Cette installation permettrait de diminuer de manière significative les trajets inutiles que nos collaborateurs font régulièrement pour faire le plein aux stations de Malley et de la Borde, sans parler des pertes de temps que cela occasionne.

Achats d'automates de régulation pour la télégestion d'installations: Fr. 25'000.–

Le budget établi pour la fourniture des automates de régulation pour la télégestion d'installations de futurs clients privés a été sous évalué.

En effet, cette année des contrats supplémentaires sont en cours de signatures ou ont déjà été signés. Afin de réaliser ces installations, nous sollicitons un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.–. Les recettes financières liées auront un effet sur l'exercice 2011.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'700'000.–	Fr. 25'000.–	Fr. 92'000.–

Construction de la centrale de chauffe mobile à gaz et entretien de l'installation des Saugealles : Fr. 47'000.–

En 2009, un crédit supplémentaire de Fr. 180'000.– avait été demandé pour la construction de la centrale de chauffe mobile à gaz.

La construction de cette centrale a été réalisée sur 2 ans, soit 2009–2010. Une partie de ces dépenses prévues au budget 2009 n'a pu être réglée que sur l'exercice 2010, ce qui a occasionné un dépassement de budget de Fr. 12'000.– sur ce dernier.

De plus, pour l'entretien de l'installation des Saugealles, un complément d'environ Fr. 35'000.– pour régler les factures d'entretien des installations électriques et du service après-vente est nécessaire.

Vérification des compteurs à gaz : Fr. 45'000.–

En date du 10 février 2009, nous avons reçu une mise en demeure de l'Office fédéral de métrologie METAS au sujet du retard que nous avons pris, par manque de ressources humaines et financières, dans la vérification de nos compteurs gaz.

En effet, ce dernier demande qu'au 1^{er} janvier 2011, le réseau de distribution de la ville de Lausanne ne compte plus aucun compteur non vérifié et nous a fixé un plan de remplacement échelonné des compteurs gaz.

Pour remédier à cela, nous faisons appel depuis 2008, en plus de notre personnel, à une entreprise externe, Enercom Sàrl.

Nous demandons un supplément de Fr. 45'000.– sur le budget 2010 pour respecter les délais impartis pour la vérification de tous nos compteurs gaz à fin 2010.

Ce crédit supplémentaire permettra de répondre aux exigences de l'Office fédéral de métrologie METAS et d'absorber tous les retards dans l'étalonnage des compteurs de gaz.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.309	Autres charges de personnel	Fr. 167'700.–	Fr. 7'200.–	Fr. 48'000.–

Une demande a été faite en date du 17.02.2009 concernant une formation du personnel de montage pour des travaux sous tension en basse tension (TST BT). Le crédit supplémentaire de Fr. 104'000.– a été accepté par la Municipalité et la Commission des finances.

Pour des questions de coordination entre le Service de l'électricité, la CIFER et Electrosuisse, ces cours, qui devaient entièrement avoir lieu en 2009, ont été finalement répartis sur 2010.

Pour mémoire, cette formation est impérative afin de pouvoir exécuter des travaux sous tension.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 2'000'000.–	Fr. 20'000.–	Fr. 35'000.–
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'700'000.–	Fr. 90'000.–	Fr. 212'000.–

Lors d'un contrôle de routine, il a été constaté que la révision du groupe 1 doit être anticipée de 6 mois en raison d'une accélération de sa dégradation. Cela consiste à :

- démonter et à réparer le manteau ainsi qu'à le revêtir avec du carbone de tungstène (renforcement contre l'abrasion de l'eau chargée de sédiment),

- monter de nouveaux couvre-joints sur les pales,
- contrôler le calage des barres statoriques (partie fixe de l'alternateur),
- entretenir l'alternateur.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 2'000'000.–	Fr. 20'000.–	Fr. 100'000.–

Une entreprise s'est approchée de nous afin que nous lui soumettions une offre pour l'augmentation de puissance de ses postes de transformation Zorro et Figaro.

Pour satisfaire aux besoins de cette entreprise, nous devons remplacer :

- 2 transformateurs Fr. 41'880.–
- 1 cellule moyenne tension Fr. 39'400.–
- matériel divers Fr. 18'999.–

Le matériel ainsi que la main-d'œuvre seront entièrement refacturés à l'entreprise pour un montant de Fr. 186'000.– sous la rubrique 76.434 « Redevances et prestations facturées ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'700'000.–	Fr. 90'000.–	Fr. 128'600.–

Maintenance de disjoncteurs de postes de transformation : Fr. 100'000.–

Les disjoncteurs 50 kV de différents postes de transformation HT/MT n'ont plus bénéficié de maintenance depuis de nombreuses années.

Or cette maintenance s'avère maintenant nécessaire, voire urgente.

Les disjoncteurs concernés sont : Etavez (1979) – Grandchamp (1977) – Lutry (1975) – Praz-Séchaud (1981) – Ténalaz (1967).

Mise à jour du programme SAP : Fr. 28'600.–

La vérification officielle des compteurs du SEL était exécutée par notre laboratoire de métrologie. Cette tâche est désormais effectuée par le laboratoire du Groupement Romand (N° 45), auquel la majorité des entreprises vaudoises d'électricité font appel.

Afin de permettre la migration de nos données informatiques relatives au suivi métrologique des compteurs, une mise à jour du programme SAP doit être réalisée par l'entreprise NEO Technologies.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'410'000.–	Fr. 0.–	Fr. 520'800.–

La très forte concurrence pour les services d'accès à Internet, notamment en termes d'augmentation de la bande passante, oblige le Service du multimédia à adapter ses offres et à proposer des abonnements avec des débits plus importants afin de ne pas perdre de clients et d'acquérir de nouveaux clients. Pour cela, il est nécessaire d'augmenter le nombre de ports de l'équipement de tête de ligne (CMTS) par l'achat de nouveaux canaux.

Ces canaux supplémentaires permettront au Service du multimédia de proposer des débits allant jusqu'à 100'000 kb/s de manière optimale sur l'ensemble du réseau.

Les nouvelles prestations nécessiteront aussi des modems de dernière génération (modems qui sont loués à nos clients). Pour 2010, 2500 modems paraissent suffisants ; 1000 peuvent être achetés sur le budget voté mais 1500 font l'objet de ce crédit supplémentaire.

Au total, le Service du multimédia soumet une demande de crédit supplémentaire de Fr. 520'800.– composé de :

- Fr. 307'800.– pour une augmentation du nombre de canaux sur les CMTS
- Fr. 213'000.– pour l'achat de 1500 modem DOCSIS 3 à Fr. 142.–.

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 8'000.–	Fr. 0.–	Fr. 15'000.–

Frais de photocopieuses-imprimantes

Le budget 2010 n'est pas suffisant pour couvrir les frais de location de photocopieuses et d'impressions pour tout le Service SILCom, le budget ayant été sous-estimé. En 2009 un montant de Fr. 20'656.– avait été dépensé pour ces frais. Par ailleurs, la demande de crédit supplémentaire tient compte de la location d'une photocopieuse multifonction supplémentaire pour les besoins du service.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	Fr. 590'000.–	Fr. 0.–	Fr. 115'000.–

Développement de produits électriques pour clients éligibles et captifs: Fr. 50'000.–

Pour se mettre en conformité avec la législation sur l'ouverture des marchés de l'électricité, les SIL ont revu le mode de fixation des prix, régulé par les directives de la LApEI/AOApEI.

Afin d'anticiper la baisse probable des revenus liés à la vente de l'électricité, SILCom développe en urgence de nouvelles prestations, puis va les commercialiser avant la fin 2010. Le développement des prestations est réalisé à l'aide de spécialistes/consultants externes, pour lequel il manque un montant d'environ Fr. 50'000.– au budget 318 de SILCom.

Une économie du même montant sera effectuée sur la rubrique 78.301 (traitements), SILCom ne renouvelle pas le contrat d'un collaborateur au statut d'auxiliaire.

Etude de satisfaction clients: Fr. 40'000.–

Suite à la restructuration du budget 2010 du Service commercial, une partie des activités qui étaient imputée sur le compte 78.319 « Impôts, taxes et frais » est désormais imputée sur le compte 78.318 « Autres prestations de tiers », qui n'est plus assez approvisionné pour des projets en cours.

SILCOM effectue périodiquement une enquête de satisfaction dont le but de fournir à la Direction des Services industriels de Lausanne des données fiables en provenance de ses clients et partenaires. Ces données lui permettent d'affiner sa stratégie commerciale, ainsi que sa communication, tant auprès du public que des grands clients. L'enquête doit aussi montrer la volonté des Services industriels d'être à l'écoute de ses clients et de chercher à toujours mieux répondre à leurs attentes.

L'institut Médiactif a été sélectionné parmi 4 instituts de sondage. Afin de lui attribuer le mandat, il manque un budget de Fr. 40'000.– sur la rubrique 78.318. Une économie du même montant sera effectuée sur la rubrique 78.319 « Promotion et développement de prestations ».

Audit du call center: Fr. 10'000.–

Suite à la mise en place du call center et à sa restructuration en 2009, une formation, précédée par un audit de fonctionnement (par une entreprise externe), a été prévue au budget 2010.

Cependant, l'audit d'un montant de Fr. 10'000.– doit être imputé sur le compte 78.318 « Autres prestations de tiers » et non pas sur le compte formation.

Développement de produits électriques: Fr. 15'000.–

Dans le cadre du développement des produits électriques, le consultant mandaté par SILCom a dû, par manque de disponibilité de la cellule juridique et de notre secrétariat, effectuer des activités qui ne faisaient pas partie de son offre initiale.

Un complément de Fr. 15'000.– est nécessaire pour payer la prestation.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS****2101 Service des sports**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 40'000.–	Fr. 0.–	Fr. 70'000.–

Le Service des sports a acheté en 1991, un véhicule «Jeep» de marque Toyota, modèle Land Cruiser pour un montant de Fr. 49'965.–. Ce véhicule est utilisé, entre autres, pour tracter une remorque d'un poids total de 6 tonnes, permettant d'assurer le transport des élévateurs, gradins et autres matériels utilisés dans le cadre des manifestations sportives et culturelles se déroulant sur le territoire de la Commune.

Accusant 120'000 km au compteur et consommant 35 litres/100 km, ce véhicule devra obligatoirement être présenté à l'expertise cantonale dans les prochains mois et le coût de sa remise en état, estimé par le concessionnaire, s'élève à Fr. 12'500.–, sans pouvoir assurer de prolonger significativement sa durée de vie. Cette dépense s'avérant disproportionnée au regard de l'ancienneté et de la valeur résiduelle dudit véhicule (quelque Fr. 2200.–), il apparaît préférable de le remplacer au plus vite pour permettre le maintien des prestations, pour la fourniture desquelles il s'avère indispensable.

Au vu de ce qui précède, le Service des sports souhaite acquérir un véhicule de nouvelle génération (consommation 15,6 litres/100 km), correspondant à ses besoins et possédant la puissance nécessaire pour tracter la remorque de 6 tonnes et son chargement.

Précisons que, pour ce type de véhicule, il n'y a pas de modèle à propulsion électrique, ni à gaz. Néanmoins, le modèle souhaité répond à la norme Euro 4, limitant les émissions polluantes. En effet, tous les véhicules produits selon cette norme Euro 4 – en vigueur depuis le 01.01.2005 – émettent globalement 2 fois moins de polluants que les véhicules produits avant cette date.

Il est à relever que le remplacement du véhicule actuel était planifié dans le cadre des autorisations d'achats pour l'année 2011, mais qu'au vu de l'obligation de l'expertiser déjà à la fin de l'été 2010, il s'avère indispensable d'avancer ce remplacement et, pour ce faire, de solliciter l'octroi d'un crédit supplémentaire pour couvrir cet achat.

250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'178'100.–	Fr. 34'400.–	Fr. 41'400.–

Attribuée à la division «Secours et incendie», la voiture Peugeot 306, VD 26834 (Losa 5), mise en circulation le 30 janvier 2002 et totalisant 76'950 km, a été mise hors d'usage le 14 juin 2010. En effet, au cours d'une manœuvre en marche arrière sur la place de la Navigation à Lausanne, l'officier sapeur-pompier de permanence, qui était appelé en urgence pour une nouvelle intervention, a heurté un poteau d'éclairage.

Au vu de l'ancienneté du véhicule et du montant élevé nécessaire à sa réparation, l'expert d'assurance, mandaté par le bureau des assurances de l'Administration communale, a conclu à un dégât total.

Au vu de ce qui précède et afin que la division «Secours et incendie» puisse continuer de mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un véhicule, moteur 4 cylindres diesel, boîte à vitesses manuelle à 6 rapports et traction 4x4. Relevons que le choix de ce véhicule a été fait selon les critères correspondant à son utilisation et suite à l'expérience acquise avec un modèle identique, acquis en 2009.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE**320 Service des forêts, domaines et vignobles**3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 187'000.–	Fr. 0.–	Fr. 61'000.–

Le véhicule de marque VW Syncro, 1^{re} mise en circulation le 29.03.1993, totalise actuellement 110'000 km au compteur. L'expertise périodique dudit véhicule devant intervenir en décembre 2010, le Service avait prévu d'inscrire son remplacement aux autorisations d'achats 2011. Ce printemps, les ateliers mécanique et carrosserie des AMV ont estimé les frais de remise en état de la carrosserie uniquement, à environ Fr. 10'000.–. Par conséquent, le Service des forêts, domaines et vignobles renonce à effectuer les travaux de remise en état au vu de l'âge de ce véhicule.

Ce dernier est le seul moyen de transport pour les personnes et le matériel d'une équipe forestière et, si celui-ci venait à manquer, le Service des forêts, domaines et vignobles ne disposerait d'aucun autre véhicule pour son équipe.

Pour le remplacer, il est prévu l'acquisition d'un véhicule double-cabine, 2000 ccm, 140 cv, 4 cylindres TDI, diesel avec filtre à particules. Il sera également équipé d'un pont fixe en alu, de porte-perches sur la cabine et à l'arrière ainsi que de coffres à outils et traverses et attelage type «Jeep» 3000 kg. Ce modèle est identique aux autres véhicules d'équipe du service.

La valeur de reprise de l'ancien véhicule s'élève à Fr. 3500.– et a été enregistrée sur la rubrique 3200.424 « Plus-values, produits exceptionnels ».

4. TRAVAUX**4201 Service des routes et de la mobilité**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 2'366'000.–	Fr. 240'000.–	Fr. 135'000.–

Remplacement de deux grandes voiles surplombant la place de la Louve en été: Fr. 35'000.–

Surplombant la place de la Louve depuis le début des années 80, les deux grandes voiles imprimées aux couleurs lausannoises, d'une surface de plus de 500 m², sont aujourd'hui hors d'usage. Installées chaque année depuis le premier jour de l'été (Fête de la musique), elles sont enlevées vers la mi-août. La dernière paire de voiles a été achetée en 2001. Bien que régulièrement entretenues (Fr. 6000.– entre 2007 et 2009), elles ne peuvent plus être réparées tant leur degré d'usure est important.

Cette acquisition n'ayant pu être planifiée lors de l'établissement des autorisations d'achats 2010, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense imprévisible.

Remplacement d'une grue: Fr. 100'000.–

Le 4 juin dernier, la grue se trouvant sur le pont d'un des camions du Service des routes et de la mobilité a violemment arraché une ligne de contact du réseau électrifié des tl (absence de repli de l'installation – inattention du chauffeur).

Outre les dégâts importants survenus aux installations aériennes, la grue est hors d'usage. Initialement envisagée, sa remise en état a été jugée trop onéreuse en regard de son ancienneté et surtout sans garantie quant à son maintien en service dans les années à venir. A défaut d'avoir pu trouver des solutions internes, il devient nécessaire d'équiper le camion avec une nouvelle installation de levage si l'on entend le maintenir en activité pour les missions qui lui sont quotidiennement dévolues.

Les montants annoncés sur les autorisations d'achats ne permettant pas cette acquisition, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense imprévisible.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**630 Service social Lausanne – CSR**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6302.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	Fr. 0.–	Fr. 38'200.–

Suite à la note à la Municipalité du 2 juillet 2010 intitulée «Remplacement d'un véhicule SSL (transport et garde-meuble communal)» adoptée par la Municipalité le 7 juillet 2010 concernant l'achat d'un véhicule en remplacement du Ford Transit N° 126 - VD 364307 qui a 19 ans, 100'500 km et qui ne va probablement pas passer l'expertise et pour lequel les pièces de rechange se font rares en raison de son ancienneté, un nouveau véhicule doit être acheté.

Un crédit supplémentaire de Fr. 38'200.– est donc sollicité pour l'achat d'un véhicule léger similaire équipé d'un filtre à particules.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 532'000.–	Fr. 0.–	Fr. 101'000.–

Remplacement d'une faucheuse: Fr. 11'000.–

Le Service des parcs et promenades a acquis en 2006 une faucheuse à disques d'occasion pour un montant de Fr. 3000.–. Afin d'effectuer des petits travaux de fauche, cet achat s'est avéré indispensable suite à la création d'une équipe chargée de faire les foins sur le domaine communal. L'évolution du cheptel de moutons, sous la responsabilité du service, ayant augmenté au fil des ans, les travaux de fenaison ont également suivi la même tendance, ce qui a eu pour conséquence une augmentation des heures d'utilisation de cette machine. Sans cette machine, il est impossible de faire les foins avec les moyens du service et mandater une entreprise pour les réaliser serait obligatoire.

Actuellement, la faucheuse est arrêtée et il faut compter environ Fr. 2500.– pour la remise en état, sans garantie pour le reste des composants. En effet, il est obligatoire de démonter le boîtier d'entraînement pour voir s'il y a d'autres dégâts sur le reste de la machine.

Depuis quatre ans, il a déjà été investi une somme de Fr. 1500.– de frais divers sur cette machine qui a environ vingt ans. Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir une machine de nouvelle génération qui sera plus adaptée aux travaux actuels.

Remplacement d'une voiture de service: Fr. 47'000.–

Le Service des parcs et promenades possède trois voitures de service mises à disposition des collaborateurs pour effectuer des déplacements professionnels.

Un véhicule a été fortement endommagé par un engin de chantier d'une entreprise privée. Le montant de la réparation est évalué à Fr. 3000.– pour une valeur vénale de véhicule de Fr. 2276.– selon le garage. L'indemnité d'assurance du dommage total sera d'environ Fr. 2276.– (en attente du rapport d'expert).

Il a été immatriculé en 2000 et compte à ce jour plus de 170'000 kilomètres. De plus, ce véhicule devra prochainement passer l'expertise, ce qui engendrera de nouveaux frais.

Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir une nouvelle voiture plus respectueuse de l'environnement. Le Service des parcs et promenades souhaite également par ce remplacement, montrer son attachement au développement durable et à la protection de l'environnement en acquérant un véhicule hybride.

Les voitures hybrides ou à gaz naturel émettent nettement moins de dioxyde de carbone (CO₂) que les voitures à essence. Dans une étude effectuée sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) publié récemment, l'Empa a examiné

le comportement d'émission de CO₂ de voitures hybrides actuelles. Les conclusions de la comparaison des voitures à essence ou diesel démontrent qu'en ville, les voitures hybrides sont les plus propres et sur l'autoroute, les voitures à gaz naturel. Hors agglomération, toutes deux obtiennent des résultats à peu près aussi bons.

Remplacement d'une pelle compacte: Fr. 43'000.–

Le Service des parcs et promenades a acquis en 2000, une pelle compacte d'occasion pour un montant de Fr. 27'950.– pour des travaux paysagers. Cet achat s'est avéré très concluant, autant par la quantité de travaux réalisés, que par la diminution de la pénibilité pour notre personnel. Les sollicitations pour cette machine n'ont fait qu'augmenter au fil des années.

Les services pour l'entretien courant et les réparations s'élèvent actuellement à un montant de Fr. 33'200.–. Cette machine permet d'effectuer des travaux dans de bonnes conditions et de pouvoir garantir une diminution des perturbations, tant pour les passants que pour les usagers de la route. D'autre part, il serait impossible de respecter les délais imposés pour les chantiers avec les forces du service.

Actuellement, la pelle compacte est en panne et il faut compter environ Fr. 13'000.– de frais pour sa remise en état, sans garantie pour le reste des composants. Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir une machine de nouvelle génération qui sera mieux adaptée aux travaux actuels et répondra aux normes en vigueur au niveau de la sécurité et de l'environnement. La nouvelle acquisition pourra également être équipée des accessoires déjà en notre possession :

- pince hydraulique
- marteau
- tarière.

D'autre part, elle sera équipée d'huile hydraulique bio, ce qui est un plus en cas de rupture de tuyaux ou autres pannes.

7. SERVICES INDUSTRIELS

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
702.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 594'000.–	Fr. 25'000.–	Fr. 30'000.–

Le véhicule portant plaques VD 44300, immatriculé en juillet 2005, de marque Citroën, affecté à la division des compteurs du Service de l'électricité et totalisant 48'000 km, a été fortement endommagé lors d'un accident n'impliquant pas la responsabilité de notre chauffeur.

Le rapport d'assurance a conclu à un dommage total et proposé une indemnisation de Fr. 9960.–.

Ce véhicule est utilisé pour la pose des compteurs. Il est équipé d'un outillage particulier et d'instruments de mesures, ainsi que des appareils de tarification. Son remplacement est indispensable pour permettre à cette unité d'effectuer son travail de manière efficiente.

Par conséquent, il est proposé de remplacer le véhicule en question par un modèle équivalent, équipé pour rouler au gaz. Le coût d'un tel véhicule s'élève approximativement à Fr. 30'000.–.

* * *

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**4. TRAVAUX****4201 Service des routes et de la mobilité**

		Crédit voté	Crédit compl.
4200.503.4364	Grand-Pont – arches 1 à 3	Fr. 1'660'000.–	Fr. 87'100.–

Le dépassement des crédits octroyés est principalement dû à l'indexation des prix de la construction entre la sortie du préavis en 2007 et l'exécution des travaux en 2008 (indexation de 4,2%) ainsi qu'à des imprévus non planifiables tels que le recours de voisins, la coordination du chantier communal avec celui de l'UBS, la multiplication des révisions du projet initial et des devis y relatifs.

7. SERVICES INDUSTRIELS**76 Electricité**

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2007/43	Révision complète d'un groupe turboalternateur de l'aménagement hydroélectrique de Lavey	Fr. 1'700'000.–	Fr. 94'000.–

Le préavis N° 2007/43 porte sur la révision complète, après 28 ans d'activité, du groupe turboalternateur numéro 2 de l'aménagement de Lavey, avec échange partiel des éléments de la turbine.

Les dépenses supplémentaires peuvent être attribuées aux postes suivants :

- Fr. 56'000.– du fait de l'usure plus importante qu'attendue de divers organes (notamment : couvercle du moyeu, arbre de la turbine, aubes directrices, palier de la turbine et paliers des pales),
- Fr. 28'000.– pour le diagnostic électrique du stator,
- Fr. 10'000.– pour l'achat de pièces diverses supplémentaires (segments de réserve, petites pièces mécaniques).

Relevons qu'un dépassement de Fr. 94'000.– (5,5%) pour une opération lourde de ce type confirme la qualité de la préparation et de la réalisation du projet.

77 Multimédia

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2008/50	Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels 2009	Fr. 2'600'000.–	Fr. 60'000.–

Dans le cadre du budget 2009, il a été décidé d'octroyer un budget de Fr. 2'600'000.– pour couvrir les frais relatifs aux rénovations et extensions et raccordements du téléréseau du Service multimédia des Services industriels. Or il s'avère que plusieurs chantiers ont généré un dépassement du budget 2009, le chantier de « Cité Devant » a généré un dépassement de Fr. 18'000.– pour le Service multimédia.

Nous demandons donc l'octroi d'un crédit complémentaire pour un montant de Fr. 60'000.– pour assurer le coût du chantier cité ci-dessus et faire face à d'autres dépassements de cette nature au cours de l'exercice 2009.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/56 de la Municipalité, du 3 novembre 2010 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

Dont en recettes

	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 660 du préavis)</i>	<u>6'683'100.-</u>	<u>595'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 702 du préavis)</i>	<u>476'600.-</u>	<u>3'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 706 du préavis)</i>	<u>241'100.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2010

Déficit prévu au budget de 2010		19'913'100.-
Nouveaux crédits votés	9'617'500.-	
Moins recettes	<u>- 957'600.-</u>	8'659'900.-
Nouveaux crédits demandés		1'322'600.-
Présent crédit	6'683'100.-	
Moins recettes	<u>- 598'500.-</u>	<u>6'084'600.-</u>
Déficit total présumé		<u>35'980'200.-</u>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – La Commission permanente des finances (COFIN) a traité 92 demandes de crédits supplémentaires (CS), pour une somme totale de Fr. 7'400'825.– lors de ses séances des 10 juin, 14 juin, 6 septembre et 1^{er} novembre 2010. Sur ce total, la COFIN s'est prononcée par un vote sur 38 demandes et un total de Fr. 5'825'700.–, 54 demandes étant de compétence déléguée (dépenses ordinaires dont la somme est inférieure à Fr. 50'000.– et du ressort de la Municipalité), pour un total de Fr. 1'575'125.–. Sur l'ensemble, on relève 10 autorisations d'achats (dont 7 de compétence déléguée) pour un total de Fr. 476'625.– et trois crédits complémentaires d'investissement, pour un total de Fr. 241'100.–.

La répartition des demandes entre dicastères est la suivante :

	Budget fonct.	dont compét. déléguée	Autoris. achat	dont compét. déléguée	Crédit investiss.	Total
AGF	16	9				16
SPS	3	3	2	1		14
CPL	13	5	1			14
Tx	6	4	2	1	1	9
DEJE	4	2				4
SSE	16	9	4	4		20
SIL	21	15	1	1	2	24
Total	79	47	10	7	3	92

La répartition des montants est la suivante :

	Budget fonct.	Autoris. achat	Crédit investiss.	Total
AGF	1'495'100	–	–	1'495'100
SPS	75'000	111'400	–	186'400
CPL	1'053'500	61'000	–	1'114'500
Tx	320'000	135'000	87'100	542'100
DEJE	1'301'300	–	–	1'301'300
SSE	763'800	139'225	–	903'025
SIL	1'674'400	30'000	154'000	1'858'400
Total	6'683'100	476'625	241'100	7'400'825

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations. On peut néanmoins citer le nombre croissant de demandes de CS urgents pour lesquels les commissaires responsables du dicastère émissaire ont dû prendre la responsabilité d'un feu vert avant le plénum de la COFIN.

Finalement, aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par des votes unanimes et, parfois, par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 10 votes favorables.

Sur l'ensemble, on peut citer quatre demandes particulières :

II/10, Culture, Logement et Patrimoine, 330 Service du logement et des gérances, demande totale Fr. 211'000.–

Si les travaux d'étanchement (Montelly 13) et le remplacement de chaudière (Figuiers 38) de ce CS ne posaient pas de problèmes, la demande du «Skate-Park» (Sévelin 36) était moins simple à évaluer. Le bâtiment hébergeant le Skate-Park est un ancien dépôt des SIL avec armure en bois revêtu (toit et parois) de plaques de «fibro-ciment» soit d'Eternit. Le CS demande notamment Fr. 30'000.– pour le nettoyage du site. Le CS n'utilise à propos pas le mot «désamiantage» dans son exposé. Il existe en effet deux rapports de la même entreprise (MicroScan) avec deux conclusions opposées : un premier de 2005 qui conclut que le local du Skate-Park est «disponible sans restriction», le seuil de présence d'amiante étant en dessous des limites légales, et un deuxième de 2010, qui conclut à la présence d'amiante et «ordonne l'assainissement» avec un degré d'urgence I. La différence entre les deux rapports : la méthode d'analyse. Suivant le principe de précaution, les commissaires ont reconnu l'urgence et que les travaux de nettoyage soient entrepris par une société spécialisée comme le propose le CS.

Toujours dans ce même CS «multi-pack» et plus intrigant, une demande de Fr. 13'000.– pour l'achat et la pose d'un système de barrière à l'accès au parking du site «Sévelin 36»¹ (24 places), places que la ville de Lausanne met gracieusement à disposition des locataires du site. Cette pose est demandée suite à la plainte d'abus d'utilisation des places (!). Le site étant accessible facilement et les moyens de transport en commun proches, la sous-commission a recommandé d'entreprendre les travaux de pose d'une borne ou barrière automatique et de mettre en location les places de parc au juste prix. La COFIN a suivi cette recommandation et demandé que le Service du logement et des gérances vérifie l'existence, ailleurs dans la ville, de places mises à disposition gratuitement.

La demande de crédit supplémentaire a été acceptée par 12 oui et 1 abstention.

II/11, Travaux, 4201 Route et mobilité, demande totale Fr. 80'000.–

L'ouvrage à proximité de l'entrée de la piscine de Bellerive, le giratoire de la Plongeuse réalisé en 2001, est le seul sur le territoire lausannois qui soit «démontable», notamment pour permettre de le retirer de la chaussée à l'occasion du

¹Le site «Sévelin 36» comprend plusieurs activités et locataires (outre le Skate-Park, le Service du travail et de l'intégration, le théâtre Saire, et plusieurs associations à but non lucratif).

passage de grandes courses cyclistes, tel le Tour de Romandie. Des accidents et les manipulations répétées ayant affaibli l'ouvrage, celui-ci va être reconstruit avec une conception revue. Plusieurs commissaires se sont interrogés sur le bien-fondé de ce giratoire amovible et ont regretté de devoir autoriser la dépense après l'exécution des travaux.

La demande de crédit supplémentaire a été acceptée par 5 oui et 8 abstentions.

II/14, Services industriels, 7700 Service multimédia, demande totale Fr. 520'800.–

La forte concurrence pour les services d'accès à Internet oblige le Service du multimédia à adapter ses offres et à proposer des débits plus importants pour ne pas perdre de clients et en attirer de nouveaux. Le crédit permet l'achat de nouveaux canaux et donc d'augmenter le nombre de ports de l'équipement de tête de ligne (Fr. 307'800.–) ainsi que celui de 1500 modems additionnels (hors les 1000 achetés sur le budget ordinaire) de nouvelle génération (Fr. 213'000.–).

Si, sur le fond, la COFIN n'a rien à redire sur la pratique commerciale des SIL et si l'investissement sera vite amorti et deviendra source de revenus pour la Ville, elle a exprimé le regret du style télégraphique des demandes qui portent, somme toute, sur des montants importants. Elle en a fait part à la direction.

La demande de crédit supplémentaire a été acceptée par 8 oui et 5 abstentions.

II/20, Culture, Logement et Patrimoine

Il s'est agi là aussi d'une demande urgente, traitée par la sous-commission en charge du dicastère. Dans le volet « Théâtre de Vidy » (Fr. 105'300.–), sous le terme « acquisition d'équipements fixes et de sécurité » se cachent une scie de menuiserie avec son aspirateur de poussières, un plateau de scène, des armoires et le remplacement de luminaires devenus dangereux. La sous-commission s'est notamment interrogée sur le pourquoi de la prise en charge par la Ville de ces frais et non par la Fondation du Théâtre de Vidy, locataire des lieux non meublés. Or, historiquement, au début de l'exploitation du théâtre, la Ville avait fait un geste en finançant la scie de l'atelier de menuiserie. L'appareil, montrant des signes de vieillesse, doit être remplacé. C'est pourquoi la fondation, estimant qu'il s'agit en premier lieu d'une propriété de la Ville comprise dans le loyer, en réclame sa substitution. Pour étonnant que cette situation puisse paraître, la convention liant la Ville à la fondation n'est pas claire dans les termes de la location, le doute profitant au locataire.

Parce qu'il s'agit de la sécurité des employés (scie), des artistes (plateau) et des spectateurs (luminaires), et en application du principe de précaution, la sous-commission a donné son accord pour engager les frais d'acquisition d'équipements fixes et de sécurité, décision confirmée par la COFIN le 6 septembre.

Cette dernière insiste pour que la convention liant la Ville à la Fondation du Théâtre de Vidy soit revue rapidement pour clarifier les termes de la location.

La demande de crédit supplémentaire a été acceptée par 12 oui et une abstention.

Autorisations d'achat

Pas de complément.

Crédits d'investissement du patrimoine administratif

Pas de complément.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2010/56 par 10 voix favorables et 1 abstention. Il recommande au Conseil de faire de même.

Le président : – Monsieur Trezzini, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – Non, Monsieur le Président. Tout y est.

Le président : – J'ouvre donc une discussion générale sur ces crédits supplémentaires.

Discussion générale

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Je m'en veux un peu d'intervenir sur les crédits supplémentaires, d'autant plus que la Commission des finances travaille en général avec de très larges majorités et des avis quasi unanimes sur la plupart des points qui nous sont soumis. Mais je me permets d'intervenir en annonçant d'ores et déjà un amendement. Un amendement à ce que d'aucuns ont appelé « Télé-Brélaz », même s'il faut éviter de personnaliser le débat. Je le remets, en espérant qu'il ne soit pas trop mal rédigé.

Il vise à soustraire des crédits supplémentaires soumis à l'approbation du Conseil communal une dépense de Fr. 70'000.–. Ce n'est quasi rien dans le budget de la Ville, ce n'est pas grand-chose non plus du point de vue des crédits supplémentaires. Mais cela pose, à mon sens, quatre difficultés que j'ose qualifier de majeures.

D'abord, si on en revient aux principes d'équilibre des pouvoirs, il est habituel, normal, en démocratie, de saluer la séparation claire entre l'Exécutif, le Législatif, le Judiciaire. Et on ajoute toujours les médias, qui contribuent à la formation de l'opinion, qui permettent l'expression des votes démocratiques et le fonctionnement des autres pouvoirs. On les salue, on les remercie de rendre compte de nos débats. Et là, que fait-on ? On se mêle du débat démocratique, on se substitue, pour partie, aux médias en payant une information. Une information qui ne sera pas forcément de mauvaise qualité, je le dis d'emblée, mais qui fausse le jeu habituel.

Ensuite, une autre opposition repose sur une loi fédérale. Nous n'avons pas à nous prononcer ici, fort heureusement, sur les diverses lois fédérales, mais il semblerait que la Loi sur la radio et la télévision ne permette pas le parrainage d'émissions politiques. Il semblerait... je n'ai pas la réponse de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Ce dernier refuse de me la donner en l'absence de demande formelle. Il me semble néanmoins qu'il y a là un argument assez important.

Enfin, si tant est que l'on puisse, ou que l'on doive, payer avec l'argent des contribuables une telle émission politique, il faudrait évidemment éviter au maximum la confusion des genres, le mélange des casquettes, comme « la femme de César ne doit pas être soupçonnée ». Une émission qui serait faite sur des sujets politiques avec l'argent des contribuables devrait évidemment prendre un certain nombre de précautions.

Or tel n'est pas le cas. On mandate, et c'est dit dans le préavis, une entreprise qui appartient pour 30% à la Ville. Il me semble que cela pose plusieurs questions liées à l'indépendance d'une telle entreprise. C'est déjà une chose que cette dernière soit possédée à 30% par la Ville, c'en est une autre lorsque le syndic est également membre du Conseil d'administration de cette même entreprise. Il y a là un mélange des casquettes qui semble absolument déplorable.

Et si on arrive à passer outre sur le fait, cela viole l'équilibre des pouvoirs, le fait qu'une loi fédérale prohibe un tel parrainage, susceptible d'introduire une confusion des genres malvenue dans un domaine aussi sensible, on peut encore se demander à quoi servira réellement de dépenser cet argent pour présenter les différents candidats. N'y voyez pas malice de ma part, je sais que plusieurs d'entre vous soutiendront ce projet, au prétexte qu'il permettra à l'un ou à l'autre de se mettre en valeur. Mais là, vraiment, on atteint les limites du système. Pour quoi faire? Pourquoi de telles émissions? Est-ce que vraiment cela contribuera au meilleur débat politique, puisque c'est l'objectif d'une telle émission? On va utiliser l'argent des contribuables pour expliquer comment ils peuvent ou doivent voter. Cela semble extrêmement difficile, surtout dans un domaine aussi sensible que la télévision. C'est une chose que de présenter côte à côte différents textes et programmes, là on peut avoir un débat sur le fond, mais dans un débat télévisé, les arguments sont évidemment différents.

On nous répondra qu'il s'agit de faire la même chose que la dernière fois. Mais la dernière fois, il n'y avait pas cette loi fédérale, il n'y avait pas une télévision – « la télé » pour ne pas la nommer, dans le capital de laquelle nous sommes également entrés et où le syndic siège également dans son conseil d'administration – pour traiter de ces élections. On me répondra que ce n'est pas la même chose qu'avant, que c'est moins bien. Je ne me prononce pas sur ce que fera « la télé », je ne suis pas en mesure de le faire. Cependant, entre le moment où ce crédit supplémentaire a été soumis à la Commission des finances et aujourd'hui, des décisions

réactionnelles au niveau de la télévision ont un peu changé la donne, avec des émissions hebdomadaires d'une trentaine de minutes, au cours desquelles divers débats auront lieu. Je crois savoir aussi que parmi les différents clients déclarés, plusieurs sont aussi passés par la télévision concernée. Il n'y a donc pas là de grandes différences par rapport au traitement d'il y a cinq ans.

Pour tous ces motifs, et avec l'appui de mon groupe, je vous propose de réduire ces crédits supplémentaires d'un montant de Fr. 70'000.–

M. Daniel Brélaz, syndic : – Nous sommes passés de la discussion générale directement à la proposition d'amendement, probablement unique, à ces crédits supplémentaires pour 2010.

D'abord, je souhaite qu'on ne fasse pas deux fois le débat. Par cohérence, il vaudrait mieux prendre la même décision ici et ensuite sur les Fr. 120'000.– qui figurent au budget. Ensuite, pour ce qui concerne la Municipalité et particulièrement celui qui vous parle : quelle que soit l'estime ou la mésestime que les gens peuvent avoir pour ma personne, je ne crois pas avoir besoin de la télévision en question pour être connu. C'est la même chose pour les membres sortants de la Municipalité.

Maintenant, un rappel. D'abord TVRL, en 2001 et en 2006, pour prendre les deux dernières élections, avait trois types d'émissions. Une émission de débat avec un candidat à la Municipalité, ce que fera probablement « la télé », une fois et pas plus, parce qu'elle fera le tour des deux cantons, puisque Fribourg a ses élections le 20 mars alors que nous les avons le 13. Puis un portrait d'un quart d'heure par candidat à la Municipalité. C'est probablement, pour de nombreux candidats, le seul moyen de se faire connaître, ce qui ne vaut pas pour les sortants, je le précise à nouveau. Et encore deux débats avec des représentants du Conseil communal et des groupes politiques. C'est ce qui existait à l'époque. Dans « la télé », un de ces trois événements existera. Les deux autres n'existeront pas.

En ce qui concerne les crédits de moins de Fr. 200'000.– par an, on a affaire à ce qu'on appelle le système simplifié, au sens de l'OFCOM, c'est-à-dire qu'une SA possédée à plus de 50% par des capitaux privés peut demander une autorisation qu'on appelle simplifiée à l'OFCOM pour des émissions. Si on veut aller jusqu'au bout de la rigueur, en appliquant le principe que M. Hildbrand a cité, il y a pour le moins doute sur la légalité de la retransmission du Conseil communal auprès de tous les ménages. Si on veut faire une intervention aussi puriste que celle de M. Hildbrand, on devrait en déduire qu'il ne faut plus jamais diffuser le Conseil communal à l'extérieur. Il se trouve qu'avec la précaution des Fr. 200'000.– et avec ce mandat simplifié, ce qui se passe à Vevey se passera alors à Lausanne, à savoir que même si ce sont d'autres qui font cette production, les diffusions de ce Parlement seront possibles d'un point de vue légal. Cela a été octroyé à

Vevey, donc il n'y a aucune raison que ce ne soit pas le cas à Lausanne, puisque c'est la même LRTV qui s'appliquera aux deux villes.

En ce qui concerne le fond, il ne s'agit pas de Télé-Machin, de Télé-Truc ou de Télé-Bidule – même si je me m'appelle pas Machin –, il s'agit de permettre aux citoyens lausannois, d'une part, et, d'autre part aux partis politiques et aux candidats un peu moins connus de se faire connaître un peu mieux des citoyens-électeurs. Si ceux qui sont présents à la Municipalité faisaient le genre de calculs qu'au troisième degré on leur suppose, ils ne feraient justement pas voter un crédit pareil! Parce que leurs concurrents auront un peu plus de chance. C'est donc de manière totalement désintéressée que celui qui vous parle et la Municipalité proposent ce crédit.

Il va de soi que si vous octroyez le montant, et vu les polémiques qui ont eu lieu depuis, nous chargerons un délégué ou une commission d'éthique indépendant – mais évidemment, il faudra le payer quelques milliers de francs – d'observer le processus pour nous mettre en garde contre tout dérapage.

Pour toutes ces raisons et afin de préserver aussi bien la large information du public qu'une certaine égalité des chances entre candidats très connus, voire trop connus, et candidats moins connus à la Municipalité, la Municipalité vous propose d'accepter les Fr. 70'000.–, et plus tard les Fr. 120'000.– qui sont au budget. Evidemment, ce serait une aberration si l'un était accepté et l'autre refusé.

Je précise encore que sur ces Fr. 70'000.–, qui ont été votés par la Commission des finances, nous devrions le cas échéant quand même honorer nos contrats.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Du général, nous sommes passés au particulier, mais ce sera le seul particulier de ce préavis.

L'amendement de M. Hildbrand, déjà déposé en Commission des finances, nous a fait réfléchir et a fait réfléchir le groupe socialiste. Au début, on nous a dit que «la télé» régionale ne ferait rien pour couvrir les élections. Cela a convaincu la Commission des finances, qui a voté le crédit supplémentaire. Dans l'intervalle, nous avons appris qu'une émission hebdomadaire serait organisée. Probablement que d'aucuns le savaient avant le débat en Commission des finances. Toujours est-il que depuis quelques semaines, le lundi à 20 h 00, il y a une émission sur les deux élections, les vaudoises et les fribourgeoises. Cette attitude a fâché certains commissaires.

Mais qu'offre «la télé», notre télévision régionale – je ne sais pas si je devrais dire «notre» – dans ces moments? J'ai vu cette émission plusieurs fois, elle est accessible sur Internet. Des micro-reportages très courts, un seul débat qui sera offert à la fin de l'hiver prochain, aucun portrait de candidats, dans un contexte où la programmation est très

critiquée du point de vue de sa proximité. La grogne a gagné Yverdon, la Riviera, et elle gagne même Lausanne. Car du point de vue lausannois, le groupe socialiste a déposé une interpellation au mois de mars à propos de ces programmes et de «la télé», pour laquelle il n'y a toujours pas de réponse. Il n'y a pas forcément de grande vision sur la qualité de proximité des programmes de «la télé».

De plus, nous venons de recevoir quelques informations sur un nouvel actionariat au sein de «la télé» et nous avons appris que parmi les nouveaux actionnaires qui ont fait irruption dans son capital, figure la Fédération patronale vaudoise. On peut craindre qu'elle veuille tenter d'influencer la ligne éditoriale de cet organe médiatique dans un sens un peu différent de ce qu'elle est aujourd'hui. Des craintes qui ont fait l'objet d'une deuxième interpellation, déposée ce soir.

Dans ce contexte, que penser de ce crédit supplémentaire? Tout d'abord, «la télé» ne permettra pas de fournir une information au niveau des attentes que nous pouvons légitimement avoir pour la population lausannoise. Donc il nous paraît correct de combler cette lacune, qui permet d'améliorer le niveau global d'information des citoyens, futurs et actifs de cette ville, surtout dans une perspective d'améliorer la notoriété des candidats à la Municipalité, dont certains partent pour la première fois devant les électeurs, surtout ceux des petites listes, des petits mouvements qui eux aussi se présenteraient pour le Conseil communal pour la première fois. Cela a un effet positif pour forger l'opinion des citoyens.

Ce n'est pas avec un grand enthousiasme que nous soutenons ce crédit supplémentaire, mais avec une volonté que le cadre démocratique des élections soit respecté de la meilleure manière possible, en tenant compte des personnes qui ne pourront pas se rendre aux stands et n'iront pas dans les nombreuses manifestations des partis politiques qui seront organisées à travers la ville. Si cette émission ne se fait pas, il ne restera guère que quelques caméras de surveillance pour se faire filmer dans la ville. Et cela, nous ne le souhaitons pas trop.

Enfin, j'émet un vœu, et même plus, ce pourrait être une exigence, formulée oralement ce soir par les Socialistes. Ce serait qu'un organe, une commission de surveillance représentative des partis qui se lancent pour être candidats permette un suivi de ces émissions pour s'assurer de l'égalité de traitement entre tous les candidats et toutes les candidates qui se présentent au suffrage populaire en mars de l'année prochaine. Une sorte de commission qui permettrait de s'assurer que les temps de parole, notamment, soient respectés et puisse être active tout au long de la campagne, garantissant à tous les partis candidats que le traitement est égalitaire pour tout le monde sur cet aspect médiatique.

M. Gilles Meystre (LE): – Je compléterai ce qu'a dit Pierre-Antoine Hildbrand pour soutenir cet amendement par trois arguments.

« la télé », nous l'avons tous lu dans les journaux, n'a pas encore fait la preuve qu'elle avait atteint son rythme de croisière et que son audience est celle qu'elle attendait à ses débuts. C'est pour cette première raison que je suis surpris que l'on utilise encore un autre canal, alors que nous devrions concentrer les efforts sur un seul – et ce canal, c'est « la télé » – plutôt que sur deux, qui seront les deux péclotants. Il s'agit avant tout de créer un réflexe chez le téléspectateur : « la télé » doit être la télévision de proximité. On peut évidemment estimer qu'elle ne l'est pas suffisamment, mais il ne faut pas prendre des décisions qui vont conduire à ce que cette télévision ne soit pas davantage de proximité.

Ensuite, Fr. 70'000.–, ou Fr. 200'000.–, sont des montants surprenants sachant que le nombre de candidats à la Municipalité n'est toujours pas connu et qu'il est prévu de faire des portraits de quinze minutes. Alors soit les portraits seront plus courts, pour entrer dans le budget, soit c'est une approximation à la louche en estimant que quel que soit le nombre de candidats, on pourrait diffuser ces portraits. Je suis un peu surpris et j'aimerais savoir comment ce montant a été défini.

D'autre part, et c'est peut-être là le plus important, comment informera-t-on les téléspectateurs que ce programme existe ? Pour que les téléspectateurs aillent le voir, il s'agira de faire de la publicité et celle-ci coûte aussi. Le budget me paraît assez maigre au vu des contraintes fixées pour utiliser un tel canal.

Troisièmement, qu'on ne vienne pas me dire que « la télé » ne peut pas intégrer ces portraits, ces interviews, parce qu'il suffit d'allumer son poste pour constater que la grille n'est pas pleine, que les programmes, la journée, sont des rediffusions. Il me semble qu'il y a là de l'espace pour de tels programmes. Si ceux-ci devaient être diffusés sur « la télé », je serais d'accord, mais en l'occurrence, ce n'est pas ce qui est prévu. Je soutiendrai donc cet amendement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Excusez-moi de revenir sur certains points, mais j'aurais désiré des réponses.

Je me suis permis de mentionner la loi fédérale. Je cite l'article 12 : « *Le parrainage des émissions d'information et des magazines d'actualité politiques, de même que des émissions ou séries d'émissions consacrées à l'exercice des droits politiques au niveau fédéral, cantonal et communal, est interdit.* » Point. Ensuite on passe à l'article suivant. C'est assez explicite.

Ensuite, si par malheur, on devait produire ce type d'émissions... Je vois déjà le comité Théodule composé de représentants de différents partis, chargés d'examiner si leurs partis sont plus ou moins bien traités par la future émission. A ce stade, on a déjà douze candidats à la Municipalité, ce qui est très bien, et il n'y a pas de limitation à leur nombre. Nous ne sommes pas au bout de nos peines, si j'ose m'exprimer ainsi.

Si tant est qu'on doive faire une telle émission, au moins qu'elle soit réalisée par des personnes au-dessus de tout soupçon, qui doivent donner l'apparence même de l'être. Non seulement insoupçonnables, mais qu'on ne puisse même pas imaginer qu'elles puissent être soupçonnées. Là, ce n'est déjà pas le cas, puisque l'entreprise mandatée appartient pour 30% à la Ville et le syndic est membre du conseil d'administration. Cela ne va pas !

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je vais d'étonnement en étonnement en entendant le côté un peu surréaliste de ce débat. Je suis de ceux qui ont toujours pensé que le fait de s'appeler Vaud-Fribourg Télé n'est pas suffisant pour que nous nous passionnions pour les campagnes électorales à la Municipalité de Fribourg. Et je ne crois pas que les Fribourgeois salivent en allumant leur poste de télévision pour voir quels sont les candidats à la Municipalité de Lausanne. Ou alors je suis très naïf.

Néanmoins, je crois encore plus naïf de s'imaginer que Centre patronal d'un côté, influence de la gauche et de la Municipalité de l'autre, on va biaiser le jeu. Alors que cela me paraît d'une évidence absolue que chacun, de gauche et de droite, sera tellement affairé à observer ce qui se passe en face que s'il y avait deux secondes de plus d'antenne attribuées à l'un plutôt qu'à l'autre, cela provoquerait immédiatement une révolution. Ce sera tellement surveillé et contrôlé que cela permettra à des gens peu connus dans des partis connus, ou à des gens inconnus dans des partis inconnus... Avec le risque qu'un Ted Robert nous tombe dessus et fiche tout en l'air. Mais il est grand temps qu'il prenne sa retraite et il ne me semble pas qu'il ait suscité des velléités de succession. J'espère que cette époque est révolue. Donc je ne vois pas pourquoi on passe son temps à se chercher les poux dans les cheveux pour quelque chose qui m'apparaît comme une excellente courroie de transmission.

Je vous invite donc à aller de l'avant avec ce projet.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je répondrai essentiellement à M. Hildbrand. Pour le reste, je crois avoir répondu de manière assez explicite sur tous les aspects de la problématique, qui vise simplement la répétition de ce qui s'est passé. Simplement, comme l'a dit M. Chollet, Vaud-Fribourg ne peut pas traiter des thèmes très focalisés de manière multiple et en tout cas pas des portraits de candidats.

La diffusion par le canal de service est de plus en plus connue. Celle par Internet est possible, elle n'est même pas soumise à la LRTV, ce qui signifie que comme toujours, celle-ci a entre une et cinq guerres de retard, mais c'est un autre problème... L'essentiel, de nos jours, pour les jeunes, passe par Internet. La forme exacte pour faire connaître ce canal n'est pas encore définie. Ce sera une annonce très bien placée, une conférence de presse ou éventuellement une information envoyée à tous les citoyens avec le matériel de vote, pour peu que ce soit légal, mais cela doit encore être vérifié. Ces formules doivent encore être analysées.

Ce n'est pas un parrainage au sens de la Loi fédérale sur la radio et la télévision. Le parrainage vise à ce que le parti X dise par exemple «La météo vous est offerte par le Parti libéral-radical», «les nouvelles agricoles par l'UDC», «la rubrique syndicale par le PS», «la rubrique nature par les Verts» ou je ne sais qui d'autre. C'est interdit. Comme la publicité politique est interdite à la télévision. En revanche, si votre raisonnement était juste, «la télé» n'aurait pas le droit de diffuser le Grand Conseil vaudois et le Grand Conseil fribourgeois parce que ce serait une forme de publicité politique. Ce n'est évidemment pas tombé à ce point dans l'absurde. Car cela voudrait dire qu'en pratique, toute émission politique ne pourrait être produite que par la Télévision romande. Mais ce n'est pas ce qui a été voulu. En revanche, le parrainage et la publicité, c'est interdit. Ici, nous sommes dans un autre cas de figure, avec une question d'égalité de traitement. La seule exigence, c'est que ce ne soit pas une société majoritairement en mains publiques. Ça peut être une association, comme nous l'avons avec TVRL. Mais le but de la Municipalité n'est pas, en tout cas pour l'instant, de reproduire une TVRL dans tous ses moyens pour faire concurrence à «la télé». Cela peut être un mandat auprès d'une société. En l'occurrence, celle-ci est la fusion de Citéprod – qui est la chaîne de production de TVRL, c'est pour cela que Lausanne y est représentée – et de la société qui réalisait les émissions sur la Riviera. Cette société satisfait à tous les critères de la loi fédérale. Un journaliste indépendant sera mandaté, c'est évident, et en aucun cas le syndic, ni le conseil d'administration, ne participeront à ce choix. C'est l'opérationnel dans Médiaprofil qui s'en chargera. De toute façon, si nous avons envie de faire des choses aussi bêtes, ce serait tellement évident que cela nous retomberait sur la figure. Même le plus idiot des politiciens ne le ferait pas. J'espère quand même que vous ne soupçonnez pas la Municipalité d'atteindre ce niveau.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je désire poser une question aux auteurs de l'amendement. Dans la mesure où ce qui est indiqué dans le préavis des crédits supplémentaires, ainsi d'ailleurs qu'au budget, évoque non seulement la partie politique de préparation des élections communales mais également la possibilité de produire quelques émissions supplémentaires pour faire connaître ce canal info-service. Je désire savoir si l'existence même de ce canal pose problème aux auteurs de l'amendement. Et si ce ne devait pas être le cas, s'ils ne devraient pas envisager au moins de diminuer le montant de leur amendement pour que ces émissions destinées à animer le canal info service puisse être maintenu. Je vous rappelle que plusieurs d'entre vous, tous partis confondus, sont à plusieurs reprises intervenus dans ce Conseil pour souligner l'importance qu'ils voyaient à la diffusion des séances du Conseil communal. Pour que ce Conseil ne soit pas seulement retransmis mais aussi vu, il faut évidemment que ce soit sur un canal qui ait une certaine visibilité, avec peut-être non seulement les webcams dont parlait M. Ghelfi tout à l'heure, mais éventuellement une autre offre. Si cette retransmission vous importe, et si cette offre vous paraît devoir être un tant soit peu vivifiée, j'aimerais que vous

réfléchissiez au moins à la répartition de ce montant entre les émissions politiques et les émissions destinées à animer le canal info service.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – S'agissant de la remarque de M. Pidoux : nous parlons donc des crédits supplémentaires qui viennent s'ajouter à un poste budgétaire existant. Il n'y a, pour l'année 2010, pas de nécessité de réduire l'amendement à une portion plus congrue. D'autant plus au vu des discussions en cours dans ce plenum. La question reste évidemment réservée pour le budget 2011.

D'autre part, je ne fais pas injure à l'intelligence du syndic, sur laquelle il ne me revient d'ailleurs pas de me prononcer, ni dans un sens ni dans l'autre, je ne la remets pas en cause. Simplement, je constate, et c'est un phénomène connu, qu'à partir du moment où une entreprise a, dans son conseil d'administration, quelqu'un prêt à payer pour obtenir une émission, il n'est même pas nécessaire de l'inciter à aller dans ce sens. La personne s'adapte, ou risque de s'adapter automatiquement à un gros client. Voilà la situation malheureuse des rapports économiques, qui se produit plus souvent qu'on ne le croit.

Dernier point par rapport à certaines remarques émises par ce Conseil. Je suis secrétaire patronal au Centre patronal ; celui-ci a pris une participation lors de la recapitalisation de «la télé». J'invite tous ceux qui ont l'impression que c'est l'irruption d'une nouvelle ligne politique dans cette institution de suivre avec attention les différentes parts de l'actionnariat de «la télé». Les surprises pourraient être plus importantes sur l'autre bord de l'échiquier. Mais ce sera pour une autre fois. J'aimerais aussi qu'on nous informe de ces développements, mais c'est une autre histoire. Là, il y a de quoi rire un bon moment.

M. Alain Hubler (AGT) : – A propos de l'interdépendance entre le politique et les médias, il me revient tout à coup une aventure qui date de 2007, sauf erreur. Il était alors question d'une vieille télévision, morte depuis, TVRL, et que le rédacteur en chef, M. Pastori, avait quittée pour aller au château de Chillon. La directrice de cette télévision était une personne bien connue de nos services, conseillère communale et députée, qui a cumulé quelques postes. Par exemple présidente de l'Association des commerçants lausannois, membre de DECLIC et de la Fondation City Management. La fameuse, dont on ne parle plus maintenant. En plus, cette société s'est fondue en 2005 dans Vaud-TV, qui est contrôlée à 35 % par TVRL, 35 % par Edipresse, le reste étant partagé par Ici-TV et Canal Nord vaudois. Bref, en matière de relations entre le politique et les médias, Lausanne en connaît un rayon. Ce que je constate, c'est que le syndic ne sera pas directeur de cette microchaîne, mais simplement membre du conseil d'administration, avec une énorme part de 30%. Alors je me dis que plus il y a de public dans les télévisions et dans les médias, et moins il y a de privés, mieux je me porte. Aussi je vous propose de refuser cet amendement qui tombe assez mal, parce que nous n'avons pas encore oublié les épisodes de 2007.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Personne n'ayant été intéressé par la discussion générale, j'estime que nous avons discuté de l'amendement proposé par M. Hildbrand. Je ne reprendrai pas la discussion lorsque j'arriverai à la direction concernée. Nous voterons simplement sur l'amendement.

Je vous propose maintenant d'examiner ces crédits supplémentaires direction par direction. Je nommerai les directions. Nous considérerons qu'à partir du moment où je les ai nommées, la discussion est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, les crédits seront considérés comme non discutés et seront votés avec les conclusions. Sauf évidemment pour la direction pour laquelle un amendement a été déposé.

A. Budget de fonctionnement

1. Administration générale et Finances

Nous sommes en présence d'un amendement.

Amendement

Greffe municipale

1102.319 Diminution de Fr. 70'000.–. Pas d'argent pour des émissions politiques sur le canal de service en vue des élections de mars 2011.

Nous procédons immédiatement au vote électronique de cet amendement. Celles et ceux qui acceptent cet amendement votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 51 non, 15 oui et 13 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Cet amendement étant refusé, je continue avec la Direction de l'administration générale et des finances. La parole n'est pas demandée.

2. Sécurité publique et Sports

La parole n'est pas demandée.

3. Culture, Logement et Patrimoine

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux

La parole n'est pas demandée.

5. Enfance, Jeunesse et Education

La parole n'est pas demandée.

6. Sécurité sociale et Environnement

La parole n'est pas demandée.

7. Service industriels

La parole n'est pas demandée.

B. Autorisations d'achats

2. Sécurité publique et Sports

La parole n'est pas demandée.

3. Culture, Logement et Patrimoine

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux

La parole n'est pas demandée.

6. Sécurité sociale et Environnement

La parole n'est pas demandée.

7. Services industriels

La parole n'est pas demandée.

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

4. Travaux

La parole n'est pas demandée.

7. Services industriels

La parole n'est pas demandée.

Nous avons examiné l'entier de ce rapport-préavis. La discussion est donc close. Nous passons au vote des conclusions. Monsieur le rapporteur de la Commission des finances, veuillez nous dire comment la Commission s'est déterminée.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2010/56 par 10 voix favorables et 1 abstention. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Le président : – Je vous fais voter cette conclusion à main levée. Celles et ceux qui acceptent la conclusion de ce préavis sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté ce préavis. Cet objet est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/56 de la Municipalité, du 3 novembre 2010 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	<i>Fr.</i>
Total des crédits supplémentaires	<u>6'683'100.-</u>	<u>595'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>476'600.-</u>	<u>3'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>241'100.-</u>	<u>0.-</u>

Le président: – Nous passons au point R51: préavis 2010/42, «Budget de fonctionnement de l'exercice 2011. Plan des investissements pour les années 2011 à 2014. Fixation des traitements des membres de la Municipalité». J'appelle à la tribune le rapporteur, M. David Payot.

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2011

Plan des investissements pour les années 2011 à 2014

Fixation des traitements des membres de la Municipalité

Préavis N° 2010/42

Lausanne, le 22 septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2011 ainsi que le plan des investissements pour les années 2011 à 2014.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
2. **Considérations générales**
3. **Modifications structurelles**
4. **Budget de fonctionnement de 2011**
5. **Plan des investissements pour les années 2011 à 2014**
6. **Evolution présumée de la situation financière en 2011**
7. **Rémunération des membres de la Municipalité**
8. **Conclusions**

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2011 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2009	BUDGET 2010 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2011		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'931'312'819.06	1'651'973'300	Total des charges	1'736'127'900		84'154'600
1'852'766'948.54	1'632'060'200	Total des revenus		1'723'157'700	91'097'500
-78'545'870.52	-19'913'100	Excédent de charges (-)		-12'970'200	-6'942'900
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
159'015'492.74	192'342'700	Total des dépenses	187'952'100		-4'390'600
20'848'146.31	18'535'000	Total des recettes		10'718'000	-7'817'000
138'167'346.43	173'807'700	Investissements nets		177'234'100	3'426'400
		FINANCEMENT			
-138'167'346.43	-173'807'700	Investissements nets	177'234'100		3'426'400
107'296'835.69	105'523'500	* Amortissements		106'847'400	1'323'900
24'234'951.20	4'954'600	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	165'800		5'120'400
-78'545'870.52	-19'913'100	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	12'970'200		-6'942'900
-85'181'430.06	-83'242'700	Insuffisance d'autofinancement		83'522'700	280'000
52'985'916.37	90'565'000	* Autofinancement		93'711'400	3'146'400

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent des charges légèrement inférieur à Fr. 13 millions ; ce résultat, en amélioration de quelque Fr. 7 millions par rapport à celui du budget précédent, demeure assez modéré compte tenu de la conjoncture économique actuelle, notamment grâce au dividende attendu de EOS Holding.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à Fr. 187,9 millions (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour Fr. 8,2 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à Fr. 10,7 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2011 atteignent Fr. 177,2 millions, soit Fr. 3,4 millions de plus que l'année précédente. Le maintien à un haut niveau de ces dépenses confirme l'intention de la Municipalité de soutenir l'activité économique en cette période difficile.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de Fr. 93,7 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de Fr. 83,5 millions par le recours à l'emprunt.

2. Considérations générales

L'élaboration du budget 2011 s'est révélée délicate dans un contexte économique particulier où prédomine un manque de visibilité sur la reprise au niveau international, alors que la situation helvétique et, surtout, locale, fait montre plutôt d'une bonne tenue.

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges légèrement inférieur à Fr. 13 millions, en amélioration d'environ Fr. 7 millions par rapport à celui du budget précédent.

L'introduction de la réforme de la péréquation intercommunale en 2011 perturbe la comparaison avec les chiffres des années précédentes, compte tenu des fortes augmentations de charges et de revenus qui en découlent, d'une part, et, d'autre part, de la diminution du taux de l'impôt communal de 6 points transférés au Canton, opération qui compense la diminution de la part de la facture sociale à charge des Communes.

La résilience de l'économie locale a conduit la Municipalité à prévoir des recettes fiscales, certes en diminution par rapport aux derniers chiffres connus de 2009 mais néanmoins solides en regard de ces dernières années.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à Fr. 93,7 millions, en légère augmentation de Fr. 3,1 millions par rapport au budget précédent. Compte tenu des dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif particulièrement élevées, lesquelles découlent notamment de gros chantiers en cours (Opéra, réseau de distribution de l'électricité, collège de Villamont) et du souhait qu'a la Municipalité de poursuivre ses efforts au niveau de la relance, l'insuffisance d'autofinancement atteint Fr. 83,5 millions, montant comparable à celui budgétisé pour 2010 (Fr. 83,2 millions).

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2010, le budget 2011 enregistre les deux modifications de structure suivantes :

- ⇒ A «Enfance, jeunesse et éducation», le Secrétariat général disparaît par transfert au Service de la jeunesse et des loisirs, les anciens sous-centres 5000 «Administration et comptabilité» et 5001 «Activités musicales, théâtrales et autres» figurant désormais dans le sous-centre 5610 «Administration du service et institutions subventionnées», alors que l'unité budgétaire 5002 «Cultes et temples» passe dans un nouveau sous-centre 5614 avec la même appellation.
- ⇒ Dans la même direction, le sous-centre 5611 «Accueil pour enfants en milieu scolaire» est réparti dans l'unité budgétaire 5612 «Accueil vacances» pour les prestations relatives aux centres aérés urbains et dans le sous-centre 5900 «Lieux d'accueil de jour municipaux» du service 590 nouvellement appelé «Service d'accueil de jour de l'enfance».

Par ailleurs, rappelons-le, la révision de la péréquation intercommunale entraîne d'importantes modifications au niveau de la facture sociale (sous-centre 1104), de l'alimentation du Fonds de péréquation et du retour dudit fonds (sous-centre 1100), avec au final la bascule à l'Etat de 6 points d'impôt, le taux communal passant de 83 à 77 points (sous-centre 1900).

4. Budget de fonctionnement de 2011

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2011 et de 2010, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'736'127'900	1'651'973'300	84'154'600	5.1
Revenus	1'723'157'700	1'632'060'200	91'097'500	5.6
Excédent de charges	12'970'200	19'913'100	-6'942'900	-34.9

Résultat par catégorie	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'736'127'900	1'651'973'300	84'154'600	5.09
30 Charges de personnel	545'774'700	528'702'200	17'072'500	3.23
31 Biens, services et marchandises	523'608'000	508'057'100	15'550'900	3.06
32 Intérêts passifs	71'538'000	76'138'900	-4'600'900	-6.04
33 Amortissements	117'126'800	115'141'300	1'985'500	1.72
35 Dédommagements à des collectivités publiques	248'426'600	197'710'400	50'716'200	25.65
36 Subventions accordées	79'943'100	79'242'700	700'400	0.88
38 Attributions aux réserves	9'561'700	7'753'500	1'808'200	23.32
39 Imputations internes	140'149'000	139'227'200	921'800	0.66
4 Revenus	1'723'157'700	1'632'060'200	91'097'500	5.58
40 Impôts	459'630'000	462'300'000	-2'670'000	-0.58
41 Patentes, concessions	2'253'500	2'028'500	225'000	11.09
42 Revenus des biens	113'944'800	108'433'600	5'511'200	5.08
43 Taxes, ventes et prestations facturées	736'589'500	725'450'700	11'138'800	1.54
44 Part à des recettes sans affectation	4'600'000	3'500'000	1'100'000	31.43
45 Dédommagements de collectivités publiques	254'804'300	186'924'100	67'880'200	36.31
46 Subventions acquises	1'459'100	1'397'200	61'900	4.43
48 Prélèvements sur les réserves	9'727'500	2'798'900	6'928'600	247.55
49 Imputations internes	140'149'000	139'227'200	921'800	0.66
RESULTAT				
Excédent de charges	12'970'200	19'913'100	-6'942'900	-34.87

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2011

3 CHARGES**30 Charges de personnel****+17,1 mios ou +3,2 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
Administration générale et finances	48'226'800	45'460'300	2'766'500	6.1
Sécurité publique et sports	137'229'600	132'227'200	5'002'400	3.8
Culture, logement et patrimoine	31'183'100	29'968'500	1'214'600	4.1
Travaux	103'825'800	102'696'700	1'129'100	1.1
Enfance, jeunesse et éducation	85'304'200	81'157'300	4'146'900	5.1
Sécurité sociale et environnement	83'508'900	82'304'600	1'204'300	1.5
Services industriels	71'496'300	68'887'600	2'608'700	3.8
Sous-total	560'774'700	542'702'200	18'072'500	3.3
Correctif de la masse salariale	-15'000'000	-14'000'000	-1'000'000	7.1
Total	545'774'700	528'702'200	17'072'500	3.2

Relevons que les chiffres du budget de 2011 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *indexation au 1^{er} janvier 2010 : néant*
- ⇒ *augmentations d'effectifs d'une centaine d'EPT*
- ⇒ *anticipation sur les économies de salaires : Fr. 15 millions.*

Relevons l'accroissement de l'effectif du personnel (+2,3%), avec des hausses particulièrement élevées au Corps de police (+12 EPT), au Service de protection et sauvetage (+13 EPT) et au Service d'accueil de jour de l'enfance (+20,45 EPT). Précisons que l'augmentation constatée au Corps de police s'accompagne de frais de formation supplémentaires à l'Académie de Savatan pour quelque Fr. 0,7 million et qu'à la DEJE l'on enregistre des charges supplémentaires liées à la reclassification des métiers de l'éducation Réseau L.

Il est à relever qu'une part des charges liées à ces nouveaux postes donnera lieu à des recettes supplémentaires, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance (FAJE), notamment.

31 Biens, services et marchandises**+ 15,6 mios ou +3,1**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16'792'600	15'622'700	1'169'900	7.5
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	26'329'700	23'822'500	2'507'200	10.5
Marchandises	19'268'700	18'842'800	425'900	2.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	34'069'100	30'936'900	3'132'200	10.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	40'884'000	37'472'100	3'411'900	9.1
Honoraires et prestations de services	98'028'100	94'485'200	3'542'900	3.7
Autres dépenses en biens, services et marchandises	39'761'400	41'768'900	-2'007'500	-4.8
Sous-total	275'133'600	262'951'100	12'182'500	4.6
Achats d'énergie par les SI	248'474'400	245'106'000	3'368'400	1.4
Total	523'608'000	508'057'100	15'550'900	3.1

Aux Services industriels, l'augmentation du prix des énergies achetées par le Service du gaz et du chauffage à distance entraînera des dépenses supplémentaires de quelque Fr. 11,8 millions (compensés en recettes), alors qu'au Service de l'électricité la baisse du prix de transfert de l'énergie produite par Lavey, de même que la diminution générale des prix de l'électricité, provoquent, au contraire, une régression du coût des achats de Fr. 8,5 millions environ (avec répercussion sur les ventes).

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque Fr. 12,2 millions, soit de 4,6%.

Les écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

310	<i>Livre cadeau officiel pour jeunes citoyens (5000 ex.)</i>	+ 0,197
311	<i>SEL – Achats de matériels et d'installations</i>	+ 0,400
312	<i>STEP – Achats d'eau potable et d'électricité</i>	+ 0,507
312	<i>Eauservice – Energie pour le pompage de l'eau</i>	+ 0,900
312	<i>SSL – Comptabilisation au brut des frais des logements sociaux (refacturé)</i>	+ 0,826
313	<i>Corps de police – Equipement des aspirants suppl. et produits de nettoyage</i>	+ 0,202
314	<i>Entretien des biens immobiliers</i>	+ 0,934
315	<i>SI – Frais d'entretien des installations</i>	+ 1,960
316	<i>Routes et mobilité – Couverture du déficit d'exploitation du P+R de Vennes, logiciels des horodateurs et divers</i>	+ 1,468
316	<i>Eauservice – Ajustement de la location des terrains et sources par la Ville</i>	+ 0,580
318	<i>SPeL – Prestations de tiers (CPCL, garderie Vinet, Time Tool, etc.)</i>	+ 0,380
318	<i>SOI – Prestations de tiers</i>	+ 0,900
318	<i>Service financier – Autres prestations de tiers (notamment frais d'emprunts)</i>	- 0,532
318	<i>Routes et mobilité – Part reversée aux TL (P+R), mandats, affichage public</i>	+ 0,680
318	<i>Service d'accueil de jour de l'enfance – Accroissement des charges des institutions subventionnées et des APEMS</i>	+ 0,996
319	<i>SI – Diminution des frais Swissgrid en relation avec le timbre d'acheminement THT</i>	- 3,000

32 Intérêts passifs**-4,6 mios ou -6,0%**

Cette diminution s'explique principalement par une évolution de la dette en 2009 nettement meilleure que prévu et par le maintien des taux du marché des capitaux à des niveaux particulièrement bas d'où encore des gains lors des renouvellements.

33 Amortissements**+2,0 mios ou +1,7%**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	5'400'000	5'000'000	400'000	8.0
Autres pertes, défalcons et moins-values	4'879'400	4'617'800	261'600	5.7
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	69'352'700	70'153'900	-801'200	-1.1
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37'494'700	35'369'600	2'125'100	6.0
Total	117'126'800	115'141'300	1'985'500	1.7

L'évolution de la conjoncture économique fait craindre un accroissement des pertes liées aux créances d'impôt ainsi qu'aux facturations effectuées par les directions.

Quant aux hausses prévues aux SI, elles proviennent des importants investissements réalisés ces dernières années.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+50,7 mios ou +25,7%**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	99'400'000	68'500'000	30'900'000	45.1
Participation à des entreprises de transports	52'000'000	48'807'000	3'193'000	6.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'200'000	2'500'000	-300'000	-12.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	532'500	490'000	42'500	8.7
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	627'700	610'100	17'600	2.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	12'162'500	11'225'000	937'500	8.4
Facture sociale	80'837'500	64'968'000	15'869'500	24.4
Autres dédommagements	666'400	610'300	56'100	9.2
	248'426'600	197'710'400	50'716'200	25.7

La **réforme de la péréquation financière intercommunale** entraîne principalement une sensible augmentation de l'alimentation du fonds par les Communes (environ 18,9 points d'impôt au lieu de 13), un accroissement de la facture sociale et une diminution des recettes fiscales par la bascule de 6 points d'impôt en faveur de l'Etat (voir chapitre 40), éléments qui pénalisent le compte de fonctionnement mais qui sont compensés grosso modo en revenus par un retour de péréquation fondé principalement sur le critère « population », enregistré au chapitre 45.

S'agissant de la **facture sociale** dans son ensemble, elle fait en outre l'objet d'une sensible progression fondée sur les prévisions de l'Etat.

Quant aux charges des **transports urbains et régionaux**, elles sont en nette progression, compte tenu de la modernisation en cours des infrastructures et du matériel roulant ainsi que de l'extension de Mobilis.

36 Subventions accordées

+0,7 mio ou +0,9 %

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	4'050'000	3'912'000	138'000	3.5
Sécurité publique et sports	5'358'300	4'971'800	386'500	7.8
Culture, logement et patrimoine	38'020'200	35'824'400	2'195'800	6.1
Travaux	20'000	20'000	0	-
Enfance, jeunesse et éducation	19'604'800	19'312'300	292'500	1.5
Sécurité sociale et environnement	12'889'800	15'202'200	-2'312'400	-15.2
	79'943'100	79'242'700	700'400	0.9

Relevons d'emblée que si l'on fait abstraction des subventions de la Sécurité sociale qui sont transférées à la facture sociale, la progression réelle des charges de subventions passe de 0,9 à 3,8 %.

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2011 et celui de 2010 (en millions de francs) :

⇒ Centre intercommunal de glace de Malley	+ 0,120
⇒ Mouvements sportifs juniors	+ 0,200
⇒ Charges des sociétés immobilières	- 0,116
⇒ Allocation communale au logement (compensée à 50 % au chapitre 45)	+ 0,792
⇒ Béjart Ballet Lausanne	+ 0,600
⇒ Orchestre de chambre de Lausanne	+ 0,300
⇒ Autres subventions du Service de la culture	+ 0,580
⇒ FASL	+ 0,310
⇒ Subventions SSE transférées à la facture sociale	- 2,260
⇒ Accueil à Bas Seuil	+ 0,115

38 Attributions aux réserves**+1,8 mio ou +23,3 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000	100'000	0	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000	500'000	0	0.0
Fonds de eauservice	1'342'900	1'371'400	-28'500	-2.1
Fonds des SI	7'618'800	5'782'100	1'836'700	31.8
Total	9'561'700	7'753'500	1'808'200	23.3

Aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance augmente son attribution au fonds de péréquation de quelque Fr. 2 millions.

39 Imputations internes**+0,9 mio ou +0,7 %**

La légère hausse intervenue dans ce chapitre résulte de la facturation interne aux Services industriels.

4 REVENUS**40 Impôts****-2,7 mios ou -0,6 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)		Comptes 2009
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	296'000'000	310'000'000	-14'000'000	-4.5	323'096'297.80
Impôts sur le bénéfice et le capital	97'000'000	85'000'000	12'000'000	14.1	117'585'116.90
Impôts fonciers	33'000'000	31'500'000	1'500'000	4.8	31'724'418.75
Droits de mutations	8'000'000	8'000'000	0	0.0	8'176'830.85
Impôts sur les successions et les donations	20'000'000	22'000'000	-2'000'000	-9.1	17'635'778.95
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'630'000	5'800'000	-170'000	-2.9	6'291'194.30
Total	459'630'000	462'300'000	-2'670'000	-0.6	504'509'637.55

Ainsi que relevé plus haut, suite à la **réforme de la péréquation intercommunale**, le taux d'impôt passe de 83 à 77 dès 2011 afin de compenser la diminution de la part de la facture sociale à charge des Communes. Dès lors, les chiffres budgétisés pour le prochain exercice ont été déterminés à partir des résultats enregistrés effectivement en 2009, combinés avec la baisse du taux en question et compte tenu d'une conjoncture économique devenue moins favorable, mais toujours solide en comparaison internationale.

Relevons, à titre indicatif, qu'avant la « bascule » de 83 à 77 points, les impôts touchés par cette opération s'établissaient comme il suit :

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)		Comptes 2009
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	319'000'000	310'000'000	9'000'000	2.9	323'096'297.80
Impôts sur le bénéfice et le capital	104'500'000	85'000'000	19'500'000	22.9	117'585'116.90

41 Patentes, concessions **+0,2 mio ou +11,1 %**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

42 Revenus des biens **+5,5 mios ou +5,1 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	43'726'200	37'882'200	5'844'000	15.4
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'760'000	29'270'000	490'000	1.7
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'957'700	37'782'300	-824'600	-2.2
Autres revenus	3'500'900	3'499'100	1'800	0.1
Total	113'944'800	108'433'600	5'511'200	5.1

Au niveau du produit des participations permanentes, l'on s'attend à une hausse de quelque Fr. 5,9 millions (eos Holding passant de Fr. 34 millions à Fr. 40,1 millions).

Pour ce qui concerne le patrimoine administratif, la diminution des revenus s'explique essentiellement par une adaptation à la baisse des prévisions de recettes liées à la location de places de parc sur la voie publique et dans les P+R, correction fondée sur les résultats 2009.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+11,1 mios ou +1.5 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2011	2010	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	101'926'500	99'483'900	2'442'600	2.5
Ventes diverses (sans les SI)	63'535'400	62'501'000	1'034'400	1.7
Frais facturés à des tiers, remboursements (sans les SI)	8'482'700	8'365'700	117'000	1.4
Amendes	23'760'000	21'700'000	2'060'000	9.5
Autres contributions (sans les SI)	13'215'400	13'846'100	-630'700	-4.6
Sous-total	210'920'000	205'896'700	5'023'300	2.4
Recettes des SI	525'669'500	519'554'000	6'115'500	1.2
	736'589'500	725'450'700	11'138'800	1.5

Aux **Services industriels**, le montant des ventes du Service du gaz et du chauffage à distance est en progression de quelque Fr. 21,5 millions. Au Service de l'électricité, en revanche, le produit du timbre d'acheminement ainsi que la baisse des tarifs entraînent une diminution des prévisions de revenus de Fr. 17,8 millions (voir également le chapitre des charges 31). Les prestations facturées par les SI aux crédits d'investissements progressent pour leur part de quelque Fr. 1,3 million.

Quant à l'ensemble des autres revenus de la Bourse communale, ils progressent de 2,4%, en précisant que l'amélioration anticipée sur des recettes et des mesures d'économies supplémentaires à décider par la Municipalité pour 2011 a été revue à la baisse, de Fr. 5 millions à Fr. 3 millions.

On peut mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

434	SOI – Facturation aux SI et téléphones privés (mobiles)	+ 0,311
434	Service financier – Facturation à eauservice du droit du sol (ajustement)	+ 0,580
434	Taxe d'épuration des eaux	- 1,500
434	APEMS et centres de vie infantine – Facturation aux parents	+ 1,120
434	SSL – Comptabilisation « au brut » des appartements sociaux	+ 0,737
435	Assainissement – Ventes diverses (récupération, énergie)	+ 0,224
435	Eauservice – Ajustement de la prévision des ventes	+ 1,000
437	Corps de police – Amendes (rattrapage)	+ 2,000
439	Recettes et mesures d'économie à décider par la Municipalité	- 2,000

44 Part à des recettes sans affectation**+1,1 mio ou +31,4 %**

La part communale à l'impôt sur les gains immobiliers a été adaptée compte tenu des chiffres de 2009.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+67,9 mios ou +36,3 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	153'000'000	87'000'000	66'000'000	75.9
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières	16'600'000	16'600'000	0	0.0
Facturation à l'Académie de police de Savatan	923'000	801'000	122'000	15.2
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'706'600	8'662'300	44'300	0.5
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'800'000	2'831'100	-31'100	-1.1
Participation cantonale à la nouvelle aide au logement	1'000'000	609'000	391'000	64.2
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'296'100	6'718'300	577'800	8.6
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	17'012'200	16'638'100	374'100	2.2
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'936'600	5'156'400	-219'800	-4.3
Participations diverses aux charges du Service social	23'723'200	23'270'300	452'900	1.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10'853'900	11'042'500	-188'600	-1.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'579'600	6'332'700	246'900	3.9
Autres dédommagements	1'373'100	1'262'400	110'700	8.8
	254'804'300	186'924'100	67'880'200	36.3

Ainsi que relevé plus haut, la **réforme de la péréquation intercommunale** entraîne sous ce chapitre une forte hausse du retour de péréquation fondé principalement sur le nouveau critère de population, compensant les hausses de charges enregistrées au chapitre 35.

La hausse de Fr. 0,4 million de la participation cantonale à la nouvelle aide au logement correspond aux 50% de l'augmentation de ladite subvention prévue au chapitre 36.

A «Enfance, jeunesse et éducation», l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants dans les APEMS ainsi que dans les centres de vie enfantine communaux procure des revenus supplémentaires évalués à environ Fr. 0,6 million.

46 Subventions acquises**+0,06 mio ou +4,4 %**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

48 Prélèvements sur les réserves**+6,9 mios ou +247,5 %**

	Budget 2011	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	9'727'500	2'798'900	6'928'600	247.5
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	23'300	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	2'049'000	1'275'600	773'400	60.6
Fonds des SI	7'655'200	1'500'000	6'155'200	410.3

Il y a lieu de relever que la hausse des charges nettes de la STEP entraîne un recours fortement accru au fonds de péréquation. Par ailleurs, aux Services industriels, le Service de l'électricité a prévu divers prélèvements pour compenser l'augmentation des dépenses d'entretien de la centrale électrique de Lavey et pour effectuer une ristourne aux clients pour le timbre d'acheminement de l'électricité.

5. Plan des investissements pour les années 2011 à 2014

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2011 à 2014, portant sur les crédits déjà votés
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2011 à 2014, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2014, lesquels sont classés par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements du patrimoine financier pour l'exercice 2011 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2010	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	7.4	0.2	7.6
Sécurité publique et sports	6.4	4.2	10.6
Culture, logement et patrimoine	19.4	7.8	27.2
Travaux	34.0	4.3	38.3
Enfance, jeunesse et éducation	14.7	3.2	17.9
Sécurité sociale et environnement	1.0	4.1	5.1
Services industriels	37.0	10.2	47.2
Objets multidirection	0.0	25.8	25.8
Total général	119.9	59.8	179.7

Les principales dépenses prévues pour 2011 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	42'869
Fondation de Beaulieu (modernisation du site du Palais de Beaulieu – Subvention)	4'000
Bellerive-Plage – Réfections et améliorations	5'000
Société immobilière pour le logement SA – Souscription	3'000
Théâtre 12 (opéra) – Rénovation et extension	11'000
Théâtre de l'Arsenic – Rénovation et assainissement	3'000
Route de contournement de La Sallaz	6'000
Aménagement et équipement des plates-formes du Vallon du Flon	4'500
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformations	6'500
Assainissement des bâtiments scolaires – 4 ^e étape	4'800
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	15'000
Création d'une société d'investissement dans les énergies renouvelables	4'000
Déploiement du réseau secondaire optique	4'000
Extension du chauffage à distance au Sud de Lausanne	3'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2011 sont évaluées à Fr. 10,7 millions et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 177,2 millions compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2011

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	13.0	
Amortissements		106.9
Attributions aux réserves		9.5
Prélèvements sur les réserves	9.7	
	<u>22.7</u>	<u>116.4</u>
Autofinancement	93.7	
	<u>116.4</u>	<u>116.4</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	179.7	
Autorisations d'achats	8.2	
Subventions et recettes sur investissements		10.7
	<u>187.9</u>	<u>10.7</u>
Investissements nets		177.2
	<u>187.9</u>	<u>187.9</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	177.2	100.0
./. Autofinancement	93.7	52.9
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>83.5</u>	<u>47.1</u>

7. Rémunération des membres de la Municipalité

La Loi sur les communes, à son article 29, dispose ce qui suit :

« Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la Municipalité.

Sur proposition du Bureau, il fixe celles des membres du Conseil, du président et du secrétaire du Conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. »

A teneur de la loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'étant pas suffisant. Pour ce qui concerne le Conseil communal, cette exigence a été remplie par la décision prise le 24 octobre 2006¹ et par celle du 10 novembre 2009² (Rapport-préavis du bureau du Conseil communal N° 1/2009 « Projet de règlement de M^{me} Stéphanie Apothéloz: Indemnités pour frais de baby-sitting»). Pour la Municipalité, en revanche, la dernière décision remonte au 7 décembre 2005, soit à la précédente législature. Une nouvelle décision doit donc être prise.

Les traitements annuels bruts fixés en décembre 2005 s'élevaient à Fr. 253'034.– pour le syndic et à Fr. 235'882.– pour les conseillers municipaux. Ils ont depuis lors été indexés au coût de la vie dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités que pour le personnel communal, passant au nouvel indice de 103,9, pour s'établir aujourd'hui à Fr. 265'180.– pour le syndic et à Fr. 247'205.– pour les autres membres de la Municipalité. Cette dernière vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

¹BCC 2006-2007, Tome 1, pp. 284 ss.

²BCC 2009-2010, Tome 1, pp. 440 ss.

8. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/42 de la Municipalité, du 22 septembre 2010 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2011 comme il suit :

Charges		Fr. 1'736'127'900
Revenus		Fr. 1'723'157'700
Excédent des charges		Fr. 12'970'200
2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2011 à 2014 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2011 ;
4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité (auquel s'ajoutera l'indexation au 1^{er} janvier 2011) :

Syndic	:	Fr.	265'180.–
Conseillers municipaux	:	Fr.	247'205.–

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2011
- Brochure du projet de budget de l'exercice 2011
Plan des investissements pour les années 2011 à 2014

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET DE 2011		BUDGET DE 2010		COMPTES DE 2009	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	368'345'200	716'260'100	317'977'900	648'066'000	610'910'604.76	862'555'955.45
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	174'756'400	75'204'500	168'612'100	72'893'600	164'623'462.74	69'619'246.23
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	128'974'300	58'857'500	124'130'700	56'761'200	123'452'635.46	58'748'678.48
TRAVAUX	226'894'500	159'306'000	222'480'900	158'208'100	219'002'199.64	162'775'065.92
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	178'618'600	44'045'500	172'704'000	41'828'100	165'624'149.04	40'967'221.47
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	121'110'900	55'901'700	121'076'500	54'397'600	113'394'506.12	52'441'026.62
SERVICES INDUSTRIELS	537'428'000	613'582'400	524'991'200	599'905'600	534'305'261.30	605'659'754.37
TOTAUX	1'736'127'900	1'723'157'700	1'651'973'300	1'632'060'200	1'931'312'819.06	1'852'766'948.54
EXCEDENT DES CHARGES		12'970'200		19'913'100		78'545'870.52
	1'736'127'900	1'736'127'900	1'651'973'300	1'651'973'300	1'931'312'819.06	1'931'312'819.06

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010		Nature	Budget 2011		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'931'312'819.06	1'651'973'300	3	CHARGES	1'736'127'900	84'154'600	5.1	
513'861'285.79	528'702'200	30	CHARGES DE PERSONNEL	545'774'700	17'072'500	3.2	
546'091.80	622'400	300	Rétribution des autorités	1'005'800	383'400	61.6	
408'099'159.14	428'527'800	301	Traitements	441'303'900	12'776'100	3.0	
35'049.00	35'000	302	Traitements du personnel enseignant	39'000	4'000	11.4	
33'182'127.48	34'964'700	303	Cotisations aux assurances sociales	36'924'200	1'959'500	5.6	
60'455'681.60	64'871'800	304	Cotisations à la caisse de pensions	66'667'000	1'795'200	2.8	
7'469'954.66	7'530'100	305	Assurance-accidents	7'252'600	-277'500	-3.7	
1'892'697.70	1'881'200	307	Prestations à des retraités	2'556'700	675'500	35.9	
0.00	-14'000'000	308	Economie de personnel	-15'000'000	-1'000'000	7.1	
2'180'524.41	4'269'200	309	Autres charges de personnel	5'025'500	756'300	17.7	
800'692'670.50	508'057'100	31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	523'608'000	15'550'900	3.1	
3'188'785.28	3'518'400	310	Imprimés et fournitures de bureau	3'988'400	470'000	13.4	
9'897'316.02	12'104'300	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'804'200	699'900	5.8	
282'930'046.14	268'928'500	312	Eau, énergie et chauffage	274'804'100	5'875'600	2.2	
17'963'861.56	18'842'800	313	Marchandises	19'268'700	425'900	2.3	
21'752'881.72	16'965'500	314	Entretien des biens immobiliers	17'899'300	933'800	5.5	
13'557'109.34	13'971'400	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	16'169'800	2'198'400	15.7	
35'492'128.65	37'472'100	316	Loyers et redevances d'utilisation	40'884'000	3'411'900	9.1	
2'677'855.37	2'846'400	317	Déplacements, débours, dédommagements	3'207'100	360'700	12.7	
85'917'823.61	94'485'200	318	Autres prestations de tiers	98'028'100	3'542'900	3.7	
327'314'862.81	38'922'500	319	Impôts, taxes et frais divers	36'554'300	-2'368'200	-6.1	
71'495'684.64	76'138'900	32	INTERETS DIVERS	71'538'000	-4'600'900	-6.0	
71'409'456.61	75'900'400	322	Intérêts des dettes	71'400'000	-4'500'400	-5.9	
86'228.03	238'500	329	Autres intérêts passifs	138'000	-100'500	-42.1	

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010		Nature	Budget 2011		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
115'234'986.53	115'141'300	117'126'800	33 AMORTISSEMENTS	117'126'800	1'985'500	1.7	
7'938'150.84	9'617'800	10'279'400	Pertes, défalcatons, moins-values	10'279'400	661'600	6.9	
107'296'835.69	105'523'500	106'847'400	Amortissements du patrimoine administratif	106'847'400	1'323'900	1.3	
189'417'590.60	197'710'400	248'426'600	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	248'426'600	50'716'200	25.7	
188'975'187.70	197'307'400	247'958'600	Participation à des charges cantonales	247'958'600	50'651'200	25.7	
442'402.90	403'000	468'000	Participation à des charges de communes	468'000	65'000	16.1	
78'018'504.54	79'242'700	79'943'100	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	79'943'100	700'400	0.9	
73'754'589.95	75'037'000	75'007'100	Subventions à des institutions	75'007'100	-29'900	0.0	
4'263'914.59	4'205'700	4'936'000	Aides individuelles	4'936'000	730'300	17.4	
24'912'261.40	7'753'500	9'561'700	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	9'561'700	1'808'200	23.3	
24'912'261.40	7'753'500	9'561'700	Attributions aux réserves	9'561'700	1'808'200	23.3	
137'679'835.06	139'227'200	140'149'000	39 IMPUTATIONS INTERNES	140'149'000	921'800	0.7	
137'679'835.06	139'227'200	140'149'000	Imputations internes	140'149'000	921'800	0.7	

ANNEXE B

COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010		Nature	Budget 2011		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'852'766'948.54	1'632'060'200	1'723'157'700	4 REVENUS	1'723'157'700	91'097'500	5.6	
504'509'637.55	462'300'000	459'630'000	40 IMPOTS	459'630'000	-2'670'000	-0.6	
323'096'297.80	310'000'000	296'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	296'000'000	-14'000'000	-4.5	
117'585'116.90	85'000'000	97'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	97'000'000	12'000'000	14.1	
31'724'418.75	31'500'000	33'000'000	402 Impôts fonciers	33'000'000	1'500'000	4.8	
8'176'830.85	8'000'000	8'000'000	404 Droits de mutation	8'000'000	0	0.0	
17'635'778.95	22'000'000	20'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	20'000'000	-2'000'000	-9.1	
6'291'194.30	5'800'000	5'630'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'630'000	-170'000	-2.9	
2'231'896.40	2'028'500	2'253'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	2'253'500	225'000	11.1	
2'231'896.40	2'028'500	2'253'500	410 Patentes, concessions	2'253'500	225'000	11.1	
286'852'671.22	108'433'600	113'944'800	42 REVENUS DES BIENS	113'944'800	5'511'200	5.1	
2'909'895.75	2'201'000	2'201'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'201'000	0	0.0	
58'378.57	80'000	35'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	35'000	-45'000	-56.3	
30'625'315.06	29'270'000	29'760'000	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	29'760'000	490'000	1.7	
11'724'3498.06	3'499'100	3'500'900	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'500'900	1'800	0.1	
98'941'724.01	35'601'200	41'490'200	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	41'490'200	5'889'000	16.5	
37'073'859.77	37'782'300	36'957'700	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	36'957'700	-824'600	-2.2	
731'786'351.28	725'450'700	736'589'500	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	736'589'500	11'138'800	1.5	
4'495'741.79	4'063'300	4'155'300	431 Emoluments administratifs	4'155'300	92'000	2.3	
234'699'284.91	244'014'200	238'142'700	434 Redevances et prestations facturées	238'142'700	-5'871'500	-2.4	
446'311'133.15	425'581'000	439'515'100	435 Ventes	439'515'100	13'934'100	3.3	
12'440'862.88	9'556'800	9'729'300	436 Dédommagements de tiers	9'729'300	172'500	1.8	
19'384'841.00	21'700'000	23'760'000	437 Amendes	23'760'000	2'060'000	9.5	
7'796'701.88	9'651'600	11'188'000	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	11'188'000	1'536'400	15.9	
6'657'785.67	10'883'800	10'099'100	439 Autres recettes	10'099'100	-784'700	-7.2	

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2009	Budget 2010		Nature	Budget 2011		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
4'801'659.10	3'500'000	4'600'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	4'600'000	1'100'000	31.4	
4'801'659.10	3'500'000	4'600'000	441 Part à des recettes cantonales	4'600'000	1'100'000	31.4	
182'708'090.38	186'924'100	254'804'300	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	254'804'300	67'880'200	36.3	
12'866'819.65	13'890'900	13'799'600	450 Participation de la Confédération aux charges	13'799'600	-91'300	-0.7	
163'866'136.64	166'055'700	234'892'100	451 Participation du Canton aux charges	234'892'100	68'836'400	41.5	
5'975'134.09	6'977'500	6'112'600	452 Participation de communes aux charges	6'112'600	-864'900	-12.4	
1'519'497.35	1'397'200	1'459'100	46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'459'100	61'900	4.4	
105'606.35	93'000	96'000	460 Subventions de la Confédération	96'000	3'000	3.2	
1'413'891.00	1'304'200	1'363'100	461 Subventions du Canton	1'363'100	58'900	4.5	
677'310.20	2'798'900	9'727'500	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	9'727'500	6'928'600	247.5	
677'310.20	2'798'900	9'727'500	480 Prélèvements sur les réserves	9'727'500	6'928'600	247.5	
137'679'835.06	139'227'200	140'149'000	49 IMPUTATIONS INTERNES	140'149'000	921'800	0.7	
137'679'835.06	139'227'200	140'149'000	490 Imputations internes	140'149'000	921'800	0.7	
-78'545'870.52			EXCEDENT DE REVENUS				
			EXCEDENT DE CHARGES				
				12'970'200	-6'942'900	-34.9	

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes		Comptes		Comptes		Comptes		Comptes		Comptes	
	1 9 8 0	1 9 9 0	1 9 9 5	2 0 0 0	2 0 0 5	2 0 0 9	2 0 1 0	2 0 1 1	Budget 2 0 1 0	Budget 2 0 1 1	Budget 2 0 1 0	Budget 2 0 1 1
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'190.7	1'793.6	1'512.7	1'596.0	1'512.7	1'596.0	1'512.7	1'596.0
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	442.6	513.9	528.7	545.8	528.7	545.8	528.7	545.8
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.6	800.7	508.1	523.6	508.1	523.6	508.1	523.6
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	75.6	71.5	76.1	71.5	76.1	71.5	76.1	71.5
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	112.3	115.2	115.1	117.1	115.1	117.1	115.1	117.1
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	91.4	189.4	197.7	248.4	197.7	248.4	197.7	248.4
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	73.3	78.0	79.2	80.0	79.2	80.0	79.2	80.0
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.9	24.9	7.8	9.6	7.8	9.6	7.8	9.6
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'154.6	1'715.1	1'492.8	1'583.0	1'492.8	1'583.0	1'492.8	1'583.0
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	403.5	504.5	462.3	459.6	462.3	459.6	462.3	459.6
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.9	2.2	2.0	2.3	2.0	2.3	2.0	2.3
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	61.3	286.9	108.4	113.9	108.4	113.9	108.4	113.9
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	614.8	731.8	725.5	736.6	725.5	736.6	725.5	736.6
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	4.3	4.8	3.5	4.6	3.5	4.6	3.5	4.6
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	62.0	182.7	186.9	254.8	186.9	254.8	186.9	254.8
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.5	1.5	1.4	1.5	1.4	1.5	1.4	1.5
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	4.3	0.7	2.8	9.7	2.8	9.7	2.8	9.7
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	36.1	78.5	19.9	13.0	19.9	13.0	19.9	13.0
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	74.5	53	90.6	93.7	90.6	93.7	90.6	93.7

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :

– La Commission des finances a traité du préavis 2010/42 ainsi que du budget et du plan des investissements au cours de ses séances des 10, 18 et 22 novembre 2010. Préalablement, chaque sous-commission a obtenu de la direction la concernant toutes les informations complémentaires souhaitées, et a établi un rapport discuté en commission plénière.

1. Généralités

Avec des charges de Fr. 1'736'127'900.– et des revenus de Fr. 1'723'157'700.–, le budget communal 2011 présente un excédent de charges de Fr. 12'970'200.–, en amélioration de Fr. 6'942'900.– par rapport au budget 2010. L'insuffisance d'autofinancement reste stable, à Fr. 83,5 millions, contre 83,2 millions pour 2010.

2. Considérations générales

Ce budget se ressent du climat économique global, qui a fait passer au rouge les budgets communaux, après les comptes positifs de 2006 à 2008 ; il reflète les attentes d'une amélioration conjoncturelle modérée pour 2011, en comparaison de 2010. Il manifeste le souci général d'équilibre budgétaire de la Municipalité, couplé à une politique d'investissement maintenue, qui est revendiquée notamment comme mesure conjoncturelle anticyclique.

Parmi les influences extérieures sur le budget communal, citons encore la réforme de la péréquation intercommunale, qui modifie la facture sociale, la contribution au Fonds de péréquation, le retour financier de ce dernier, et qui diminue de 6 points le taux d'impôt communal. Ces différents changements devraient toutefois s'équilibrer et afficher un bilan quasi neutre pour la Commune.

Au niveau organisationnel, les charges et dépenses des anciens sous-centres 5000 (Administration et comptabilité) et 5001 (Activités musicales, théâtrales et autres) sont intégrées au sous-centre 5610 (Administration du service et institutions subventionnées), le 5002 (Cultes et temples) devenant quant à lui le 5614 sans changer de dénomination. Le sous-centre 5611 (Accueil pour enfants en milieu scolaire) disparaît, ventilé entre le 5612 (Accueil vacances) et le 5900 (Lieux d'accueil de jour municipaux).

Dans le cadre de ses débats, la Commission a souhaité élaborer l'observation suivante :

La Commission des finances s'interroge sur les raisons de l'augmentation des coûts liés au transfert de l'impression

de masse des factures, par exemple des SIL, du SOI à la CADEV, alors que ce changement était présenté comme plus économique.

Cette observation a été adoptée à l'unanimité.

3. Budget de fonctionnement

En complément aux informations indiquées dans le préavis et au point 2 ci-dessus, il est possible d'apporter en particulier les commentaires suivants :

30 Charges de personnel : Les principales augmentations concernent :

- 20,45 EPT au Service d'accueil de jour de l'enfance, principalement en réalisation des préavis adoptés concernant l'accueil de jour,
- 13 EPT au Service de protection et sauvetage (qui correspondent principalement à des postes restés vacants en 2009 et en 2010, pour lesquels des engagements sont prévus en 2011),
- 12 EPT supplémentaires au Corps de police,
- 8,7 EPT au Service social de Lausanne – CSR
- 4,8 EPT au Service du personnel, dont la nécessité n'a pas été contestée par la Commission des finances, mais qui ont suscité quelques débats (voir point 4.1).
- 4 EPT au Service des routes et de la mobilité, notamment pour répondre aux besoins des projets AFTPU et PALM et à l'augmentation du besoin en correspondants micro-informatiques non pris en compte depuis 1999.

Notons que la Commune de Lausanne comptabilise 175 places d'apprentis pour l'année 2010–2011.

36 Subventions accordées : Une forte diminution des subventions de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement est à noter, résultant pour l'essentiel de la reprise du financement de ces prestations par le Canton.

4. Analyse direction par direction

4.1 Administration générale et Finances

La sous-commission, composée de MM. Pache et Trezzini, a obtenu du syndic et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Ils ont formulé le souhait que la Municipalité fixe un délai court (mais au plus tard pour le prochain budget) pour refacturer en interne les frais d'impression qui aujourd'hui sont pris en charge par le Secrétariat municipal et qui étaient précédemment impartis au SOI. Une évaluation est également souhaitée pour mesurer ce que l'introduction de la distribution électronique coûte ou économise (RH, matériel informatique, compensations) par rapport au système précédent.

Les augmentations de poste au Service du personnel, dont la nécessité a été reconnue par la Commission, suscitent toutefois un certain nombre d'interrogations. Il est souhaité une meilleure vue d'ensemble des missions de la Commune, service par service, et des besoins en ressources humaines et cahiers des charges qui devraient en découler. Il est jugé que ce problème pourrait être abordé conjointement avec la Commission de gestion.

Une proposition d'amendement a été présentée pour diminuer la rubrique 1102.310 de Fr. 197'400.-. La motivation est de suspendre la réimpression du livre cadeau remis aux Lausannois atteignant 18 ans, la confection d'un nouveau livre par le Conseil des Jeunes ayant été évoquée lors de la première séance de cette instance. Il est objecté que la réimpression est nécessaire à court terme, alors que la confection d'un nouveau livre ne relève en tout cas pas d'une décision municipale, et demanderait le cas échéant un travail prolongé. Au vote, l'amendement est refusé par 11 non contre 3 oui.

A la rubrique 1102.319, il est proposé un amendement pour retirer Fr. 120'000.-, correspondant aux frais pour la retransmission d'émissions de présentation des élections et des résultats par le canal de service («canal météo»). Selon le syndic, les émissions de «la télé» concernant les élections ne traiteront que très partiellement de Lausanne, devant couvrir toutes les élections de Vaud et de Fribourg, et le manque de couverture médiatique risque de pénaliser surtout les formations et les candidats les moins connus. Les difficultés des spectateurs à trouver le canal de service sont évoquées. Les responsabilités du syndic dans la société mandatée pour produire et diffuser les émissions sont critiquées par un commissaire comme conduisant à un conflit d'intérêt potentiel. Il est indiqué que le syndic n'a aucune influence sur la ligne journalistique, que le recours à une société tierce est exigé par l'OFCOM et que la société sélectionnée effectuera le même travail pour d'autres collectivités publiques. Au vote, l'amendement est refusé par 6 non, 2 oui et 6 abstentions.

Le budget de cette direction est accepté par 9 oui et 4 abstentions.

4.2 Sécurité publique et Sports

La sous-commission, composée de M^{me} Germond et M. Doepper, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Un amendement est proposé pour augmenter la rubrique 2000.310 de Fr. 4000.- afin de permettre la réimpression d'un dépliant à l'occasion de la journée de conférence de l'Observatoire de la sécurité. La journée d'octobre 2010 a connu un grand succès, et l'amendement vise à reconduire la même démarche en 2011. Sans opposition sur le principe, il est objecté qu'un dépassement budgétaire allant jusqu'à Fr. 5000.- relève de la compétence de la direction.

Certains commissaires craignent que l'amendement permette au final une dépense supplémentaire de Fr. 9000.-, si l'on additionne les Fr. 4000.- proposés et les Fr. 5000.- de compétence déléguée. Au vote, l'amendement est refusé par 8 non, 4 oui et 2 abstentions.

Un amendement est présenté pour diminuer la rubrique 2000.318 de Fr. 10'000.-, dans le but de renoncer à la recherche sur «Les victimes d'agression par des agents de sécurité d'établissement de nuit en ville de Lausanne». L'auteur de l'amendement estime cette recherche non prioritaire, voire contre-productive, faisant apparaître des problèmes qui ne sont jusqu'à présent pas apparus comme tels. Au vote, l'amendement est refusé par 9 non, 1 oui et 3 abstentions.

Le budget de cette direction est adopté par 8 oui et 5 abstentions.

4.3 Culture, logement et patrimoine

La sous-commission, composée de MM. Ghelfi et Mettraux, a obtenu de la directrice et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Un amendement est présenté pour augmenter la rubrique 3600.365 de Fr. 220'000.-, afin d'augmenter de 25% les deux dernières lignes de subvention, «Troupes indépendantes de danse – subventions diverses» et «Troupes indépendantes de théâtre – subventions diverses». Cet amendement vise à compenser – partiellement – les effets de la réforme de la Loi sur le chômage pour les intermittents du spectacle, dont les contrats irréguliers rendent très difficile d'atteindre les 18 mois de cotisations en l'espace de 24 mois, nécessaires pour ouvrir un droit à une indemnité. Il n'est pas exprimé d'opposition de principe à cet amendement; toutefois, un commissaire fait part de son intention de déposer une motion allant dans le même sens, mais permettant de toucher toutes les catégories d'intermittents, au cas où certains seraient concernés par d'autres rubriques budgétaires. Le syndic juge le recours à une motion insuffisamment rapide, et privilégie pour sa part l'élaboration d'une demande de crédit supplémentaire de la part de la Municipalité, présenté au plus tard au deuxième semestre 2011. Au vote, l'amendement est refusé par 7 non, 5 oui et 1 abstention.

Un amendement est présenté pour augmenter la rubrique 3700.434 de Fr. 30'000.-, afin de maintenir une contribution minimale des usagers non lausannois au fonctionnement de la Bibliothèque municipale. L'abandon unilatéral de la cotisation est critiqué par certains commissaires et salué par d'autres. Il est objecté qu'une cotisation minimale entraînerait des frais administratifs et statistiques disproportionnés. Au vote, l'amendement est refusé par 7 non, 3 oui et 2 abstentions.

Le budget de cette direction est adopté par 8 oui et 4 abstentions.

4.4 Travaux

La sous-commission, composée de M^{me} Grin et de M. Tschopp, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Le budget de cette direction est adopté par 8 oui et 4 abstentions.

4.5 Enfance, jeunesse et éducation

La sous-commission, composée de MM. Clivaz et Cachin, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Un amendement est déposé pour augmenter la rubrique 5800.318 de Fr. 1'100'000.–, afin de financer la gratuité des transports publics pour les jeunes jusqu'à 20 ans. L'amendement est justifié par le souhait de réaliser en plein la demande contenue dans la motion (devenue postulat) Junod, au vu du coût modéré de l'actuelle subvention de 50% pour les jeunes n'ayant pas droit à la gratuité. Il est objecté que la gratuité aurait un coût plus élevé, étant donné d'une part qu'actuellement seuls 70% des bénéficiaires ont recours au bon de rabais de 50%, et d'autre part que la gratuité pour tous ferait très probablement tomber la subvention cantonale pour le transport scolaire des enfants habitant à plus d'un kilomètre de leur école. En conséquence, le coût de cette mesure serait en fait de Fr. 4 à Fr. 5 millions. Plusieurs commissaires expriment leur opposition à l'amendement par le souhait d'inciter les enfants à parcourir à pied au moins le kilomètre les séparant de leur école. Au vote, l'amendement est refusé par 11 non et 3 abstentions.

Le budget de cette direction est adopté par 9 oui et 4 abstentions.

4.7 Sécurité sociale et environnement

La sous-commission, composée de M^{mes} Truan et Tétaz, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Le budget de cette direction est adopté par 8 oui et 5 abstentions.

4.7 Services industriels

La sous-commission, composée de MM. Hildbrand et Bettens, a obtenu du directeur et des chefs de service des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Elle propose l'observation suivante :

La Commission des finances souhaite que les prestations en nature fassent l'objet de mentions plus explicites.

La commission plénière a approuvé cette observation par 13 oui et 1 abstention.

Le budget de cette direction est adopté par 8 oui et 4 abstentions.

5. Plan des investissements

Le plan concernant les crédits à voter appelle quelques commentaires, en particulier par rapport aux éléments inhérents à Métamorphose. Il est expliqué que les chiffres indiqués au point 2.01 «Construction d'une piste et de locaux d'exercices au Centre de formation de la RAMA» concernent – de manière erronée – le montant net du crédit, raison de l'absence de recettes correspondantes. Le point 6.01 «Construction d'une maison de paille» fait apparaître une recette équivalente à la dépense, correspondant à un prélèvement sur le Fonds de développement durable.

6. Rémunération des membres de la Municipalité

Le syndic intervient par rapport à la suggestion d'un conseiller communal d'amender ce point pour réaliser la demande du postulat de M. Ghelfi «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques». Il estime qu'un tel amendement ne respecterait pas le règlement de la Municipalité, et ne serait donc pas légal. Il lui paraît donc indispensable de procéder par la voie d'une révision du règlement de la Municipalité.

7. Conclusions

Au terme de ce rapport, mes remerciements vont à M. Barbi, chef du Service financier, et à M^{me} Huber, adjointe administrative, pour leur suivi de la Commission des finances. Que soient aussi remerciés les représentants de l'Administration pour leur disponibilité envers chaque sous-commission, ainsi que les commissaires pour leur rapport.

Au vote, la conclusion 1 du préavis 2010/42 est acceptée par 7 oui et 5 abstentions. Les conclusions 2 et 3, votées en bloc, sont acceptées dans les mêmes proportions. La conclusion 4 est acceptée par 6 oui et 6 abstentions.

Le président : – Je vous propose ceci. Suivant l'heure, j'interromprai la séance, si possible en tout cas pas avant la fin de la discussion générale. Je souhaite que ce soir encore nous puissions clore cette discussion. Mais comme nous avons une deuxième séance demain, je ne vous tirerai pas au-delà de minuit.

Monsieur le président de la Commission des finances, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Non, Monsieur

le Président. Je laisse les membres de ce Conseil le faire tout à l'heure, en prônant la brièveté et en prêchant par l'exemple!

Le président : – J'ouvre donc une discussion générale.

Discussion

M. Claude Mettraux (LE) : – Je m'exprime en tant que président du PDC, conseiller communal depuis neuf ans et commissaire à Finances. Je souligne que les budgets futurs devront impérativement s'inscrire dans une optique de maintien de l'équilibre à long terme.

Le budget 2011 de Lausanne présente encore un excédent de charges de Fr. 13 millions, malgré une hausse du produit attendue des participations permanentes d'EOS Holding. Le PDC évalue le budget, qui ne reflète clairement pas nos priorités, pour quatre raisons majeures.

1. Evolution de la dette abyssale et des intérêts. Considérant les dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif particulièrement élevées l'insuffisance d'autofinancement atteint Fr. 83,5 millions, montant à couvrir par le recours à l'emprunt, qui s'élèvera à Fr. 2,4 milliards. Compte tenu du futur grand projet municipal Métamorphose, la tâche sera lourde. Je constate que le niveau actuel des taux d'intérêts est très bas. L'exposition aux risques d'une importante hausse desdits taux n'est pas négligeable et motive ma crainte pour l'avenir.
2. Le degré de couverture de la Caisse de pensions du personnel communal s'élève à 55,1 % au 31 décembre 2009. La Cour des comptes relève néanmoins que le degré de couverture fixé en 2000 à 60 % n'est pas atteint dix ans plus tard et que cette situation ne permet pas d'exclure un nouveau train de mesures d'assainissement touchant aux finances publiques et au porte-monnaie des contribuables lausannoises et lausannois. J'attire l'attention que toute décision de recapitalisation de la CPCL aura une influence significative sur les futurs comptes.
3. La dureté de l'économie locale implique une révision à la baisse des recettes fiscales par rapport aux derniers chiffres connus de 2009 sur le revenu et la fortune. La situation conjoncturelle devenue moins favorable fait craindre une augmentation des pertes liées aux créances d'impôts. Avant tout, tabler sur les rentrées assurées.
4. Un très net accroissement de l'effectif du personnel, de 100 EPT pour l'ensemble de l'Administration. Création de 939 postes supplémentaires de 2000 à 2009!

En conclusion, la Municipalité n'est pas apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Quand on tombe de cheval, il faut remonter en selle tout de suite!

Le temps, c'est de l'argent, comme l'a très bien mis en œuvre le président de la Commission des finances. Je serai donc bref et éviterai de vous redire ce que mon collègue de groupe vient de signaler au niveau des chiffres.

Je me permettrai néanmoins de revenir sur trois points. Un rappel, parce qu'il est toujours utile de revenir sur ce qui a été dit les années précédentes. Un deuxième point pour exposer une vision dynamique des futurs engagements. Enfin un troisième point, sur le déroulement proprement dit du traitement du budget, direction par direction.

Comme chaque année, rituellement, nous prendrons part à ces discussions, avec chacun ses marottes, le rappel un brin futile des avis exprimés les années précédentes. On opposera les visions strictement comptables des uns aux choix politiques, des besoins par définition illimités, pour ce qui est de l'aile gauche, aux ressources limitées, forcément limitées, comme c'est parfois dit à droite. S'agissant de la dette, on fera semblant de croire aux explications iréniques et lénifiantes du syndic, et on paiera des intérêts historiquement bas, comme cela a été dit, en espérant que cela dure. J'aurais pu recopier le texte prononcé en son temps par Marlène Bérard, Nicolas Gillard ou Philippe Jacquat. Je ne le ferai pas. On constatera aussi que la Commission des finances fait son travail au mieux étant donné l'ampleur de sa tâche et la complexité de la matière.

Je voudrais revenir néanmoins, d'un point de vue dynamique, sur les tâches et les moyens publics traduits par ce budget. On le sait, on le pressent, ces prochaines années verront s'accumuler des projets enthousiasmants – en tout cas c'est l'avis d'une majorité fluctuante mais nette de ce Conseil –, avec des priorités que chacun voit à sa porte. Evidemment, la contrepartie, c'est un impact déterminant sur les finances de la Ville et son niveau d'endettement. Nous aurons l'occasion d'en discuter au début de la prochaine législature.

On voit déjà, çà et là, au détour d'un préavis, que nous devons trouver de nouveaux moyens de nous financer. C'est l'exemple de SI Ren SA : on crée une société anonyme, entièrement en mains publiques certes, mais pour pouvoir développer des projets éoliens. Tout le monde est d'accord, ou presque. Mais on voit qu'on passe par des modalités différentes de financement. C'est dans le préavis, c'est une façon de ne pas péjorer l'endettement de la Ville. On ne peut que se féliciter de cette façon de faire, mais c'est déjà un signe.

Nous avons vu aussi, il y a deux séances sauf erreur, qu'il fallait mutualiser, sur un plan intercommunal, les investissements en matière de chauffage à distance, parce que cela permettait de faire des investissements qui sinon auraient des difficultés à entrer dans notre planification financière. Et ainsi de suite. On fait des montages, évidemment légaux, pour trouver la meilleure façon d'obtenir des capitaux au meilleur coût. C'est une tâche dont il faut féliciter l'Administration et les Finances en particulier, mais qui montre à quel point la situation est plus tendue qu'on veut bien le croire.

Si on prend les domaines d'intérêts particuliers de certains – je parle pour moi – à propos de fibre optique, on parle tout de suite de montants qui ascendent à Fr. 100 millions. Ce n'est pas rien et ce n'est évidemment pas si facile à placer. Certains membres de la Commission de gestion se sont offusqués des liens difficiles, et qui ne vont pas s'améliorer, qui sont des rapports de force assez importants, par exemple avec Swisscom ou la fibre optique. Ou les moyens qu'il est possible d'engager pour l'équipement de la Ville sont disproportionnés, et pourtant ces moyens ne sont pas rien, et pourtant Swisscom peut faire beaucoup plus. Ce n'est qu'un exemple.

Donc on nous parle déjà de partenariat public privé, c'est notamment déjà le cas dans Métamorphose. Cela ne me gêne pas, au contraire, j'y suis favorable, mais je regrette qu'il soit subi et pas choisi.

Enfin, nous n'en avons pas fini avec la CPCL. On parle aussi des immenses investissements de Lavey et de la Step, je ne vous fais pas toute la liste.

Alors que faire? C'est mon troisième point: comment parler du budget? Comment essayer de reprendre un peu d'influence ici, au Conseil communal, collectivement ou selon les visions particulières des différents groupes? Certes, on pourrait poser un acte politique fort, comme on dit, et prendre d'immenses mesures sur le personnel, avec des coupes linéaires. Ce n'est pas l'objectif. Je crois que les membres de la Commission des finances, mais aussi ceux du Conseil communal, de bonne foi, ne peuvent pas proposer ce type de projets. D'autant plus qu'ils ne trouveraient certainement pas de majorité pour les soutenir. La seule possibilité, c'est de rogner partout, un petit peu, d'éviter que cela se développe, d'éviter qu'une subvention ne soit accordée parce qu'ensuite on sait qu'elle aura sa vie propre, qu'elle se développera et qu'il sera très difficile de revenir en arrière. C'est le sens de plusieurs interventions que LausanneEnsemble fera à propos du budget. Des montants symboliques, qui ne renverseront pas la tendance, mais sont l'exemple de ce qui pourrait se faire avec des rapports un peu plus équilibrés à la Municipalité ou dans ce Conseil.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Comme l'hiver suit l'été, nous voici à la saison du budget. Nous avons comme tous les ans des exposés de qualité des divers groupes. Et finalement, la gauche de cet hémicycle acceptera le budget, la droite s'abstiendra. Le bras de fer gauche/droite intervenant sur des amendements négligeables en termes de chiffres. Selon le principe: tout changer pour que rien ne change.

Je commence par décerner une bonne note à la Municipalité. Ce sera la seule ce soir. En effet, depuis quelques années, celle-ci est passée maîtresse, au travers du syndic en particulier, dans la maîtrise financière. Elle nous montre depuis maintenant trois ou quatre ans des budgets légèrement déficitaires, qui deviennent légèrement excédentaires aux comptes. Sauf opération exceptionnelle. Evidemment,

une telle situation est préférable au fait de se retrouver avec des dizaines, voire des centaines de millions d'excédents de charges au budget et aux comptes, comme ce fut le cas un temps avec d'autres majorités. En lien avec cette maîtrise financière, on peut aussi observer que la dette n'a pas augmenté ces derniers cinq ans. On pourrait même, en y regardant de près et en fermant fort les yeux, y voir comme une légère tendance à la résorption. Mais cette observation doit plus à la conjoncture qu'à une volonté de la Municipalité. J'y reviendrai.

Mais ce constat, somme toute positif, permet-il aux Verts de s'en contenter? La réponse est non. Nous avons eu tout loisir de suivre dans les médias la polémique de la Ville avec l'IDHEAP, par la voix du professeur Niels Soguel, auteur du «comparatif 2009 des finances cantonales et communales», un classement de la santé financière des Cantons et des Villes suisses. Il classe Lausanne sur la base de huit indicateurs, notamment le degré d'autofinancement, où la Ville reçoit un magnifique 1 sur 6 – 6 étant la meilleure note – ou encore la maîtrise des dépenses courantes, également 1 sur 6. Elle est bonne dernière de la classe parmi les Villes qui participent à cette classification. Soit dit en passant, la maîtrise de l'intérêt moyen de la dette obtient la note 5,4, preuve que le service financier réalise un travail remarquable. Et l'effort d'investissement, un des chevaux de bataille du syndic, est qualifié d'un 6 sur 6. Donc tout n'est pas mauvais dans ce classement. Je ne veux pas épiloguer trop longtemps là-dessus, d'autres le feront j'imagine. Ni sur la réaction de l'université Brélaz, qui trouve les critères de l'étude «psychorigides», c'est son mot.

Mais permettez-moi de montrer un graphique qui résume de manière agrégée le résultat des divers indicateurs. (*Un document est affiché à l'écran.*) L'important n'est pas de regarder la Ville tout au fond du classement, mais de considérer la ligne de l'évolution depuis 2007 jusqu'à 2009. Lausanne passe d'une note moyenne – ce sont des moyennes pondérées des huit indicateurs – de 5,21, bien, à 4,64, puis à 2,19. Donc plutôt mauvais. Ces indications parlent d'elles-mêmes. Ce sont des chiffres comparables pour Lausanne d'année en année, puisqu'il s'agit d'un même système comptable pour une même ville.

On peut opposer à ce type d'étude les notations financières de Standard & Poor's, qui classe la Ville en A+. Mais après la dernière crise financière, j'ai tendance à ne plus croire ces grands experts, qui n'ont rien vu venir. Ils se sont contentés de distribuer des notations élogieuses à de mauvaises institutions et, pourquoi pas, à des collectivités.

A ces instruments financiers, je préfère le bon sens et la gestion de père de famille. J'ai enseigné à mes enfants qu'ils ne peuvent dépenser que l'argent dont ils disposent. Il faut donc commencer par le gagner puis par l'épargner pour satisfaire à la fin leurs désirs matériels, cela sans toucher aux prêts bancaires, solution de facilité pour satisfaire ces envies. Je ne pense pas avoir tout faux et beaucoup d'entre vous ont probablement éduqué leurs propres enfants

de la sorte. J'aimerais, et le groupe des Verts avec moi, que la Municipalité fasse également preuve de la prudence d'un père de famille. Déclarer pour solde de tout compte – le syndic nous tient ce discours à chaque occasion et à chaque débat sur le budget – que Lausanne dispose d'une fortune conséquente, fruit d'investissements passés qui ne figurent pas dans la comptabilité parce qu'amortis, équivaut à minimiser l'emprise de la dette – quand même Fr. 2,5 milliards – sur le développement futur de la Ville ne me rassure pas. Encore moins et surtout si je pense que ce patrimoine est en quelque sorte mis en garantie ou pris en otage, c'est selon, pour que Lausanne ait pu et puisse rester endettée. Il s'agit donc, dans le futur proche, que la Municipalité donne des signes clairs et prenne les mesures qui s'imposent pour emprunter résolument la voie du désendettement. C'est le groupe des Verts, sa majorité dans le Conseil, qui le demande, depuis des années.

Je me permets d'évoquer quelques pistes qui permettront d'aller dans le sens du désendettement que je prône. Celles-ci passeront obligatoirement par la maîtrise des charges de fonctionnement, puisqu'une augmentation des revenus par l'impôt n'est pas souhaitable. La part dite congrue de ces charges est due aux charges de personnel. Comparaison n'est pas raison, mais quelques chiffres seraient plus parlants pour étayer la démonstration. Le Canton emploie, corps enseignant et personnel soignant compris, quelque 19'500 personnes. Ce sont les chiffres de 2008, les plus récents que j'ai pu trouver, je n'ai pas eu de réponse des services du Canton à ma demande de données plus récentes. Ceci avec un budget de charges de personnel de Fr. 2,19 milliards sur un budget total de Fr. 7,47 milliards. La Ville de Lausanne emploie 4500 personnes pour un budget d'à peu près un demi-milliard, Fr. 500 millions, sur un budget global de Fr. 1,5 milliard, selon les chiffres 2009. Soit un rapport pour le Canton de 29% et pour la Ville de 34%. Donc 5% de différence. Si, en revanche, à la place de prendre ce type de chiffres on prend les habitants, en restant sur la ville de Lausanne et le canton, le rapport serait de 1 employé communal pour 27 habitants de Lausanne contre 1 sur 36 pour le canton. Ces chiffres passeraient même à 1 sur 78 si on leur retirait le corps enseignant et le personnel soignant.

On peut prolonger la comparaison avec d'autres Communes et les chiffres seraient encore plus parlants. Mais j'en resterai là.

Attention, en disant cela, je ne veux en aucun cas insinuer qu'il faut s'attaquer aux acquis de la fonction publique. Non, les fonctionnaires font ce qu'on leur dit de faire avec les moyens qui sont mis à leur disposition et les règles de bonne facture qui leur sont dictées. Pour moi, la maîtrise des charges du personnel intervient en amont, et passe avant tout par une définition rigoureuse des millions que la Ville doit et veut fournir en tant que collectivité publique, mais aussi par ce à quoi elle veut renoncer. Ce qu'elle peut simplifier, ce qu'elle doit externaliser, les prestations qu'elle doit se faire rémunérer, voire facturer. La Ville doit

rester un employeur exemplaire, mais doit répondre aux aspirations de son électorat avec les moyens dont elle dispose. Et pas avec ceux qu'elle n'a pas.

Pour résumer, les Verts souhaitent voir une Municipalité, l'actuelle et la prochaine qui présentera le budget 2012, qui mette en place les outils qui s'imposent pour que ces charges soient maîtrisées. Ils souhaitent également voir apparaître dans le budget une rubrique qui pourrait s'appeler «Provisions désendettement», certainement plus parlante que de vagues images d'une dette qui décroît facilement.

Après cette longue digression, j'annonce déjà maintenant que les Verts acceptent à une très large majorité le budget 2011, tel qu'accepté par la Commission des finances. Les nouveaux amendements, ceux qui seront présentés à nouveau après leur rejet par la CoFiN, feront l'objet de prises de position particulières.

M. Alain Hubler (AGT): – On a eu les discours-fleuves orange, ces dernières années, on assiste à la naissance du premier discours-fleuve Vert. Bien. M. Hildbrand, pour LausannEnsemble, nous a joué *Massacre à la tronçonneuse*, on rogne, on rogne, on rogne. Et M. Trezzini, pour les Verts, nous a joué le bon père de famille de *La petite maison dans la prairie*.

(Rires.)

Pour sa part, A Gauche Toute! se contentera, modestement, d'améliorer un peu les choses dans un domaine qui n'échappera sans doute à personne et qui est déjà connu. Avec son budget 2011, la Municipalité poursuit la démarche qu'elle pratique avec un certain brio ma foi depuis plusieurs années déjà: l'équilibrisme budgétaire. Les recettes, mais surtout les dépenses, sont calquées sur celles de l'année précédente, pour conserver un bilan final inchangé. Qui tend toujours vers un équilibre instable, mais constant.

La politique lausannoise consiste à faire au mieux ou au pire avec l'argent à disposition. Si la bonne santé financière est un but en principe louable, c'est une réelle démarche politique qui consisterait à se soucier avant tout de la situation, c'est-à-dire aux besoins des citoyens, puis à rechercher les ressources nécessaires pour réaliser une politique à ces besoins. Et pas l'inverse. C'est-à-dire pas ce que propose M. Trezzini en bon père de famille qui dit que, ma foi, on gagne ce qu'on gagne et puis on dépense ce qu'on peut. Non, il faut peut-être aussi penser à essayer de gagner un peu plus pour pouvoir satisfaire des besoins.

En l'occurrence, nous avons vu passer une année de crise économique, dont les conséquences se font encore ressentir sur l'emploi. A Lausanne, le taux de chômage dépasse de quelques points le taux national ou vaudois, et la réforme de la Loi sur l'assurance chômage ne fera rien pour améliorer la situation des personnes touchées. On chercherait en vain dans le budget une mesure traitant ce problème. Depuis plusieurs années, les hausses de personnel sont

adaptées à ce que le Canton ou la Confédération finance pour l'accueil de la petite enfance, pour les services sociaux et pour l'Office régional de placement.

Sur le plan des ressources, la réforme de la péréquation financière reste une opération neutre pour notre Commune. On peut se réjouir de ne pas reculer face aux exigences de quelques petites Communes, mais nous ne perdons pas de vue que Lausanne assume toujours un certain, voire un grand nombre de charges de Ville centre, dont bénéficient les habitants loin au-delà des limites de notre commune. Tout cela sans verser de justes contreparties.

Pour les arts de la scène, notamment, la Ville de Lausanne assume probablement la majorité des dépenses du Canton. Et l'impôt sur les divertissements n'apporte qu'une faible contrepartie – heureusement qu'il a été maintenu, d'ailleurs! – de la part des spectateurs venus du reste du Canton.

Le groupe A Gauche Toute! espère que la réforme de la péréquation ne clora pas le débat sur la répartition des charges entre Communes et que Lausanne fera valoir ses services pour l'ensemble du canton, pour demander une meilleure répartition du financement de ces tâches d'utilité générale.

Si on ose une comparaison un peu hasardeuse, pour résumer tout ça, on dira que les habitants et les usagers de la ville de Lausanne, ainsi que le budget communal, sont un peu comme des moutons autour desquels les barrières du parc se resserrent de plus en plus. Dans ces conditions, la meilleure herbe échoit en priorité aux moutons les plus solides ou à ceux qui ont les plus grandes dents. Pour A Gauche Toute!, il serait temps que la Municipalité trouve des moyens de repousser les barrières du parc, que ce soit en actionnant les Communes voisines, le Canton, voire la Confédération. Mais oui...

Pour notre part, et pour ce qui concerne le budget 2011, nous vous proposerons deux amendements. Pas plus, pas moins. Le premier porte sur les transports publics, qui est notre « mouton de bataille », et qui vise à compléter la gratuité pour les jeunes dans le sens demandé par voie de motion par le possible futur municipal socialiste Grégoire Junod. C'est notre amendement permanent. Le second sera notre amendement intermittent et portera sur les arts de la scène, avec l'ambition de compenser très modestement les énormes dégâts causés par la récente révision de la Loi sur l'assurance chômage. En fonction du sort qui sera fait à ces deux amendements, le groupe A Gauche Toute! décidera de sa position quant à l'acceptation ou au refus du budget 2011.

J'oubliais : je pourrais presque faire une *standing ovation* à la municipale qui a enfin admis quelque chose que nous demandons depuis des années... Mais elle n'est pas là, malheureusement. Bon, eh bien, je lui ferai une *standing ovation* une autre fois...! Je veux parler de la suppression de

la cotisation à la Bibliothèque municipale pour les adultes domiciliés hors Lausanne. Elle a enfin disparu, celle-ci, nous l'avons demandée plusieurs fois. Il faut dire, et je profite que la municipale n'est pas là pour le dire tout doucement, que la perception commençait à coûter plus cher que ce qu'elle rapportait. Donc elle n'a pas grand mérite, mais enfin, par principe, bravo, Madame Zamora!

Pour terminer, concernant les intermittents qui nous ont rendu visite – vous en avez peut-être vu quelques-uns, il y en a beaucoup ici, il y en aura beaucoup sur la place de la Palud –, et si vous voulez tout connaître sur eux, vous pouvez leur parler : ce sont des gens qui savent parler mieux que moi. (*Applaudissements.*)

Le président : – A propos du public : je demande aux conseillers communaux qui utilisent actuellement les sièges du public de laisser la place à ce dernier et de rejoindre leurs propres sièges. Cela permettra à des personnes debout de s'asseoir. Je prie en outre le public de prendre place.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Il est vrai que la situation financière de la Ville est difficile. Personne ne peut le nier. En revanche, certains éléments doivent être mentionnés tout de même. Depuis 2006, les comptes de la Ville sont positifs et la dette a été stabilisée depuis quelques années. Il faut aussi rappeler que quand cela s'est avéré nécessaire, des mesures sérieuses et rigoureuses ont été prises. On pense notamment aux comptes largement déficitaires en 2003 et au projet Prestations 2004 qui a suivi. Nous venons d'en voir un bilan : une centaine de postes ont été supprimés sans licenciement et des économies de Fr. 62 millions ont pu être réalisées.

On parle beaucoup de la dette, et c'est vrai que la situation est préoccupante. Il faut cependant rappeler, le syndic le fera bien mieux que moi, que ce n'est pas une dette de joueur de casino, mais une dette contrebalancée par des actifs. Il y a des immeubles, des terrains, des machines, etc., tout un patrimoine. Il n'y a pas du vent derrière cette dette, quand bien même une partie de ce patrimoine doit être utilisé pour les tâches courantes de la Ville.

Des éléments que je viens d'apporter, il ne faut pas déduire qu'il ne faut rien faire. Evidemment, il faut se préoccuper de la situation financière, et celle-ci est délicate. Il faut vraisemblablement prendre un certain nombre de mesures, mais décrier à chaque fois, chaque année, les propositions budgétaires comme le fait la droite de ce Conseil depuis le début de la législature et ensuite s'abstenir au vote du budget, n'est pas non plus très constructif. Il faudrait venir avec des propositions concrètes et avec un peu plus de Fr. 70'000.–, Monsieur Hildbrand. Nous n'irons pas très loin comme ça. Et quand vous faites des propositions, malheureusement, c'est pour diminuer les recettes. Je pense à l'impôt sur les divertissements – nous aurions perdu Fr. 6 millions, vous le savez – ou encore aux dépenses somptuaires pour des tunnels, à coup de dizaines de millions.

Pour sa part, le Parti socialiste propose de réfléchir sur trois axes à mettre en œuvre pour la prochaine législature. Nous les avons développés dans notre programme. Il faut affecter les recettes et la croissance démographique et économique à l'amélioration de la situation financière. Il faut prioriser les dépenses en instaurant un moratoire sur les projets routiers sans lien avec les transports publics. Concrètement, cela veut dire que dans cette période difficile, il faut reporter à plus tard les tunnels coûtant des dizaines de millions de francs. Ensuite, il faut faire reconnaître les tâches spécifiques des Villes centres. Ce n'est pas un phénomène nouveau, il est reconnu par toutes les études réalisées à tous les niveaux. Les Villes centres assument des charges pour l'ensemble de l'agglomération et du canton, qu'on pense au logement, à la sécurité, à la culture, à la toxicomanie. Lausanne assure la sécurité de toute l'agglomération en ce qui concerne la vie nocturne. Ou encore, ce qu'on sait peut-être moins, la Ville de Lausanne fait le travail d'encaissement d'un certain nombre d'amendes, dont le bénéficiaire va directement dans les caisses du Canton. Il s'agit d'un montant de Fr. 2 à 3 millions. Il n'y a pas de raison que Lausanne fasse ce travail et n'obtienne rien en retour. Je pense aussi au domaine du logement, où 50% des appartements subventionnés de tout le canton sont construits à Lausanne. La ville fait là un travail pour tout le canton. Ou encore 100% des logements de transition sont construits à Lausanne. Pas une seule autre Commune du canton ne fait un effort dans ce domaine.

Cette situation n'est plus tenable. Il faut trouver une solution viable où chacun paie sa juste part aux charges qu'il occasionne. Et si Lausanne se porte bien, c'est aussi pour le bien de tout le Canton.

Le budget reflète une situation financière difficile, mais au-delà des chiffres: il faut aussi ouvrir les yeux sur notre environnement. Celui de notre ville est très positif. De plus en plus d'habitants veulent venir y vivre. C'est une ville très dynamique, qui va de l'avant. Certains tentent de ternir son image, mais il faut au contraire en être fier, fier de son offre culturelle, de ses investissements en faveur des jeunes, des familles, des seniors, des projets à venir: Métamorphose, une piscine olympique, un stade. Mais le dynamisme de notre cité passe aussi par des investissements, pas des sous-investissements, comme au Canton. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'IDHEAP. Ces investissements importants se reflètent aujourd'hui dans le budget, que le Parti socialiste vous invite à soutenir, comme il vous invite à soutenir divers amendements qui seront vraisemblablement discutés demain soir.

Puisque le public est là pour entendre notre position sur l'amendement proposé pour les artistes, largement touchés par la politique fédérale des caisses vides des assurances sociales et la révision de la LACI, j'aimerais spécialement annoncer que le Parti socialiste approuvera les amendements visant à soutenir les institutions culturelles. D'ailleurs mon collègue Philippe Clivaz déposera un postulat dans ce sens pour soutenir la culture.

(Applaudissements.)

Le président: – Je serais reconnaissant au public de ne pas trop manifester dans un sens ni dans l'autre. Nous sommes dans une salle assez petite et nous sommes très nombreux.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Contrairement au budget de ces vingt dernières années, qui étaient des passes d'armes au cours desquelles on savait pratiquement, sinon au mot près, du moins à la phrase près, ce que chacun allait jeter en pâture à l'autre, il semble que nous nous acheminons vers des lignes de force qui me font infiniment plaisir. Parce qu'elles semblent – qui suis-je pour remettre des fleurs ou des cactus? – me démontrer que la gauche commence à se préoccuper de la réalité financière, tandis qu'à droite, on cherche à maintenir un certain volume des investissements, gage de l'attractivité et de la vitalité de notre ville. En mêlant raisonnablement ces deux options, on devrait pouvoir commencer à émerger d'une situation qui, quoi qu'on en dise, est et reste préoccupante. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres, je n'en citerai pas beaucoup, mais le fait que notre Ville ait plus de deux fois la dette du Canton en francs par habitant et soit la ville la plus endettée, dénote que nous jonglons sur la corde raide. M. le syndic me dira à juste titre que lorsque ces dettes sont des investissements, gages d'une meilleure attractivité de notre ville, donc d'une meilleure capacité contributive, cela amènera des richesses qui en elles-mêmes permettront de relancer la machine économique. Certes, mais nous savons pertinemment que ces investissements ne sont pas tous sur la pierre, comme on pourrait le dire. Des années 1990 aux années 2000, une part importante de nos dettes provenait tout simplement du fait que nous faisons bouillir la marmite avec cet argent. Et nous ne l'avons pas investi dans des projets pérennes.

Mais nous avons des atouts. Il faut être positif: ces atouts ne demandent qu'à être valorisés. Nous avons nos musées, le CIO, les fédérations sportives, une médecine de haut niveau, un environnement idyllique. Nous avons des faiblesses, mais je m'empresse de dire qu'elles sont celles de toutes les Villes centres. C'est-à-dire que dans l'anonymat des grandes villes et la chaleur due à cet anonymat, nous attirons des gens en détresse physique, psychique, matérielle. Il est évident que ces gens se sentent plus à l'aise à Lausanne qu'à Founex ou à Commugny. Donc nous n'avons pas non plus de leçons à recevoir de la part de Communes qui me disent à longueur d'année au Grand Conseil: «Chez nous, on ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas.» Merci pour vos leçons, c'est volontiers que j'échangerais quelques-uns de vos millionnaires contre quelques-uns de nos «crève-la-dalle». Mais là, il n'y a plus personne. Il faut aussi garder ce sens des proportions.

Bien sûr, il y a ce goulet de la CPCL, je ne vais pas trop m'attarder. Mais je conserve comme une expérience douloureuse le fait que nous ne pouvons pas à la fois garantir nos dettes par un patrimoine immobilier et financier et en même temps donner une partie de ce patrimoine immobilier sans obtenir grand-chose en contrepartie. Et pas même

l'assurance que nous arriverons à ces fameux 60% de taux de couverture. Cela nous reste quand même en travers de la gorge.

Je vais prononcer la phrase traditionnelle que nous disons à droite: nous n'accepterons pas d'amendement visant à péjorer le budget et réservons notre vote final. C'est clair. En conclusion, et pour revenir à la CPCL, il est aussi difficile pour nous, et je crois que ce n'est pas seulement à droite, si on a l'honnêteté de le reconnaître, que 55% des fonctionnaires de notre Ville qui n'habitent pas Lausanne, demandent que la totalité des Lausannois, par leur fiscalité, contribuent à assainir une caisse, alors qu'ils n'y participent pas. Au niveau de la solidarité, cela devrait nous rendre, Autorités de la Ville de Lausanne, Législatif et Exécutif confondus, d'une relative modestie.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il y a une différence très importante entre Lausanne et d'autres Communes du canton: Lausanne a une dette importante, en effet, mais elle est la seule qui a des actifs importants, Lavey, Alpiq et autres dans son patrimoine électrique; elle est la seule commune de cette taille à avoir de forts actifs gaziers; elle est la seule commune à avoir un fort patrimoine immobilier. D'autres en ont peu ou pas. Toute la Côte se mord les doigts de n'avoir aucun terrain à valoriser pour ses propres habitants et de voir les employés communaux, voire des enfants d'habitants de la Commune devoir aller en France, parce que tous les terrains se vendent à des prix totalement inabornables pour un citoyen suisse – même de la Côte. Chacun a ses spécificités. Mais évidemment, on ne peut pas comparer des pommes et des hannetons, comme plusieurs ici l'ont fait sur certains aspects, en particulier une personne que je ne citerai pas. On arrive alors à des conclusions aussi aberrantes que celles de l'IDHEAP.

L'IDHEAP reconnaît elle-même que nous avons des spécificités. Elle reconnaît que la Ville de Lausanne a des Services industriels, mais cela n'a aucune importance de son point de vue, parce que son modèle est fait pour une Commune qui n'a aucun actif particulier, sinon des bâtiments communaux, des employés et des budgets presque totalement prévisibles par des services publics diversifiés. Il se trouve que Lausanne, comme Genève d'ailleurs dans un autre secteur – Genève c'est surtout dans l'immobilier – a des actifs particuliers. Par exemple, pour commencer par ce chapitre, nous avons une mauvaise note non sur la qualité des pourcentages de nos emprunts, mais sur le volume de la dette en couverture par les impôts. Evidemment, dans la dette, il y a tous les investissements qui nous rapportent, comme aux SI, mais ça fait de la dette! Ça fait des intérêts. Et comme le critère de l'IDHEAP veut que ces intérêts soient comparés au seul revenu fiscal, on ne peut pas avoir autre chose qu'une note médiocre. En effet, là elle est seulement médiocre.

M. Trezzini veut faire des comparaisons fortes sur l'IDHEAP. Or cet institut lui-même dit qu'il faut prendre la moyenne multi annuelle, même si la presse adore ne parler

que de la dernière année. En ne parlant que de la dernière année, on arrive en effet à des critères psychorigides et aberrants. Puisque le seul assainissement de la Caisse de pensions nous fait prendre quatre fois la note 1 sur huit notes. A un examen, si vous avez quatre fois 1 sur 6, à cause des moyennes, vous avez peu de chances de réussir l'année. Avec un seul événement, nous n'aurions pas assaini la Caisse de pensions. Pas de problème... Nous l'aurions amorti sur trente ans, en camouflant des données: pas de problème. Nous avons voulu faire une opération ordinaire comme cela se fait dans tous les cantons. Apparemment, le critère qui excluait certains cantons du système, notamment quand ils recevaient de l'argent de la Banque nationale, a été là appliqué à fond. C'est sur ce point que nous avons émis une critique. A part ça, si on les considère sur une longue durée, ces indicateurs présentent aussi un intérêt. Il faudrait néanmoins les dépolluer de certains facteurs comme celui que j'ai cité sur la dette.

Pour parler de choses qui nous concernent davantage, il y a toutes sortes de théories dans ce Conseil tout au long de l'année. Il y a des gens qui souhaitent à la fois minimiser l'emprise de la dette et que les choses qu'ils aiment bien soient totalement subventionnées. Par exemple de nouveaux quartiers écologiques. Il y a des gens qui comparent avec le Canton, mais ce dernier a sorti une bonne partie de ses activités du bilan. Et ceux-ci n'apparaissent pas dans ses comptes, même pas en nombre de fonctionnaires. Donc si on veut avoir la vraie comptabilité cantonale, il faut prendre tout ce qui est autour, la galaxie cantonale, pas seulement les fonctionnaires attitrés, y compris ceux des hôpitaux publics. A ce moment, on arrive à des chiffres qui ne donnent pas tout à fait le même résultat que celui que j'ai entendu tout à l'heure.

Mais notre Ville, en fin de compte, a une dette importante et aussi des actifs importants. Apparemment, ce mot reste dans la gorge de certains d'entre vous, d'après ce que j'ai entendu. C'est un mal d'avoir des actifs, c'est un mal de ne pas être identique à toutes les collectivités publiques. Parce qu'alors on pourrait faire des comparaisons beaucoup plus simples. C'est vrai, et sur ce plan M. Hildbrand a raison, c'est très difficile de décortiquer le budget de la Ville de Lausanne dans tous ses aspects. C'est un budget complexe, parce qu'il y a de multiples activités et il n'est donc pas si facile que cela de le comparer à d'autres.

En réalité, nous avons vu que le découvert était de Fr. 300 millions. Alors maintenant, il faut savoir ce qu'on se veut. Un parti qui m'est particulièrement cher a dit, dans un programme qu'il vient d'adopter, qu'il ne fallait pas que l'assainissement se fasse aux dépens des investissements indispensables au développement de la Ville. Mais malheureusement, même en étant très malin dans la décentralisation, dans les financements publics et privés, soit on renonce à une partie significative de ces investissements pour avoir une vraie réduction de la dette tout de suite. Soit on renonce à tout le programme social, même en l'étalant sur dix ans plutôt que sur cinq comme on le lit dans le

programme de certains partis politiques. Parce que sinon ce n'est pas faisable. Financièrement, j'entends, parce que tout est faisable en politique. Je parle de la réalité des chiffres. A ce moment, on peut assez rapidement réduire la dette. Mais on ne peut pas à la fois voter les investissements et le programme social et dire que la dette, par magie, va descendre. Ça, c'est se moquer du monde. C'est une chose que je n'ai jamais faite dans ma vie, c'est de me moquer des citoyens en leur racontant des histoires. Je ne pourrais jamais leur tenir un tel discours, parce qu'il ne serait pas réaliste.

Il se trouve que nous avons une situation très spéciale. Un peu ce qu'on appelait en astronomie la conjonction des planètes qui, par un hasard de leurs orbites, arrivent toutes sur la même ligne, une fois. C'était dans les années 1980 ou 1990, il y avait quelque chose de proche. Lavey, qui se fait tous les soixante ans, coût: Fr. 190 millions; La Step, qui se fait tous les quarante ans, coût: Fr. 150 millions; les urgences énergétiques nouvelles, qui se feront en fonction des nouveautés technologiques et des besoins, coût: une bonne centaine de millions. Métamorphose, ça dépendra de ce qu'on finira par y mettre en matière d'équipements sportifs et autres, coût sur les deux tranches: entre Fr. 200 millions et Fr. 250 millions. La fibre optique, c'est un peu plus de Fr. 100 millions, les Axes forts trolleybus et tram, un axe fort tram type Renens-Flon, c'est une centaine de millions. Et ainsi de suite. Et il y a bien sûr encore la Caisse de pensions, dont la troisième tranche d'assainissement devrait, comme nous l'avons promis, vous être présentée au deuxième semestre de l'année prochaine. Avec des coûts vraisemblables de l'ordre d'une centaine de millions, je ne peux pas encore vous dire si ce sera Fr. 80 millions ou Fr. 130 millions. Cela dépend des fluctuations des prochains temps.

Alors face à tout cela, soit on sabre à la tronçonneuse, soit on trouve des méthodes pour financer le maximum de manière intelligente. On a parlé de SIREn. Pour la Step, nous avons un fonds de caisse de pensions, qui deviendra propriétaire pendant un certain temps. Vraisemblablement, des possibilités semblables devraient exister dans la fibre optique. Avec Métamorphose, nous avons les terrains pour les investisseurs de type marché libre. Le reste, ce n'est pas possible, ce ne peut être que des droits de superficie ordinaires. Mais cela couvrira les besoins jusqu'à un certain point. Cela dépend du niveau de perfectionnisme des uns et des autres sur les autres projets. C'est trop tôt pour le dire. Mais tout cela est sous observation et affinement permanent. Donc la Municipalité n'est pas dans l'amateurisme absolu que certains veulent voir.

Il n'en reste pas moins que pour des projets comme les Axes forts trolleybus et tram, il n'y a jamais eu des partenariats entre public et privé pour changer des canalisations, goudronner des routes et aménager deux ou trois autres choses. Cela, il faudra bien le prendre dans les investissements ordinaires. Les questions sont encore ouvertes pour déterminer si nous pouvons trouver des financements alternatifs pour des éléments de type Lavey, par exemple.

Avec cela, on peut aller loin. Et on peut sauver une bonne partie de cette fameuse conjonction des investissements qui va s'étaler sur les dix prochaines années. Notre ville sera modernisée, il n'y aura plus besoin de refaire Lavey avant soixante ans, plus de Step avant quarante ans. La CPCL, une fois que le plan est là, devrait tourner. Et ainsi de suite. La fibre optique une fois installée, c'est pour quarante ans, c'est un changement technologique. Et cætera. Il se trouve que nous devons traiter maintenant des éléments de cette ampleur, ce qui nécessite de procéder aux autres investissements avec beaucoup de minutie. Des projets ordinaires, pas vitaux comme les bâtiments scolaires, mais de deuxième importance, qui normalement se font à un certain volume, devront attendre quelques années. Néanmoins, des indications montrent que nous devrions parvenir à converger malgré tout. Sous réserve éventuelle de Lavey, je l'ai déjà dit il y a plusieurs mois.

Il n'en reste pas moins qu'il faut vivre pendant cette période. Avec peut-être une légère augmentation de la dette, parce qu'il y a la CPCL troisième tranche, mais certainement pas un remboursement massif de la dette. Si vous voulez ça, il faut en effet vous acheter la tronçonneuse, y compris pour les domaines qui vous sont chers. On ne peut pas à la fois dire blanc et noir, on ne peut pas à la fois avoir le beurre et l'argent du beurre.

Dans cette optique, les préoccupations qui doivent être les nôtres sont en effet une gestion rigoureuse et il est à peu près certain que nous ne pourrions pas nous permettre, ces prochaines années, une croissance de l'Administration du type de celle que nous avons vécue dans la phase de modernisation précédente, ces cinq dernières années. Une partie est aussi due à des tâches confiées par l'extérieur, c'est vrai. Pour celles-là, il n'y a pas de problème. Si nous sommes mandatés pour faire quelque chose, nous le ferons. Mais pour ce qui relève de notre propre initiative, si nous voulons réussir tous ces défis, c'est un réel danger que d'augmenter en permanence de cinquante à cent postes par an.

Voilà les limites dans lesquelles la prochaine Municipalité devra évoluer. Elle devra aussi synthétiser les propositions non seulement de ses élus, lorsqu'ils l'auront été, mais des groupes politiques présents dans ce Conseil. Ce qui est certain, c'est que si on additionne les dépenses proposées par tous les groupes politiques, on peut téléphoner d'urgence au Canton pour qu'il nous mette sous tutelle. Et si nous faisons du «yaka» dans l'autre sens, on n'investit plus. Il s'agira donc, comme nous l'avons fait ces dernières années, en étalant les choses dans le temps, en définissant bien les priorités, d'arriver à conserver ce qui, dans cette période de lourds investissements, est pour moi une sorte de but ultime, à savoir un équilibre budgétaire préservé.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – M. le syndic vient de dire que nous sommes la seule Commune du Canton à avoir des actifs: des installations, des immeubles, des terrains. Mais beaucoup de ces actifs sont déjà amortis, la plupart grâce à nos prédécesseurs. Alors les mettre en vitrine

pour justifier la dette revient à les mettre «chez ma tante». Si la justification de la dette ce sont nos investissements, j'y souscris totalement, mais à condition que cette dette corresponde aux investissements non encore amortis. J'ai fait rigoler la Direction des finances, jadis, par cette suggestion. J'avoue n'avoir pas encore compris son sens du comique.

Des questions précises: quel est le montant des investissements pas encore amortis? Où le trouve-t-on dans la brochure du budget? Et quel est, en regard, le montant de la dette, exprimé sans chinoiserie?

M. Daniel Brélaz, syndic : – C'est la somme des montants amortis. Je ne sais plus à combien de centaines de millions cela correspond, c'est de l'ordre de Fr. 500 millions. Pour le reste, évidemment, nous n'avons pas la même tante, M. Ostermann et moi. Lui, c'est plutôt un bailli de faillite qu'autre chose. En tout cas, ce raisonnement veut dire que si vous êtes propriétaires d'immeubles, cela ne vaut rien parce que c'est votre grand-père qui les a construits; mais les héritiers sont quand même contents de les avoir. Si vous avez des réseaux électriques, ça ne vaut rien, parce qu'ils ont plus de trente ans. Si vous avez une usine comme Lavey, même si elle vous rapporte, cela ne vaut rien parce qu'elle a déjà quarante ou cinquante ans, même s'il faudra la refaire. On peut continuer le raisonnement. J'ai connu un libéral, il y a quarante ans, qui raisonnait à peu près comme ça, je ne l'avais plus entendu depuis. En raisonnant comme ça, vous avez un problème inverse, parce qu'il y a un héritage positif mais aussi un héritage négatif. Je veux parler des joyeusetés genre Caisse de pensions ou la structure fiscale de la Ville. Pour toutes sortes de raisons, celle-ci s'améliore depuis quinze ans. Pour toutes les raisons évoquées par M^{me} Germond, Lausanne fait tout, les autres ne font rien, la situation était bien plus mauvaise il y a quinze ou vingt ans. Vous devez aussi compter ça dans l'héritage, Monsieur Ostermann. Vous ne pouvez pas seulement sélectionner les éléments qu'il vous ferait plaisir de sortir de cet héritage pour dire qu'il ne faut rien investir et garder Verschez-les-Blanc comme il était il y a vingt ans. Vous devez aussi prendre les éléments dynamiques. Parce que quand vous recevez un héritage, vous avez les bons et les mauvais côtés. Dans votre raisonnement, vous ne garderiez que les mauvais côtés.

Le président : – La parole n'étant plus demandée, j'estime que la discussion générale est close. Nous en resterons là pour ce soir. Nous reprendrons demain à 19 h 00 en passant les directions à l'examen.

Le président : – Je suppose que demain nous aurons à nouveau un public très attentif et intéressé. Nous ne pouvons malheureusement mettre à leur disposition qu'une quinzaine de places assises au maximum. Je demanderai à celles et à ceux qui ne trouveront pas de place assise sur les bancs sous les fenêtres de rester dans la salle des pas perdus.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

La séance est levée à 23 h 20.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16